

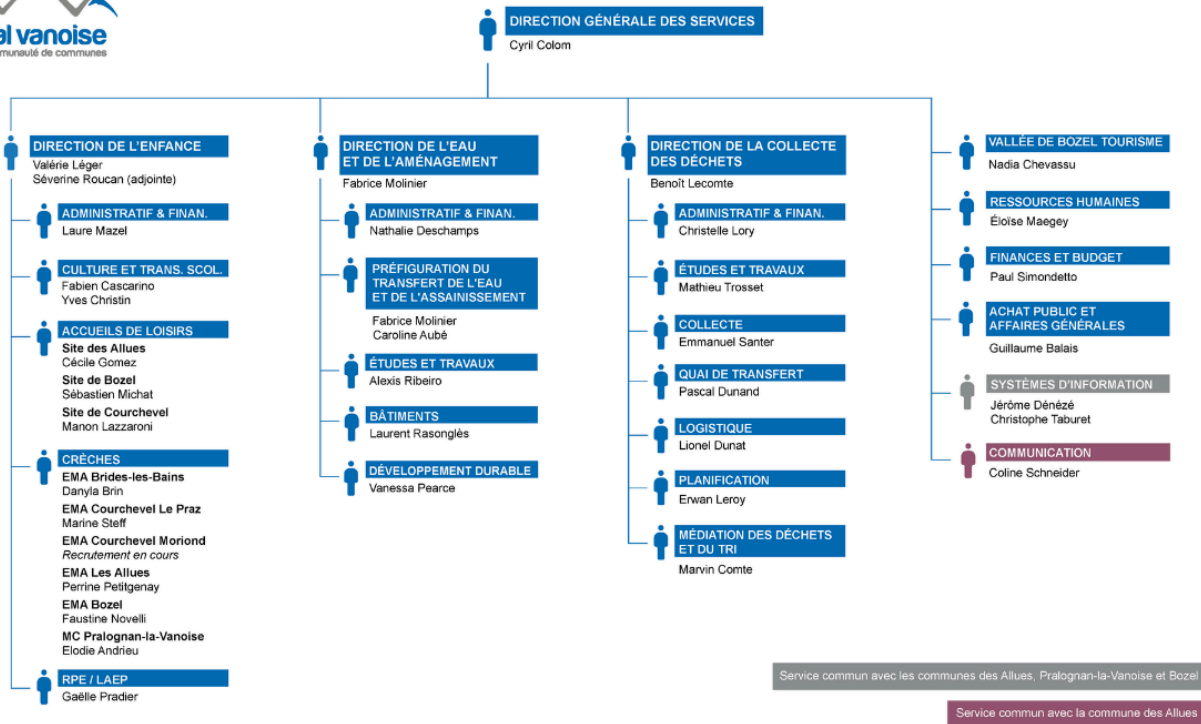
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

| | |
|---|----|
| — Organigramme des services au 31/12/2023 | 3 |
| — Petite enfance, enfance et jeunesse | 4 |
| > La petite enfance et l'accompagnement à la parentalité | 4 |
| > L'enfance | 9 |
| > La jeunesse | 15 |
| > Les séjours | 17 |
| > La Fête des familles | 19 |
| — Culture | 20 |
| > Le parcours culturel avec le collège | 20 |
| > Les Rendez-vous culturels | 20 |
| > L'École des Arts | 20 |
| — Transports scolaires | 21 |
| — Développement et attractivité du territoire | 22 |
| > Cuisine centrale et centre technique intercommunal | 22 |
| > Transport solidaire | 22 |
| > Entretien des sentiers | 23 |
| — Eau potable et assainissement des eaux usées | 23 |
| — Création d'une recyclerie pour la Tarentaise | 23 |
| — Mise en oeuvre du plan d'actions développement durable de Val Vanoise | 24 |
| — Poursuite du projet de rénovation du pôle environnement du Carrey | 25 |
| — Collecte des déchets | 25 |
| — Tourisme | 26 |
| — Ressources humaines | 29 |
| — Finances | 33 |
| — Achat public et affaires générales | 36 |
| — Systèmes d'information | 39 |
| — Consultances architecturales | 40 |



— Organigramme des services au 31/12/2023



Organigramme des services - maj juin 2023



— Petite enfance, enfance et jeunesse

Val Vanoise s'efforce de proposer des modes de garde cohérents et une offre diversifiée pour l'ensemble des enfants du territoire. Elle est très attentive à la qualité de ses services et à l'accompagnement pédagogique des 0 à 25 ans.

Les faits marquants de l'année 2024 :

- Deuxième année d'application de la convention territoriale globale (CTG) signée avec la CAF de la Savoie pour la période 2023-2026. Pour mémoire, les CTG sont destinées à rassembler les engagements contractuels des collectivités en matière sociale, notamment dans les secteurs de la petite enfance, enfance jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, logement et handicap.
- Intégration des pauses méridiennes dans l'intérêt communautaire : Val Vanoise gère désormais l'ensemble des temps périscolaires (matin, midi et soir)
- Lancement du projet d'une cuisine centrale à destination des structures publiques chargées d'enfants et de personnes âgées.

Le manque de personnel petite enfance au niveau national continue à affecter le fonctionnement des établissements de Val Vanoise en bouleversant l'organisation de la gestion des structures et en empêchant l'ouverture complète des crèches saisonnières de Courchevel Moriond et de Pralognan-la-Vanoise.

Fin 2024, **plus de 1425 enfants et parents différents** ont participé à un ou plusieurs services de la direction de l'enfance (accueils périscolaires avant ou après école, pauses méridiennes, accueils de loisirs le mercredi et pendant les vacances, accueil en crèche, conférence, etc.).

> La petite enfance et l'accompagnement à la parentalité

Offrir un accueil de qualité aux jeunes enfants du territoire et accompagner parents et professionnels dans leurs pratiques et réflexions sont les objectifs de la politique petite enfance de Val Vanoise.

→ Les crèches

Val Vanoise gère **6 établissements d'accueil du jeune enfant** (dont 2 ouverts uniquement en saison), ce qui représente une **capacité théorique d'accueil de 130 places** (dont 40 saisonnières). Comme les 2 années précédentes, les crèches saisonnières ont ouvert de manière réduite par manque de personnel (25 places au lieu de 40).



Les établissements ouverts à l'année :

| Établissement | Nombre de places | Jours et horaires d'ouverture en période normale | Jours et horaires d'ouverture en saison d'hiver |
|---------------------------|------------------|--|---|
| crèche des Allues | 19 | Du lundi au vendredi, de 8h à 18h | |
| crèche Courchevel Le Praz | 30 | Du lundi au vendredi, de 8h à 18h30 | |
| crèche Brides-les-Bains | 15 | | |
| crèche Bozel | 25 | | |

Les établissements ouverts uniquement en saison :

| Établissement | Nombre de places | Jours et horaires d'ouverture en saison d'été | Jours et horaires d'ouverture en saison d'hiver |
|-----------------------------------|------------------|---|---|
| Micro-crèche Pralognan-la-Vanoise | 10 au lieu de 15 | Du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h | Du dimanche au vendredi, de 8h30 à 18h |
| crèche Courchevel Moriond | 15 au lieu de 25 | Fermé | Du lundi au vendredi, de 8h à 18h30 |

Les crèches sont garantes de la sécurité physique et affective des enfants. Pour cela, des professionnels de la petite enfance, qualifiés et attentifs aux besoins de chacun, accompagnent les tout-petits dans la découverte de la vie en collectivité. Chaque jour, nos équipes sont mobilisées pour faire découvrir aux enfants le monde qui les entoure et pour les aider à grandir dans les meilleures conditions. Conformément à la réglementation en vigueur, les équipes d'encadrement de ces structures d'accueil sont composées d'agents titulaires du diplôme d'éducateur de jeunes enfants, d'auxiliaire de puériculture ou encore du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance.

Les admissions des enfants au sein de ces établissements sont prononcées par le Président de Val Vanoise, après avis de la commission enfance qui se réunit au minimum trois fois par an (en février, mai et septembre).

Les choix de la commission s'effectuent en fonction des places disponibles, dans la transparence et le respect de critères décidés par le Conseil communautaire (communes de résidence, date d'inscription, année de naissance de l'enfant, situation sociale de la famille, etc.) ; la grille de notation est consultable sur le site internet de la collectivité.

En 2024, trois commissions ont ainsi statué :

- 15 février 2024 : attribution des places pour des rentrées jusqu'en août 2024 (46 demandes à l'année et 13 demandes saisonnières traitées) ;
- 29 avril 2024 : attribution des places pour des rentrées jusqu'en décembre 2024 (69 demandes à l'année traitées) ;



- 5 septembre 2024 : attribution des places pour des rentrées jusqu'en avril 2025 (31 demandes à l'année et 37 demandes saisonnières traitées) ;

En 2024, les crèches de Val Vanoise ont accueilli **199 enfants, ce qui représente 142785 heures d'accueil réalisées**. D'un point de vue financier, le tarif facturé aux parents varie en fonction de leurs revenus selon un barème imposé par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF). À titre d'exemple : pour une famille avec 1 enfant, le tarif fluctue entre 0,47 € à 3,71 € de l'heure alors que le prix de revient réel moyen est estimé à 15,10 € dans les crèches de Val Vanoise.

En 2024, sur le budget annuel de 2 millions d'euros consacré au fonctionnement des crèches, **le financement est assuré à 41 % par Val Vanoise, 42 % par la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie et 17 % par les participations des familles**.

Cette année, les équipes des crèches ont consacré deux journées pédagogiques à la réflexion et à l'élaboration du projet pédagogique de chaque structure. Basées sur la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant, ces journées ont été l'occasion de redéfinir collectivement les valeurs fondamentales qui guident l'accompagnement des enfants et de leurs familles. Plusieurs thématiques essentielles ont été explorées : la familiarisation, l'accueil au quotidien, le soin, l'éveil, le repas, le sommeil, ainsi que le développement des compétences psychosociales et la gestion des émotions. Un axe fort a également été mis sur la professionnalisation des équipes, favorisant ainsi une harmonisation des pratiques et une amélioration continue de la qualité d'accueil au sein des établissements.

→ **Le Relais Petite Enfance (RPE)**

Le RPE est un espace de rencontres, d'échanges et d'informations. Il permet aux parents et aux futurs parents de recevoir des conseils et informations sur les différents modes d'accueil. Il apporte également aux assistants maternels un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et de partager leurs expériences. La responsable du RPE reçoit parents et assistants maternels lors des permanences les lundis, mardis et vendredis, de 13h30 à 18h00 sur rendez-vous. Le RPE de Val Vanoise participe également activement au réseau des RPE de Savoie. Parallèlement, il organise des temps d'accompagnement à la parentalité et de développement du lien social :

Les ateliers d'éveil RPE

Tous les mardis et vendredis de 9h30 à 11h30, le RPE propose des ateliers d'éveil et de rencontre aux assistants maternels en exercice sur le territoire de Val Vanoise. Véritables temps d'échanges entre les assistants maternels et les enfants, ces rendez-vous permettent d'échanger sur les pratiques et de découvrir de nouvelles activités. Ils sont aussi l'occasion, pour les enfants de 0 à 3 ans, de se retrouver avec des camarades de leur âge.

Les ateliers itinérants

Un jeudi tous les 2 mois de 9h45 à 11h, sur 3 communes du territoire (Les Allues, Champagny-en-Vanoise, Pralognan-la-Vanoise), le RPE propose des ateliers itinérants, sur inscription, ouverts à tous les parents d'enfants de 0 à 3 ans ainsi qu'aux assistants maternels ou gardes à domicile du territoire de Val Vanoise. Ces temps organisés au plus près des habitants favorisent le lien parent - enfant à travers des animations originales et permettent aux habitants et aux professionnels de se rencontrer.

En 2024, le RPE en chiffres, c'est :

- 16 assistants maternels agréés;
- 16 ateliers itinérants de programmés et 8 de réalisés;



- 10 créneaux en présence d'intervenants : 4 créneaux d'éveil musical, 2 créneaux de poterie tournée, 2 créneaux d'éveil corporel via les ateliers du cirque, 1 créneau avec une ferme itinérante, 1 créneau découverte de la malle des différences du CAMSP de Chambéry ;
- 4 "P'tits lecteurs" en partenariat avec la bibliothèque de Bozel ;
- 3 séances d'analyse de la pratique réservées aux assistantes maternelles du territoire ;
- la participation des assistants maternels à 2 conférences, aux temps de lecture "racontines" et aux 6 spectacles organisés par la Maison de l'enfance RPE-LAEP pour tous les publics ;
- 2 temps collectifs par semaine fréquentés en moyenne par 17 enfants et 5 assistants maternels pour un total de 415 présences d'assistantes maternelles et 1273 enfants.

→ **Le Lieu d'Accueil Enfants - Parents (LAEP)**

Ouvert deux fois par semaine, les lundis et jeudis de 9h30 à 11h30, le Lieu d'Accueil Enfants-Parents est un espace convivial qui accueille, de manière anonyme et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés d'un adulte ayant un lien de parenté avec lui. Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents ou futurs parents.

Elle permet aux enfants et à leurs parents au sens large (parents, grands-parents, oncles et tantes, etc.) de se retrouver dans un espace accueillant et ludique favorisant la socialisation et les échanges. Deux accueillants (professionnels ou bénévoles) formés à l'écoute sont présents pour accueillir, écouter et faciliter les échanges.

En 2024, le LAEP en chiffres, c'est :

- 2 temps collectif par semaine, soit 79 ouvertures en 2024 ;
- une fréquentation moyenne de 5 enfants et 4 parents soit 368 adultes et 385 enfants au total dont 26 nouvelles familles (39 mamans, 14 papas, 14 grands-parents, 30 filles et 23 garçons distincts)

→ **Les temps parentalité**

Les ateliers parents - jeunes enfants

Tous les mercredis matin, de 9h30 à 11h30, la Maison de l'enfance propose des ateliers parents-enfants qui permettent de favoriser le lien entre les parents et les enfants autour d'une activité ludique. Ces ateliers gratuits sont destinés aux enfants de 0 à 3 ans du territoire de Val Vanoise et à leurs familles.

Les ateliers parents-enfants (3-11 ans) :

Ces ateliers se déroulent tous les mercredis après-midi, certains vendredis soirs et samedis matins au fil de l'année. Depuis l'ouverture, il est constaté une nette augmentation de la fréquentation des familles (2021 = 48 personnes différentes ; 2022 = 93 personnes différentes ; 2023 = 102 personnes différentes; 75 personnes différentes). Ce sont souvent des familles qui fréquentent régulièrement le lieu.

Les rendez-vous ponctuels

Matinées en famille les samedis, soirées à thèmes les vendredis, conférences, spectacles, ateliers culturels, etc., la Maison de l'enfance organise régulièrement des temps conviviaux destinés aux familles, ce qui permet de développer le lien social et d'accompagner la parentalité.

En 2024, les temps parentalité, c'est :

- 98 ateliers parents-enfants les mercredis matin, vendredis soirs et samedis matin et 16 ateliers itinérants avec une fréquentation totale de 1100 personnes, soit 167 adultes distincts et 178 enfants distincts ;



- 11 créneaux en présence d'intervenants pour les 0-3 ans : parcours de prévention routière, éveil corporel via les ateliers du cirque, ferme itinérante, bébé nageur et massage bébé, sensibilisation au tri des déchets, découverte de la malle des différences du CAMSP de Chambéry, visite de la caserne des pompiers de Pralognan-la-Vanoise, Courchevel 1850 et Bozel ;
- 6 spectacles :
 - "Zoé fait la sieste" par la compagnie Zoelastic,
 - "Pouik, et le petit oiseau" par la compagnie Najico,
 - "Bébé concert" par un duo de violons de l'orchestre des Pays de Savoie,
 - "Quelle salade" par la compagnie la baraque à plume,
 - "L'écho du large" par la compagnie un scarabée dans la poche et
 - "Mini concert de Noël" par la compagnie Venka suivis par 431 adultes et enfants confondus ;
- 6 temps lecture "Racontines" dont une dédiée à l'opération "*premières pages*" en partenariat avec la bibliothèque de Bozel dont 41 adultes et 57 enfants ont bénéficié ;
- 6 intervenants extérieurs sont venus proposer un atelier au 3-11 ans :
 - atelier "*Eveil musical*",
 - atelier "*Initiation au Macramé*" avec Clémentine Bochetti,
 - atelier "*Arts Plastiques*" avec Aude Gentil,
 - atelier "*Poterie*" avec Lorène Herrero,
 - atelier "*Théâtre d'ombre*" avec Emilie de la bibliothèque,
 - atelier "*Initiation à la feutrine*" avec Delphine ;
- 3 conférences avec 58 participants au total :
 - "*Être père*" animée par Clément SÉGISSEMENT,
 - "*Le sommeil de l'enfant*" animée par Amandine CAFFOZ et
 - "*Le harcèlement scolaire: Comment le détecter? Que dire? Que faire?*" animée par Marie-Charlotte CLERF;
- 1 séance découverte au cinéma "O P'tit Ciné" dont 11 adultes et 15 enfants ont bénéficié ;
- 1 initiation aux gestes qui sauvent pour enfants et nourrissons par l'Union Départementale des Premiers Secours 73 dont 12 parents ont bénéficiés ;

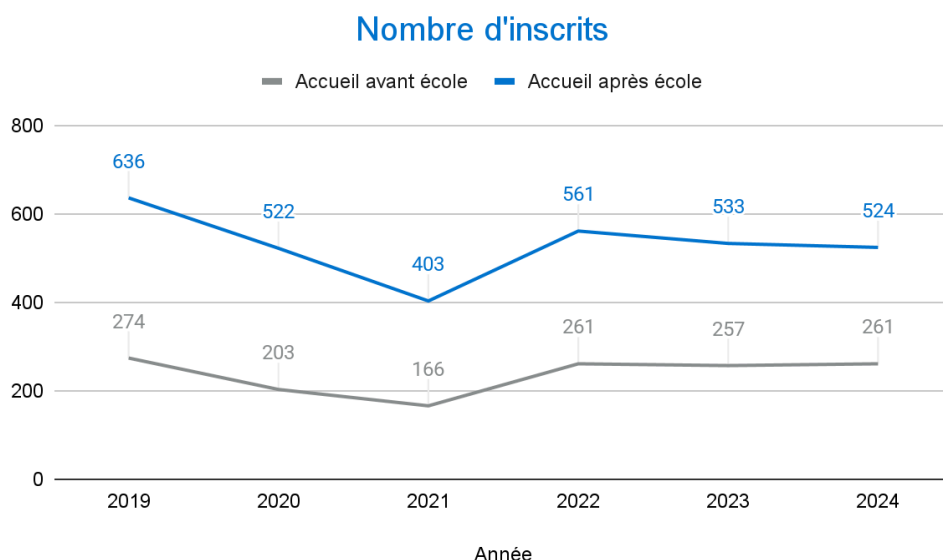


> L'enfance

Val Vanoise assure une large présence éducative auprès des enfants d'âge primaire, aussi bien dans le cadre de l'école - avec ses accueils périscolaires matin, midi et soir, que les mercredis et vacances avec une ouverture de ses centres de loisirs quasiment toute l'année (à l'exception de la dernière semaine d'août). Les animateurs sont ainsi des repères pour les enfants et les accompagnent au quotidien dans leurs interactions et découvertes. L'organisation d'intervention en anglais en soutien des professeurs des écoles témoigne de la politique volontariste de l'intercommunalité en matière d'éducation et d'enfance.

→ L'accueil avant et après l'école

Les accueils avant et après l'école sont ouverts tous les jours de classe, dans toutes les écoles du territoire. Ce service s'exerce dans le respect du rythme de l'enfant. Des activités adaptées sont proposées aux enfants, qui restent libres d'y participer ou non. Val Vanoise ne propose pas d'accompagnement aux devoirs, mais permet à ceux qui le souhaitent d'effectuer leurs devoirs en autonomie. Les animateurs instaurent un climat de confiance et de bienveillance avec les enfants et les familles.

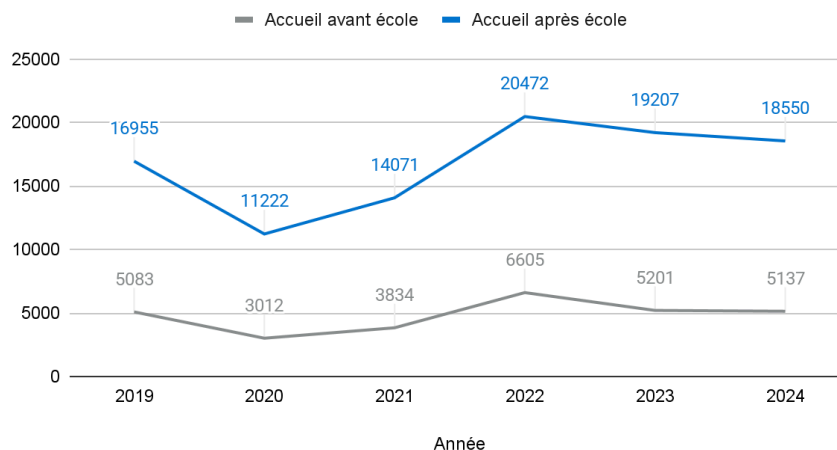


Outre les années 2020 et 2021 qui enregistrent une baisse de fréquentation liée à la crise COVID, le nombre d'inscrits reste proportionnel aux effectifs scolaires, en baisse dans les écoles.

La légère baisse du nombre d'inscrits en 2024 peut s'expliquer par la fermeture de plusieurs classes depuis la rentrée scolaire 2023.



Nombre d'actes

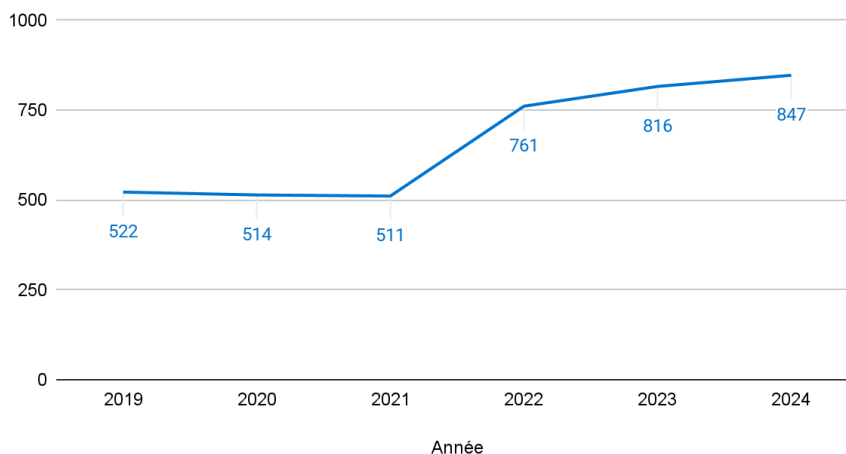


→ La pause méridienne

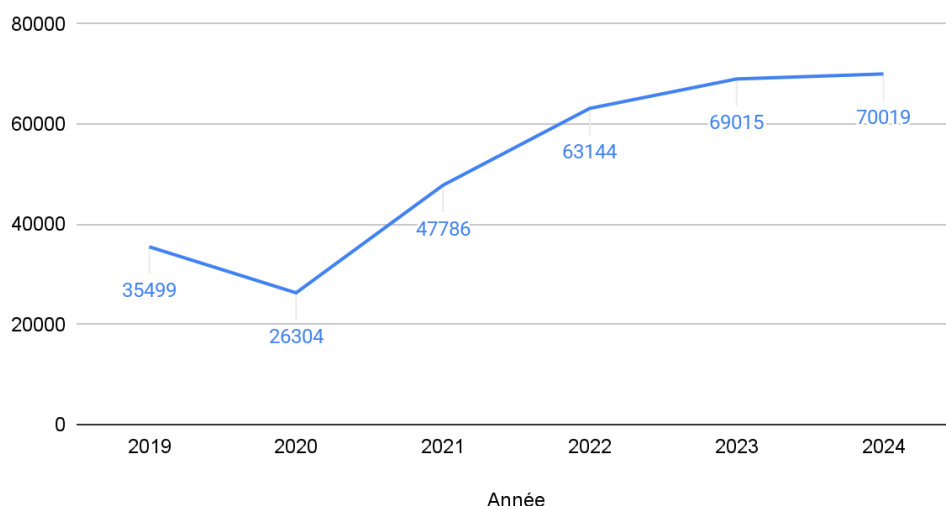
Depuis la rentrée scolaire 2024/2025, toutes les pauses méridiennes sont intercommunales, mais la restauration et les services restent à la charge des communes.

L'augmentation constante du nombre d'actes depuis 2020 correspond à l'intégration progressive de l'ensemble de ces temps périscolaires. Les chiffres diminueront probablement dans le futur compte tenu de la baisse annoncée des effectifs scolaires.

Nombre d'inscrits



Nombre d'actes



Récapitulatif de la fréquentation en fin d'année scolaire 2023 / 2024 :

(rattachement des temps périscolaires des écoles aux 3 directions des accueils de loisirs)

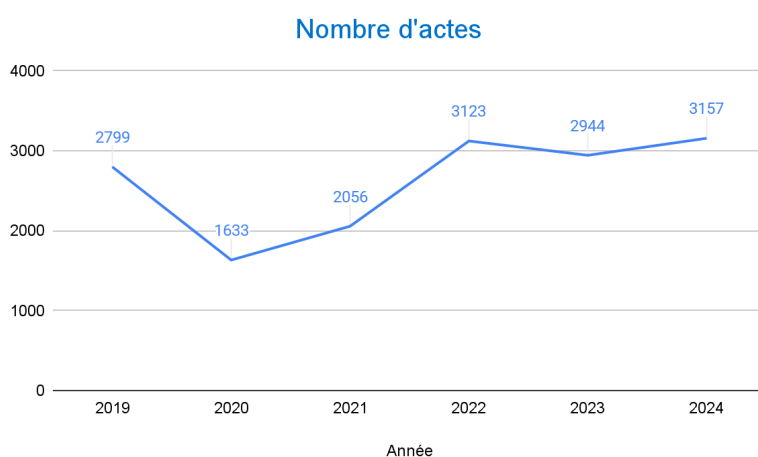
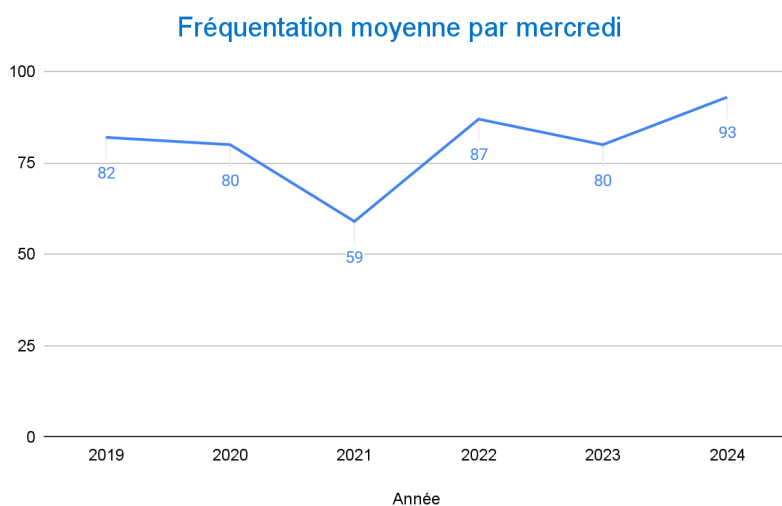
| Périscolaire | Nombre d'élèves | Fréquentation périscolaire (%) | | Fréquentation pause méridienne (%) | |
|-----------------------|-----------------|--------------------------------|---------------|------------------------------------|---------------|
| Courchevel (3 écoles) | 251 | 156 | 62,15% | 222 | 88,44% |
| Les Allues (3 écoles) | 229 | 125 | 54,58% | 144 | 62,88% |
| Bozel (7 écoles) | 358 | 222 | 62,01% | 335 | 93,57% |
| TOTAL | 838 | 503 | 60,02% | 701 | 83,65% |

Chiffres 2023/2024 - La fréquentation de la pause méridienne est moins importante pour le site des Allues car les enfants de Brides-les-Bains ne sont pas comptabilisés.

→ **Le mercredi**

L'accueil du mercredi se déroule pendant toutes les semaines scolaires, entre 7h30 et 18h30. Plusieurs formules sont proposées aux familles : matin, après-midi ou journée complète, avec ou sans repas. L'accueil des enfants est regroupé sur 3 sites - Bozel, Courchevel et Les Allues.

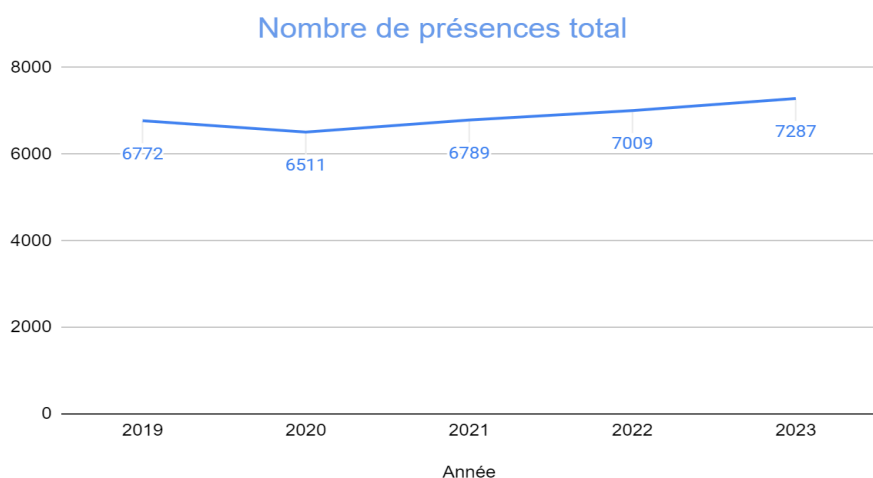
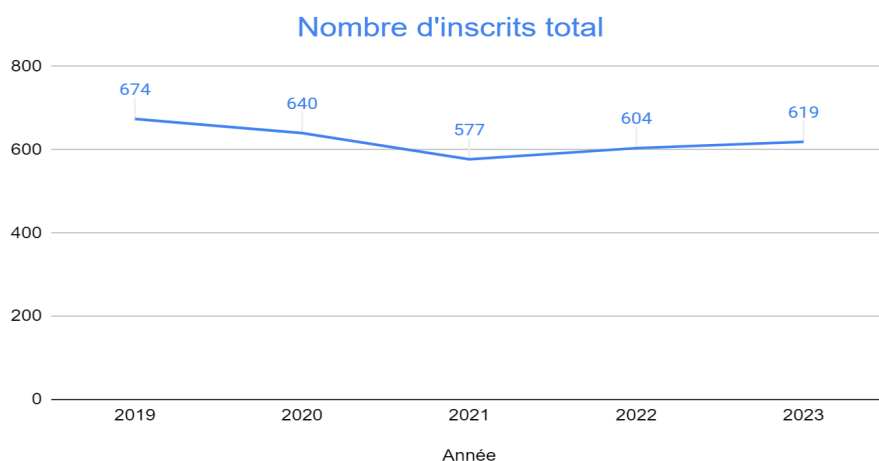
Les programmes des mercredis sont variés et adaptés aux tranches d'âge : activités manuelles, sportives, d'expression, etc. L'accent est également mis sur l'ouverture culturelle et citoyenne avec l'organisation de journées thématiques, visites, spectacles. Les animateurs accompagnent les enfants dans leur apprentissage de la vie en collectivité et de l'autonomie, et favorisent un climat de confiance et de bienveillance.



→ Les vacances

L'accueil pendant les vacances scolaires se déroule du lundi au vendredi entre 7h30 et 18h30.

| | Site des Allues | Site de Bozel | Site de Courchevel |
|-------------------------|---|---------------|-----------------------------------|
| vacances d'automne | ouvert (fermé la 2ème semaine) | ouvert | ouvert (fermé la 2ème semaine) |
| vacances de fin d'année | ouvert | | |
| vacances d'hiver | | | |
| vacances de printemps | ouvert (fermé la 2ème semaine) | ouvert | ouvert (fermé la 2ème semaine) |
| vacances d'été | ouvert (fermé la dernière semaine d'août) | | |



→ La fourniture de goûters

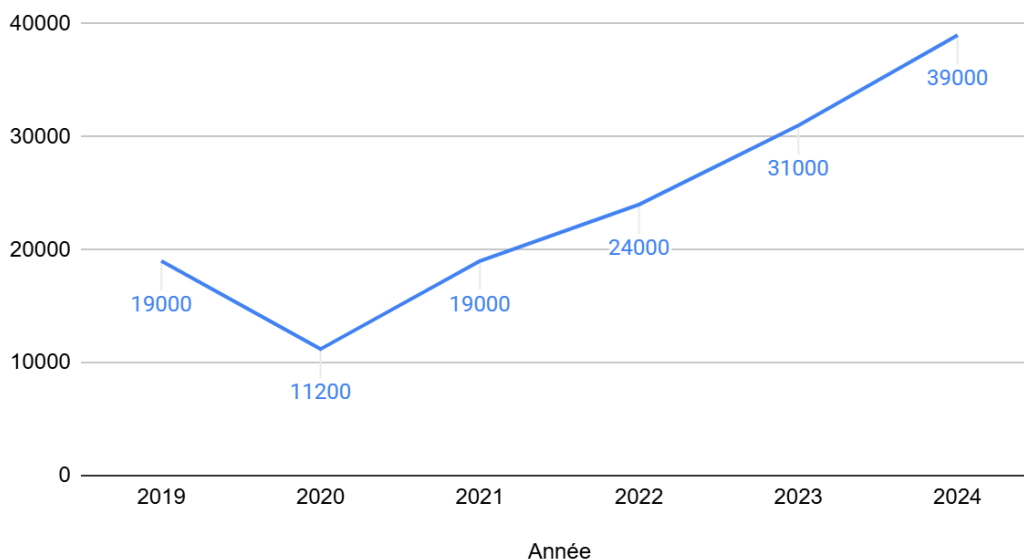
Val Vanoise fournit les goûters lors des accueils après école, les mercredis et les vacances. En 2024, ce sont 39 000 goûters distribués sur les 13 sites enfance-jeunesse de Val Vanoise (écoles et accueils de loisirs). En 2023, ce chiffre était de 31 000.

Chaque goûter est composé d'un laitage (lait ou yaourt ou oléagineux), d'un fruit frais (ou sec ou compote), d'un céréalié (pain ou biscotte ou gâteau) et d'un accompagnement si nécessaire (confiture, sirop d'agave, miel ou pâte à tartiner).

Il est fait appel à des fournisseurs locaux, en privilégiant les produits bio : Super U Salins, la Coopérative Laitière de Bozel, la boulangerie Caprice de Bozel, Carrefour Montagne Bozel, Sherpa des Allues, Saint-Bon relais et Léa Nature (Alpes Biscuits + Jardin Bio Etc).



Portions distribuées



→ L'anglais

Le territoire Val Vanoise compte plusieurs stations de ski de renommée internationale fréquentées par une clientèle anglophone. En conséquence, afin de permettre aux jeunes de s'insérer plus facilement sur le marché économique local à l'âge adulte, il semblait essentiel qu'ils se familiarisent, dès leur plus jeune âge, aux sonorités et à la prononciation de l'anglais, avec l'appui de natifs anglophones maîtrisant parfaitement la langue.

Aussi, depuis 2014, Val Vanoise propose un soutien aux professeurs des écoles dans leur mission d'enseignement de l'anglais, en mettant à leur disposition des intervenants natifs anglophones qui les accompagnent dans le cadre de leur projet pédagogique. Leurs interventions sont validées chaque année par l'Éducation Nationale.

Le personnel est recruté une fois les besoins validés par les écoles : en 2024, les co-interventions ont débuté le 16 septembre, comme suit :

| Écoles | Classes concernées | Taux horaire | Période demandée |
|--------------------------------|--------------------|--------------|------------------|
| Feissons-sur-Salins | CP/CM2 | 50 % | À l'année |
| Les Allues | Cycle 1 | 100 % | À l'année |
| | Cycle 2 | 100 % | À l'année |
| | Cycle 3 | 50 % | À l'année |
| Champagny-en-Vanoise | Cycle 1 à Cycle 3 | 100 % | À l'année |
| Courchevel Le Praz élémentaire | CP à CM2 | 100 % | À l'année |
| Courchevel Le Praz maternelle | 3 classes | 100 % | À l'année |
| Courchevel 1850 | PS/MS/GS | 100 % | À l'année |

Les écoles de Bozel, Méribel et Montagny n'ont pas souhaité bénéficier de ce service cette année. De plus, faute de postulant, les écoles du Villard-du-Planay et de Pralognan-la-Vanoise n'ont pas pu bénéficier d'un intervenant en anglais malgré leur demande.

> La jeunesse

Dans le cadre du renouvellement du contrat territorial jeunesse à l'automne 2023, et dans le prolongement du diagnostic réalisé en 2021, Val Vanoise s'engage à poursuivre des actions évaluées chaque année en comité de pilotage avec les élus, le département de la Savoie et la CAF, après consultation des représentants des familles.

Les deux grandes orientations consistent, d'une part, à favoriser toutes les initiatives permettant aux jeunes de s'épanouir (aller vers les jeunes, travailler en lien avec le collège, et les ouvrir à la culture), et d'autre part, à développer la citoyenneté tout en les rendant acteurs de projets et en les accompagnant dans leur autonomie. Cette dynamique témoigne d'une volonté politique d'agir avec et pour les jeunes du territoire, qui deviendront les adultes de demain.

→ Les permanences au collège

Les mardis et les jeudis de 12h00 à 13h25, au foyer du collège, les animateurs de Val Vanoise proposent aux collégiens une pause ludique grâce à la mise en place d'ateliers divers et variés : tournois sportifs, activités manuelles, jeux de société, etc. Ces moments de détente et d'échanges permettent aux adolescents et animateurs jeunesse de créer un lien de confiance.

Chaque jeune est invité à être acteur de la programmation ados de l'année (Rendez-vous Ados, vacances, séjours) en proposant des thèmes, des projets, des lieux, etc. Des actions de prévention et de sensibilisation peuvent également être mises en place sur des sujets liés à la santé (addictions, alimentation) ou à la citoyenneté (harcèlement, non-discrimination, égalité filles-garçons, etc.). En moyenne, **60 élèves par jour** profitent de ce dispositif.

→ Les Rendez-vous Ados

Tous les mercredis après-midi (hors vacances scolaires), au foyer du collège, les animateurs proposent aux jeunes du territoire de participer à des activités gratuites, sur inscription afin de mieux évaluer leurs besoins et leurs attentes.

Le programme est réalisé en concertation avec les jeunes, en alternant des activités ludiques types sorties, et des activités abordant des thématiques relatives au développement durable et/ou touchant les arts, les sciences, les sports et la culture générale.

Les rendez-vous ados peuvent, de manière exceptionnelle, avoir lieu le samedi pour amener les jeunes vers des manifestations culturelles ou solidaires (montagne propre, concert, etc.).

Au total en 2024, **53 jeunes** différents ont participé aux Rendez-vous Ados, soit en moyenne 5 jeunes par journée.

→ Les vacances Ados

Un accueil est organisé pendant les vacances scolaires de la zone A entre 7h30 et 18h30 du lundi au vendredi (sauf la dernière semaine de l'été et pendant les séjours). L'accueil des ados est regroupé sur le site de Bozel (foyer du collège Le Bonrieu). Ils peuvent être accueillis le matin sur les sites des Allues et de Courchevel, puis emmenés en minibus par les animateurs vers le site de Bozel (ce qui implique une inscription à la journée).

Les ados sont invités à co-construire leurs programmes et à proposer des activités ponctuelles ou

projets s'inscrivant dans la durée. Selon leurs envies, le programme peut être axé sur des activités sportives, de loisirs, culturelles ou citoyennes. Les animateurs favorisent l'implication des ados et les accompagnent vers l'autonomie, dans un climat d'écoute, de respect et de bienveillance.

En 2024, **103 jeunes soit 11 par jour en moyenne** (11 en 2023, 9 en 2022, 11 en 2021, 10 en 2020, 12 en 2019) ont fréquenté l'accueil ados pendant les vacances.

→ **Les permanences à la Maison de l'Enfance**

- **Le Point Écoute avec les services de la sauvegarde de l'enfance**

Le Point Écoute est un dispositif de prévention destiné aux adolescents âgés de 10 à 25 ans et à leur famille, ayant besoin d'une écoute, voire d'un soutien ou d'une orientation face aux problématiques qu'ils peuvent rencontrer. Il vise à prévenir l'isolement de ce public et à accompagner les tensions liées à l'adolescence ou à des situations familiales compliquées (difficultés de communication, isolement, conduites à risque, etc.).

Le dispositif est porté par l'association de la Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de Savoie qui forme des "écoutants", issus de milieux socio-professionnels variés (psychologues, éducateurs spécialisés, etc.), à la pratique de l'écoute. Les entretiens sont gratuits et confidentiels ; ils ont lieu sur rendez-vous à la Maison de l'enfance, les lundis ou jeudis de 16h30 à 19h30 mais peuvent également être organisés sur d'autres créneaux, en fonction des disponibilités de chacun.

Les jeunes sont principalement orientés par l'éducation nationale. Les problématiques rencontrées sont majoritairement liées à des difficultés familiales (voire des difficultés scolaires) ; en général, un suivi représente 5 entretiens au maximum sur une durée d'1 à 3 mois. Le jeune peut être reçu seul, sans ses parents, sur rendez-vous.

En 2024, le site de Bozel représente 6 % de l'activité globale du service sur les 4 intercommunalités de Tarentaise, ce qui est relativement peu.

- **La médiation familiale de l'UDAF**

Depuis fin 2023, l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) de la Savoie organise des permanences avec des médiateurs qui se déplacent et accompagnent les familles en difficultés, notamment dans le cadre de conflits (séparation, choix de résidence des enfants, pension alimentaire, succession conflictuelle, etc.). Le médiateur cherche à résoudre les litiges avant qu'ils ne soient traduits en justice.

- **La Mission Locale Jeunes 16-25 ans**

La Mission Locale Jeunes oriente les jeunes âgés de 16 à 25 ans, déscolarisés et sans emploi, qui souhaitent s'inscrire dans une démarche d'insertion. Elle les accompagne afin qu'ils puissent réaliser leur projet professionnel et/ou de formation. De même, elle leur apporte un soutien dans les domaines de la santé, du logement, de la mobilité ou de la citoyenneté.

Depuis 2022, tous les premiers jeudis du mois, de 13h30 à 17h30, la Mission Locale Jeunes Albertville-Tarentaise (MLJAT) organise une permanence destinée à son public au sein de la Maison de l'enfance. Chaque permanence se déroule comme suit :

- De 13h30 à 15h30, présentation et travail en atelier ouvert à tous, selon les thématiques proposées dans un calendrier semestriel validé avec Val Vanoise.

- De 15h30 à 17h30, dans la continuité de l'action, rencontres individuelles afin de cibler les besoins de chacun et d'assurer le suivi personnalisé des demandeurs du territoire.

Une convention pluriannuelle d'objectifs et de partenariat encadre les liens entre la Mission Locale Jeunes et Val Vanoise jusqu'au 31/12/2027.

En 2024, **21 jeunes** ont été accompagnés sur le territoire.

→ **Les Cafés Partenaires Jeunesse**

Les cafés partenaires permettent aux acteurs sociaux en lien avec la jeunesse et présents sur le territoire, de se rencontrer, d'échanger sur des thématiques ou préoccupations communes, tout en initiant des projets concrets en lien avec les besoins des jeunes.

Dans ce cadre, lors d'un café partenaire organisé en janvier 2024 entre Val Vanoise, la MLJ, Courchevel Emploi, France Travail, le Collège le Bonrieu et les services du Département, il est constaté que les jeunes sans travail ignoraient les métiers qui pouvaient leur permettre de rester sur le territoire. Ensemble, ils ont proposé une journée autour "*des métiers en tension dans la vallée de Bozel*" le 4 avril 2024 à la salle des Tilleuls, en sortie de saison, pour que les jeunes demandeurs d'emploi et les décrocheurs scolaires puissent rencontrer des professionnels en capacité de les former, de les accompagner et/ou de les employer.

→ **Les Promeneurs du Net - 12-25 ans**

Depuis janvier 2023, le service jeunesse dispose d'un dispositif d'accompagnement des jeunes sur les réseaux sociaux. Un animateur jeunesse, dénommé "*Promeneur du net*", consacre 3h par semaine à des actions de prévention et d'information sur les réseaux sociaux.

Derrière son profil, il publie sur les actualités jeunesse et tient une permanence sur les réseaux les lundis et vendredis de 17h à 18h30.

→ **Les soirées itinérantes jeunesse - dès 14 ans**

L'année 2024 a été marquée par plusieurs changements d'animateurs, ce qui a fortement impacté la fréquentation des soirées itinérantes. Sur les 18 soirées proposées, 10 n'ont accueilli aucun participant, tandis que la plus fréquentée a rassemblé 17 jeunes. En moyenne, 3 jeunes étaient présents à chaque soirée. Les animateurs présents ont rencontré des difficultés à mobiliser les jeunes. Ce constat conduit à engager une réflexion sur l'organisation des soirées itinérantes, tant sur leur fréquence que sur leur contenu. Il apparaît nécessaire d'impliquer davantage les jeunes en les associant à la conception des animations, afin d'adapter l'offre aux besoins et attentes de ce public.

> **Les séjours**

Apprendre à vivre en communauté, découvrir de nouvelles régions, vivre des expériences en dehors du cadre familial, pratiquer de nouvelles activités, développer l'autonomie, etc. Autant d'objectifs qui motivent Val Vanoise à proposer à tous les jeunes habitants, pendant les vacances scolaires, des séjours aux destinations diverses.

Les thématiques sont variées et adaptées aux besoins de chacun : sports, arts, activités manuelles, citoyenneté, etc. Des minis séjours d'une à deux nuits sont également organisés pour les petits dès 3 ans afin de les initier en douceur à la vie en colonie.

Les plus grands sont invités à construire leur séjour à partir de leurs envies et de leurs contraintes (budget, distance, temps, etc.). L'itinérance est un mode de voyage privilégié pour les adolescents car plus à même de favoriser la découverte et la rencontre des populations locales. La réalisation de séjours solidaires permet, par ailleurs, de développer l'engagement et la citoyenneté.

En 2024, **201 enfants ont pu participer aux 10 séjours organisés.**

→ **Pour les 3-5 ans**

Le plateau de la Chartreuse - 2 jours du 18 au 19 juillet 2024 - 14 participants

Ce mini séjour de deux jours sur le thème de la découverte des plateaux de la Chartreuse avec une balade en forêt au Cirque de St Même. Le groupe a découvert le magnifique site de Rivière'alp où les enfants se sont baignés en plein air dans une eau traitée naturellement par les végétaux. Ces journées intenses, équilibrées entre les temps de vie collective, jeux, temps calmes et veillée, ont enchanté nos petits excursionnistes.

Escapade nature à La Giettaz - 3 jours Du lundi 29 au mercredi 31 juillet 2024 - 15 participants

Jeux d'eau, barrages dans la rivière, jardinage, promenades, danses, chants, kamishibaï et franches rigolades étaient au programme de ce mini séjour proposé au plus petits. Au milieu du massif des Bauges, sous un soleil splendide, les enfants ont profité de chaque moment avec leurs amis.

→ **Pour les 6-11 ans**

Avignon Du lundi 08 au vendredi 12 juillet 2024 - 5 jours - 24 participants

Après un premier après-midi à la Ferme aux Crocodiles, les enfants ont vécu un séjour riche en découvertes, mêlant amusement et culture. Ils ont passé des journées pleines de sensations au Parc Spirou, se sont émerveillés devant les papillons tropicaux du Carbet Amazonien et ont exploré les paysages colorés du Colorado Provençal. La semaine s'est clôturée par une grande boum, très attendue et appréciée de tous.

Golfe du Morbihan (9-11 ans) - 6 jours - du 21 au 26 juillet 2024 (9-11 ans) - 24 participants

Les jeunes ont passé une semaine dans un gîte à Larmor Baden. Ils ont pu pratiquer les activités phares du golf du Morbihan tels que la voile, le char à voile et la pêche à pied.

Ils ont également passé une journée sur l'île aux Moines qu'ils ont visité en vélo. Le groupe a très bien vécu ensemble ce qui a donné des beaux moments de partage et des souvenirs inoubliables.

Villard de Lans (6-8 ans) - Du lundi 05 au vendredi 09 août 2024 - 24 participants

En plein milieu du Vercors, dans un cadre extérieur verdoyant, les enfants ont profité d'activités de plein air durant toute la semaine. Le séjour s'est clôturé par une spéléologie, où ils ont découvert les joyaux du monde souterrain tout en se faufilant entre les parois et les cavités.

Mini-séjour à la ferme des Oursons (9-11 ans) - du 7 au 8 août - 32 participants

Pendant 2 jours et une nuit, le groupe des 9-11 ans a bivouaqué dans un champ proche de la ferme des Oursons près de Grésy-sur-Aix. Les enfants ont participé aux soins des animaux, à la fabrication de fromage, à la confection des repas et à des temps de jeux et de vie collectifs.

→ **Pour les 12-17ans**

À la découverte de Lisbonne - 5 jours du 22 au 26 avril 2024 - 20 participants

Entre activité atypique (bus amphibie) et culturelle (aquarium, visite des quartiers de Lisbonne ...), les jeunes ont découvert Lisbonne et le climat portugais. Ils ont pu organiser en partie leur emploi du temps en fonction de leurs besoins et envies.



Séjour au lac de Sainte Croix - 6 jours - Du lundi 08 au samedi 13 juillet 2024 - 12 participants

Durant 6 jours, les jeunes ont découvert les magnifiques Gorges du Verdon. Ils se sont initiés aux sports aquatiques : catamaran, planches à voile, paddle, baignade. Ils ont découvert la trottinette sur herbe, déambulé lors de marchés nocturnes, se sont promenés dans les Gorges de Quinson et ont visité Moustiers-Sainte-Marie (plus beau village de France). Le séjour s'est clôturé par une soirée mousse. Les jeunes sont rentrés avec une belle complicité et pleins de souvenirs collectifs.

Cap sur l'Ardèche - 5 jours - Du lundi 19 au vendredi 23 août 2024 - 24 participants

Entre moment de partage sur les temps de vie quotidienne et d'activité aussi bien culturelle que sportive, les jeunes ont passé 5 jours bien remplis en Ardèche. Visite de musée, randonnée aquatique, découverte de la grotte Chauvet, canoë-kayak étaient au programme de ce séjour. Une belle dynamique de volontariat et d'entraide à retenir.

Séjour solidaire Les Prureaux- 5 jours du 21 octobre au 25 octobre 2024 - 12 participants

Les jeunes ont participé à un chantier de rénovation au château des Prureaux, aux côtés de volontaires internationaux. Ensemble, ils ont partagé des temps de vie quotidienne, des activités de loisirs, et ont noué de beaux liens de solidarité. En parallèle du chantier, ils ont découvert la fauconnerie et profité d'un temps libre à Vichy. Leur engagement et la cohésion du groupe ont été salués par l'association et l'équipe encadrante

> Des projets transversaux en partenariat avec l'extérieur

En 2024, Val Vanoise a participé aux "*chantiers de l'animation*", animés depuis 2023 par la Fédération des Oeuvres Laïques de la Savoie, et organisés en partenariat entre la CAF, les Services Départementaux de Jeunesse et Sports, et des professionnels des territoires. La reconnaissance de la profession et les valeurs qui s'y rattachent ont été mises en avant lors de différentes séances, notamment afin de valoriser les métiers de l'animation, les parcours professionnels et d'améliorer la formation.

Ces rencontres ont également permis de mieux identifier les besoins de continuité éducative entre les temps périscolaires et l'Education Nationale. Val Vanoise avait déjà commencé ce travail en 2018, en impulsant dans son projet éducatif, un programme de formation à l'attention des animateurs et des enseignants. Celui-ci est toujours appliqué. Il vise une approche bienveillante de l'enfant et à développer son empathie. La médiation par les pairs et l'utilisation du message clair sont au cœur de notre communication.

Ces points avaient été repris en 2023/2024 par l'Inspectrice de l'Education Nationale du territoire dans le cadre du programme pHARe (programme de lutte contre le harcèlement à l'école) afin de conserver les mêmes éléments de langage avec les enfants.

> La Fête des familles

Temps fort pour les familles du territoire, la Fête des familles est un événement qui permet de clore l'année scolaire ensemble - enfants, adolescents, parents, grands-parents, personnels des crèches et des accueils de loisirs - et de partager des moments conviviaux en dehors du cadre habituel.

Organisé le 24 juin à la base de loisirs de Bozel, cet événement a proposé des activités variées et adaptées à tous : jeux d'eau, canoë, grands jeux en bois, balades à poney, manèges originaux, peinture, ateliers créatifs, sensibilisation au développement durable, spectacles, etc. Cet événement rassembleur associe les parents qui sont invités à participer au groupe de travail dédié à son organisation et à tenir un stand afin de partager leurs envies, passions, talents, etc.

Environ **1250 personnes** ont profité de cette journée.



— Culture

> Le parcours culturel avec le collège

Destiné à tous les élèves de 4ème du collège de Bozel, Val Vanoise organise le parcours culturel en lien avec les professeurs et le centre culturel du Dôme Théâtre d'Albertville. Les élèves travaillent ainsi avec leurs professeurs sur 2 à 3 spectacles auxquels ils assistent ensuite. Par ailleurs, l'accueil d'une résidence d'artistes au collège leur permet de côtoyer les artistes dans leur quotidien et d'appréhender le travail nécessaire à la création d'un spectacle.

Ce parcours permet d'initier les jeunes afin qu'ils acquièrent un regard critique de spectateur et développent une ouverture d'esprit en matière artistique et culturelle. Cette initiative s'intègre au programme scolaire et suscite toujours un vif intérêt auprès de l'équipe éducative.

> Les Rendez-vous culturels

Les "*Rendez-vous culturels en Val Vanoise*" proposent aux habitants une programmation artistique variée (théâtre, danse, cirque, ciné-concerts, etc.) en dehors des saisons touristiques. Pensés pour tous les âges, ces spectacles itinérants favorisent l'accès à la culture de proximité. Accessibles et conviviaux, ils se terminent par un verre de l'amitié, propice aux échanges.

Le partenariat avec le Dôme Théâtre a par ailleurs permis d'accueillir 2 spectacles décentralisés dans le cadre du dispositif "*Chemins d'artistes*".

| date | spectacle | lieux | fréquentation |
|------------------|---|---------------------|---------------|
| 22 mars 2024 | Belfour | Champagny | 41 |
| 6 avril 2024 | Dom Juan | Brides les Bains | 56 |
| 25 mai 2024 | La Fabuleuse expédition du Professeur Fergusson | Méribel | 49 |
| 1er juin 2024 | Cabaret d'papier | Pralognan | 69 |
| 5 octobre 2024 | Oskar et Viktor | Champagny | 43 |
| 12 octobre 2024 | Saperlunepopette | Feissons sur Salins | 43 |
| 16 novembre 2024 | Kachtelan Show | Courchevel La Tania | 90 |
| 26 novembre 2024 | AUREN | Pralognan | 26 |

Par ailleurs, le 18 décembre, 348 personnes se sont réunies à la salle polyvalente de Bozel pour assister au spectacle de Noël "*The Snowman 2*" organisé en partenariat avec la mairie de Bozel.

> L'École des Arts

Val Vanoise et les Communautés de communes Cœur de Tarentaise et Vallées d'Aigueblanche ont créé un service unifié qui assure la gestion de l'École des Arts. Au quotidien, l'encadrement de ce service est porté par Cœur de Tarentaise, chargée par les deux autres collectivités d'organiser des cours de musique, de danse et de théâtre pour les populations de leurs territoires.

En complément de ses missions traditionnelles, l'École des Arts organise l'intervention d'une professeur de musique dans les écoles et les établissements d'accueil du jeune enfant. Par ailleurs, elle favorise le développement d'actions culturelles sur le territoire : séances d'éveil

musical pour les 4-5 ans, initiation instrumentale pour les plus de 6 ans à Bozel. Val Vanoise accueille également sur son territoire le spectacle de fin d'année de l'École.

Les enseignements concernent les enfants et les adultes. Certains cours, notamment de théâtre et de musique, se déroulent à Bozel. En 2024, 471 personnes sont inscrites dont **175 issues du territoire de Val Vanoise** (101 en musique, 38 en théâtre et 36 en danse)

— Transports scolaires

Bien que la compétence des transports scolaires relève de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, son organisation est déléguée localement à Val Vanoise qui coordonne au quotidien 23 lignes desservant les établissements scolaires, empruntées par près de 620 élèves, en lien avec quatre compagnies de transport.

Au-delà de la gestion des inscriptions et du suivi quotidien, Val Vanoise travaille avec les communes et la Région à la sécurisation des arrêts, entretient le lien avec les élèves et accompagnateurs, et mène des actions de formation et de sensibilisation pour améliorer continuellement ce service.

En septembre 2024, les accompagnateurs ont bénéficié d'une journée de formation avec l'Association Nationale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public (ANATEEP), conformément aux préconisations de la région AURA.



— Développement et attractivité du territoire

> Cuisine centrale et centre technique intercommunal

Les études pour la réalisation d'une cuisine centrale et d'un centre technique intercommunal ont été poursuivies en 2024.

La cuisine centrale permettra de préparer des repas de qualité pour les enfants, les personnes maintenues à domicile et les personnes âgées en EHPAD.

Le centre technique intercommunal permettra de rassembler l'ensemble des fonctions techniques actuellement dispersées dans la zone d'activités de Bozel (collecte des déchets ménagers, services techniques, eau et assainissement) au sein d'un bâtiment qualitatif, bien intégré et performant en termes de consommation d'eau et d'énergie.

Les études préalables réalisées en 2024 ont confirmé la faisabilité du projet et permettent de poursuivre les études de programmation en 2025 sur des bases très favorables.

> Transport solidaire

L'association du Transport Solidaire, fondée le 20 février 2020 a pour objet de permettre à ses adhérents, en difficulté pour se déplacer et résidant sur le territoire de Val Vanoise, de bénéficier d'un transport solidaire.

La moitié des transports concerne des rendez-vous médicaux, l'autre partie permet aux adhérents d'aller au resto du cœur, de faire ses courses, et de se rendre à des rendez-vous administratifs ou encore de rendre visite à des proches.

Val Vanoise met à disposition deux véhicules, un Kangoo et un Dokker. En fin d'année, le Kangoo a été remplacé par un Peugeot Rifter électrique. Les chauffeurs volontaires ont été formés durant des séances de 45 minutes par un agent de Val Vanoise. Il est prévu que le Dokker sera également remplacé par une voiture électrique en 2026.

Quelques chiffres clés de ce service rendu en 2024 (compte-rendu de l'assemblée générale du 31 janvier 2025 de l'association) :

- 37 800 km parcourus, soit une légère baisse de 6,08 % par rapport à 2023.
- 1467 personnes transportées, un chiffre en déficit de 1,94 % par rapport à 2023.
- Le nombre de personnes par commune sur le territoire de Val Vanoise se décompose comme suit :
 - Bozel : 516
 - Brides-les-Bains : 219
 - Champagny-en-Vanoise : 0
 - Courchevel : 155
 - Feissons-sur-Salins : 3
 - Les Allues : 250
 - Le Planay : 129
 - Montagny : 141
 - Pralognan-la-Vanoise : 54
- 100 nouveaux adhérents ont bénéficié de transports en 2024
- 22 chauffeurs bénévoles, un chiffre qui décline par rapport à 2023.
- 10 adhérents membres du CA et accompagnants

soit un total d'adhérents de 132.

> Entretien des sentiers

Parmi les compétences de Val Vanoise figure l'entretien des sentiers communautaires. À ce titre, différents travaux ont été entrepris en 2024 :

- Entretien du Grand Tour de Tarentaise et du chemin des vignes : fauchage, piochage, coupe de chablis, entretien de cunettes. Une astreinte est mise en place lors des trails empruntant les chemins communautaires.
- Renforcement des ancrages des poteaux de la barrière Bois de Frumier (Champagny-le-Haut), reprise des câbles supérieurs.
- Remplacement de la passerelle en bois pour accéder au refuge du Grand Bec (Le Planay) par une passerelle métallique.
- Remplacement de la passerelle de Montaimont (Pralognan-la-Vanoise) emportée par un orage en 2023.
- Intervention d'une pelle araignée sur le chemin du plan du bouc (Champagny-le-Haut) suite à des glissements de terrain au printemps 2024
- Mains courantes à Champagny-en-Vanoise et à Pralognan-la-Vanoise : les mains courantes ont été contrôlées et des ajustements réalisés (reprise d'ancrage).
- Signalisation des sentiers : des panneaux ont été commandés et seront installés au printemps 2025 sur le secteur de Bozel

Un nouveau marché d'entretien des sentiers a été publié fin 2024 en groupement de commandes avec la commune de Feissons-sur-Salins.

Sur le sentier des Vignes, deux zones de murs en pierres sèches sur le secteur de Brides-les-Bains ont été reconstruites par Alpes Paysage (personnel en insertion). Ils ont été accompagnés d'un encadrant expérimenté et ont pu découvrir un métier traditionnel. Ces travaux ont un intérêt technique mais également patrimonial important pour notre territoire.

— Eau potable et assainissement des eaux usées

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2024 a été présenté aux élus communautaires le 22 septembre 2025.

— Création d'une recyclerie pour la Tarentaise

L'étude de faisabilité pour l'implantation d'une recyclerie/ressourcerie en Tarentaise lancée en 2021 a abouti à la création d'une ressourcerie sur la commune d'Aime : Antropia. Cette dernière a ouvert fin avril 2023. Val Vanoise soutient politiquement et financièrement cette structure et a pris des parts au capital de cette société coopérative d'intérêt collectif (SCIC).

Ce projet favorise le réemploi et participe à l'insertion. À ce titre, un local de collecte est mis à disposition du public à la déchetterie du Carrey (seuls certains objets sont acceptés). Entre mai 2023 et octobre 2024, 32 tonnes d'objets ont été collectés par Antropia sur ce site.

Antropia n'est pas seulement un lieu de revente d'objets de seconde main, c'est aussi un lieu où des ateliers sont proposés : couture, céramique, zéro déchets, cosmétique fait maison, etc. Il y a également un musée numérique, un espace de réalité virtuelle, un espace "galerie d'art" ainsi qu'une salle en location pour les associations ou autres structures. La ressourcerie organise des projections de films, des concerts, des événements comme des vides greniers, le marché des artisans, "la disco soupe" (afin de réutiliser des légumes), etc.

Quelques nouveautés en 2024 :

- deux personnes supplémentaires salariées d'Antropia,
- une dizaine de bénévoles se relaient pour aider quotidiennement,
- un cordonnier s'est installé,
- un service de restauration propose un repas le midi à partir d'invidus, de produits locaux, et organise des brunchs le samedi, les afterwork le vendredi soir, etc.

Ce lieu dynamique se réinvente très régulièrement.

— Mise en oeuvre du plan d'actions développement durable de Val Vanoise

Val Vanoise joue pleinement son rôle et s'engage pour le développement durable de notre vallée.

Pour cela, les élus communautaires de Val Vanoise ont validé, le 12 décembre 2022, le plan d'actions en faveur du développement durable, véritable projet de service touchant la totalité de nos domaines d'activités. La mise en œuvre du plan se déroulera pendant toute la durée du mandat actuel, soit jusqu'en 2026.

Le plan d'actions proposé est divisé en trois axes :

1. Piloter l'action de Val Vanoise en faveur du développement durable.
2. Intégrer le développement durable dans notre fonctionnement interne.
3. Intégrer le développement durable dans nos domaines d'intervention.

Chaque axe est décliné en objectifs opérationnels qui se divisent chacun en plusieurs actions. Chaque service intègre le développement durable dans son quotidien et les valeurs du développement durable deviennent la norme de fonctionnement de notre structure. Quelques exemples d'actions mises en oeuvre en 2024 :

- Une formation en interne sur les "*achats durables*" a été proposée aux agents de Val Vanoise afin de rappeler les bonnes pratiques et de visualiser la marge de progression (16 agents),
- Formation éco-conduite proposée aux agents de Val Vanoise,
- Visite du centre de tri de Chambéry pour les agents volontaires (environ 20 personnes),
- Formation "*eau*" en interne aux agents volontaires,
- Soutien financier de Val Vanoise afin d'inciter le covoiturage du quotidien sur notre territoire. Il s'agit du renouvellement de l'expérimentation d'une année, soutenue par toutes les collectivités savoyardes,
- Réfection de murets en pierres sèches sur le sentier des vignes par des personnes en insertion,
- Commande d'un inventaire des espèces exotiques envahissantes sur notre territoire par une écologue,
- Poursuite du soutien financier de la recyclerie Antropia,
- Activités au sein du service enfance : sensibilisation au gaspillage alimentaire, participation à la semaine européenne de réduction des déchets, visite d'un rucher, fabrication de bee wrap et cosmétique fait maison, goûter zéro déchet, déplacement en train pour un des séjours, etc.,
- Etc.

Le Contrat d'Objectifs Territorial (COT)

Val Vanoise s'est engagée dans un Contrat d'Objectif Territorial (COT) en 2023. Ce contrat signé entre l'APTIV et l'ADEME est le premier COT en Savoie. L'objectif est d'encourager et d'entraîner les Communautés de communes de Tarentaise dans une démarche d'amélioration continue vis-à-vis de 2 référentiels :

- Climat Air Énergie
- Économie Circulaire

La durée du COT est de 4 ans et Val Vanoise pourra percevoir des soutiens financiers si les objectifs sont atteints. Le COT permet de renforcer l'intégration du développement durable dans notre quotidien pour chaque service.

Fin 2024, le travail d'état des lieux et de rédaction des deux plans d'actions est terminé. Les actions sont à déployer jusqu'à mi 2027.

— Poursuite du projet de rénovation du pôle environnement du Carrey

Cette opération consiste à réhabiliter en profondeur le site du Carrey : la déchetterie et le quai de transfert seront intégralement refaits à neuf.

Cette opération structurante permettra d'accueillir les usagers de la déchetterie dans de meilleures conditions et d'installer les nouvelles filières de récupération des déchets. Par ailleurs, le quai de transfert sera totalement restructuré pour éviter les ruptures de charges et déposer les déchets directement dans les camions de transfert.

L'année 2024 a permis l'établissement de l'avant-projet et le dépôt de la demande de permis de construire.

Le site est très contraint et le projet devra composer avec tout cela : risques d'inondation, complexité géotechnique, manque de place, présence d'un ancien massif de déchets, etc.

— Collecte des déchets

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2024 a été présenté aux élus communautaires le 7 avril 2025 : [RPQS 2024](#).

— Tourisme

> Vallée de Bozel Tourisme

→ Animations et événements

Vallée de Bozel Tourisme propose des animations sur les 4 communes de son territoire de compétence en hiver et en été.

- En hiver 2023-24 : Calèche de Noël, rencontres à la ferme de Feissons-sur-Salins avec la FACIM qui a eu un grand succès avec 3 dates complètes.
- En été 2024 :
 - Sorties FACIM : 4 sorties avec un guide conférencier sur différents thèmes, sur les 4 communes : seulement une sortie a eu lieu (Montagny avec 14 personnes), les autres ont été annulées par manque de participants.
 - Sorties ONF : 2 sorties sur le thème de la gestion de la forêt et 1 jeu de piste. La sortie jeu de piste a été annulée car il n'y a pas eu d'inscription. Les deux autres ont eu lieu avec 21 personnes au total.
 - Sortie astronomie au refuge du Mont Jovet : Grand succès avec une animation complète avec plus de 30 personnes.

L'Office de Tourisme a également participé financièrement à des événements :

- Concert du Festival Baroque à Montagny (pour la première fois).
- 2ème édition du Festival de la Rochette dans le cadre de l'obtention du label Terre d'Alpinisme par la commune du Planay

Le week-end des trails de Bozel - Mont Jovet, qui a eu lieu les 15 et 16 juin avec 6 courses, a compté au total 616 personnes inscrites sur l'ensemble des courses.

Suite à la convention passée avec la Mairie de Bozel, Vallée de Bozel Tourisme s'est occupé de l'exposition à la Tour Sarrazine : recrutement des exposants, organisation des animations et communication. Ainsi, 8 animations ont été mises en place et 998 personnes ont visité le Musée (soit 109 personnes de plus qu'en 2023).

→ Communication

Les documents (brochure, plan des sentiers etc) ont été mis à jour. Des vidéos et photographies ont été élaborées pour la promotion de la destination en été et en hiver. Un accent a été mis sur l'alpinisme au Planay pour créer une vidéothèque sur cette thématique suite à l'obtention du label Terre d'Alpinisme par la commune.

La page Facebook est alimentée régulièrement et compte de plus en plus d'abonnés.

Un compte Instagram est alimenté régulièrement avec un nombre d'abonnés qui augmente bien aussi.

→ Classement des meublés

L'équipe de Vallée de Bozel Tourisme étant habilitée à classer les meublés de tourisme, l'activité se maintient avec 28 visites de classement en 2024.

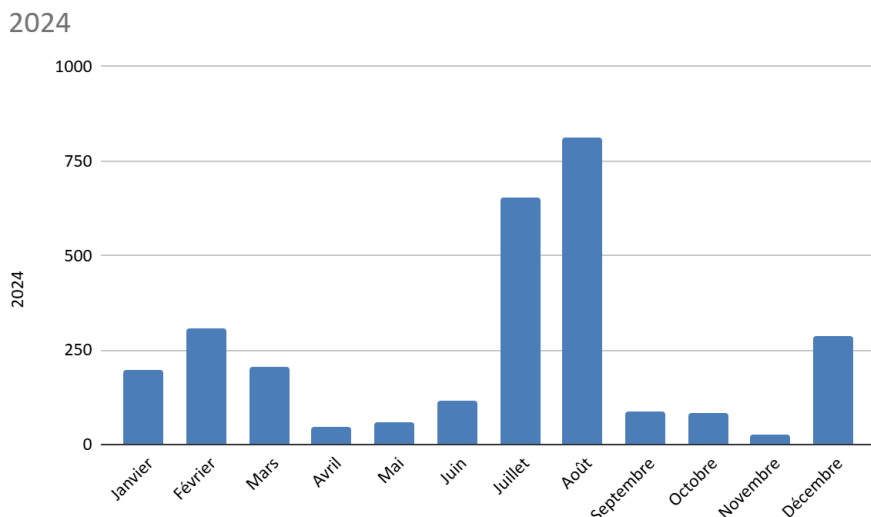
→ Vallée de Bozel Tourisme en 2023, c'est :

- 2890 contacts à l'accueil en 2024, les mois les plus importants sont juillet et août, et 810 appels

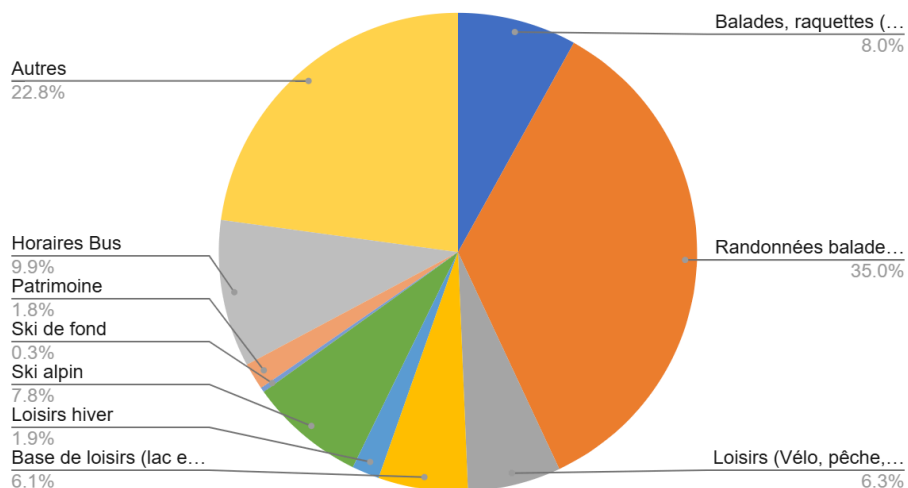


- 154 000 pages vues sur le site internet
- 5 304 abonnés sur la page Facebook Vallée de Bozel Tourisme (soit + de 921 abonnés par rapport à 2023). 134 109 personnes atteintes au maximum sur une publication
- 698 followers sur Instagram (création février 2022).

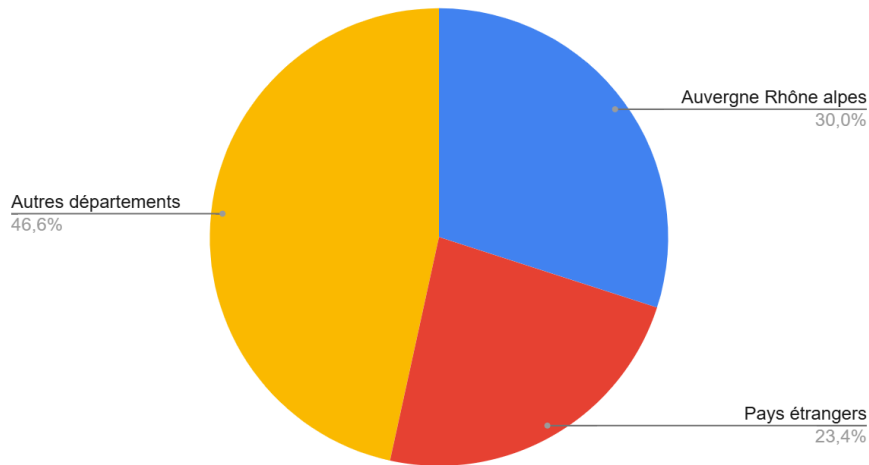
Fréquentation Office de Tourisme



Types de demandes 2024



Fréquentation par provenance 2024



> Tourisme Val Vanoise

→ Création de cartes à l'échelle Val Vanoise (9 communes)

2 documents ont été créés afin de mettre en avant le territoire de Val Vanoise sur les thématiques cyclotourisme et randonnée.

Les 6 Offices de Tourisme que compte le territoire ont travaillé ensemble sur deux documents communs. Aussi, chaque année les mises à jour et réédition sont faites sur du papier Écolabellisé.

→ Itinéraires VTT VAE :

Suivi des itinéraires VTT VAE avec la mise à jour des informations sur les tops.



— Ressources humaines

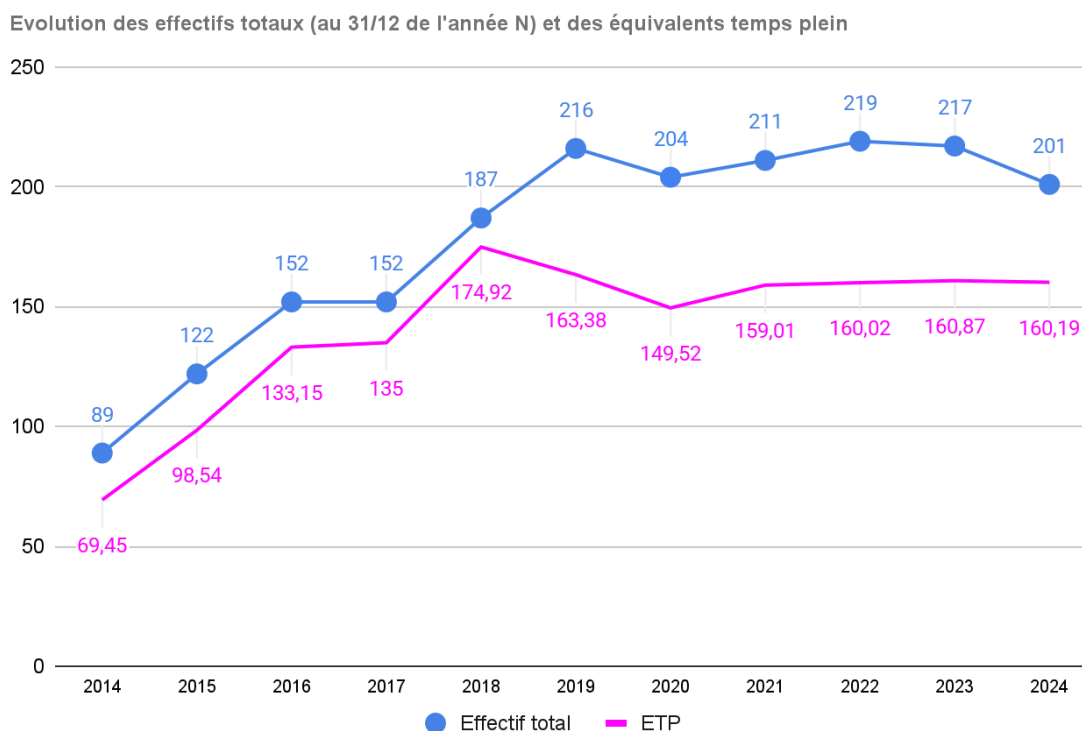
En 2024, Val Vanoise compte, comme en 2023, 121 postes permanents au tableau des effectifs, répartis de la manière suivante :

- 29 postes d'adjoints techniques (effectif constant) ;
- 22 postes d'adjoints d'animation (un de plus qu'en 2023 en raison de la prise de poste de responsable jeunesse culture par un agent en interne, sur un grade d'adjoint d'animation) ;
- 13 postes d'auxiliaires de puériculture (effectif constant) ;
- 13 postes d'agents sociaux (effectif constant) ;
- 9 postes d'attachés territoriaux (deux de plus qu'en 2023 avec la création d'un poste de responsable communication et d'un poste de chargée d'opérations nouvelles en bâtiments et infrastructures) ;
- 9 postes d'éducatrices de jeunes enfants (un de moins qu'en 2023 en raison de l'embauche d'un agent sur le grade d'infirmière au lieu du grade d'EJE) ;
- 8 postes d'adjoints administratifs (deux de plus qu'en 2023 avec la création d'un poste de gestionnaire finances et la modification d'un poste de gestionnaire RH de rédacteur à adjoint administratif) ;
- 5 postes de techniciens territoriaux (un de moins qu'en 2023 avec le passage d'une technicienne au SPIC eau et assainissement) ;
- 4 postes de rédacteurs territoriaux (effectif constant) ;
- 4 postes d'animateurs (un de moins qu'en 2023 avec le départ d'un agent en mutation et son non remplacement) ;
- 2 postes d'ingénieurs territoriaux (un de moins qu'en 2023 avec le passage d'un ingénieur au SPIC eau et assainissement) ;
- 1 poste d'agent de maîtrise (un de moins qu'en 2023 avec le départ d'un agent à la retraite et son non remplacement) ;
- 1 poste d'infirmière territoriale ;
- 1 poste de puéricultrice (effectif constant) ;

Au 31 décembre 2024, on compte 75 agents contractuels et 103 agents titulaires. 9 mises en stage d'agents en poste ont été réalisées en 2024 afin de déprécariser les emplois et de permettre une carrière à ces agents. Ci-après sont présentées les principales statistiques de l'établissement.



Effectifs au 31 décembre 2024



Les effectifs ci-dessus prennent en compte les élus ainsi que les agents en disponibilité ou détachement.

On note une baisse significative des effectifs en 2024, notamment expliquée par les éléments présentés en introduction : baisse du nombre de saisonniers (collecte et enfance), modification de gestion du quai de transfert (deux agents permanents et un saisonnier en moins), et la mise en place de plusieurs mises à disposition d'agents avec les communes membres.

La répartition des effectifs par service et son évolution est la suivante

| Effectifs par services | 31/12/2023 | | 31/12/2024 | |
|--|------------|---------------|------------|---------------|
| | Effectifs | ETP | Effectifs | ETP |
| Direction générale (RH, finances, achats, accueil, OT) | 14 | 6,45 | 16 | 8,46 |
| Services techniques (dont Collecte et aménagement) | 62 | 28,57 | 55 | 27,36 |
| Service Enfance | 113 | 52,07 | 102 | 50,75 |
| Apprentis | 0 | 0,00 | 1 | 0,50 |
| SPIC | 0 | 0,00 | 4 | 1,99 |
| Elus | 9 | 4,15 | 9 | 4,48 |
| Agents en dispo/détachement | 19 | 8,76 | 14 | 6,97 |
| TOTAL | 217 | 100,00 | 201 | 100,50 |

La direction générale compte deux postes en plus en 2024 : création d'un poste de responsable communication auparavant supporté par une commune membre et création d'un poste de chargée d'opérations nouvelles en bâtiments et infrastructure pour permettre la programmation de la construction du centre technique intercommunal, du nouveau quai de transfert et de la future cuisine centrale.

Les directions de la collecte ainsi que de l'eau et de l'aménagement comptent 7 agents de moins qu'en 2023. Cela s'explique par la modification du mode de gestion du quai de transfert évoquée en introduction (-3 agents) et le passage de 4 agents à la régie eau et assainissement dès le 2 janvier 2024.

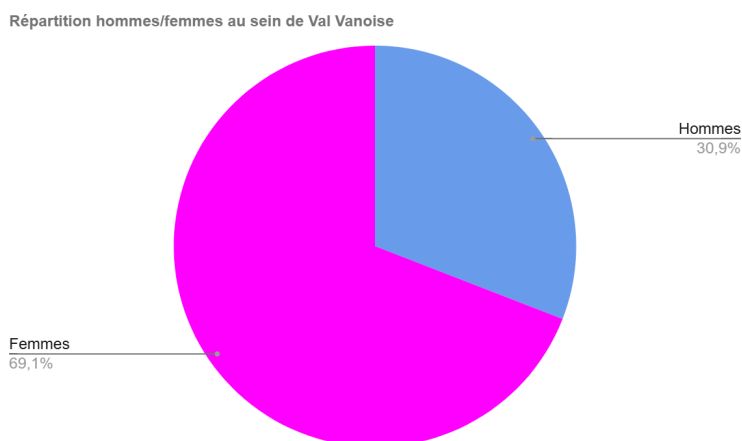
La direction de l'enfance compte 11 agents de moins qu'en 2023 à la même période. Cela s'explique par les difficultés de recrutement importante dans la petite enfance (deux postes saisonniers non pourvus à la crèche de Pralognan, plusieurs postes saisonniers non pourvus à la crèche de Courchevel Moriond) mais également au niveau des animateurs (un poste permanent vacant sur le site de Courchevel, un poste non permanent vacant sur le site des Allues, un enseignant d'anglais non recruté). Ces difficultés de recrutement sont identifiées au niveau national et font l'objet d'une attention particulière. Pour preuve, en avril 2025, se tiendra à Chambéry le premier salon de l'emploi public en Savoie.

Toutefois, l'année 2024 a permis d'accueillir en apprentissage une jeune désireuse d'obtenir son diplôme d'auxiliaire de puériculture. Soutenue par l'équipe de la crèche de Bozel, elle a fait preuve de réussite et a pu être embauchée de manière pérenne au sein des crèches de Val Vanoise.

Le nouveau SPIC eau et assainissement créé au 1er janvier 2024 compte 4 agents en contrat à durée indéterminée dont 3 agents embauchés précédemment par Val Vanoise. Il aura vocation à s'étoffer dans les années futures, notamment avec le transfert des agents du Syndicat intercommunal d'assainissement de la Vanoise (SIAV).

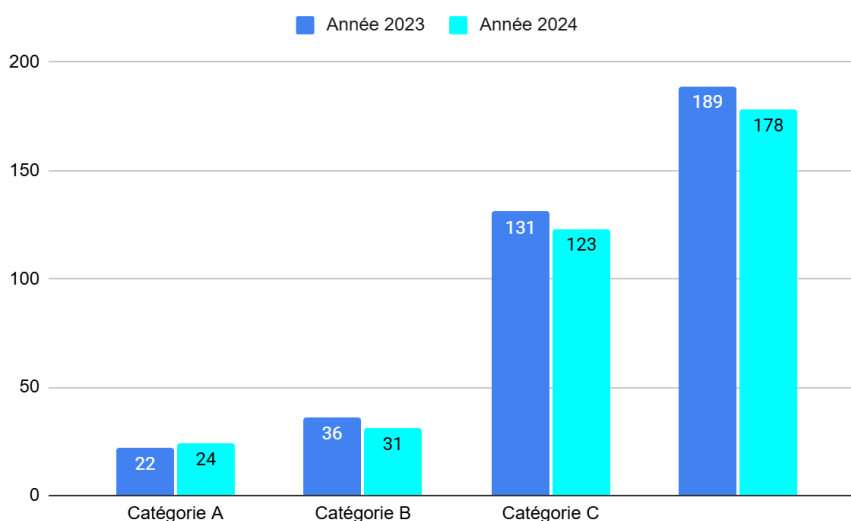
Concernant les agents en disponibilité ou détachement, l'année 2024 compte 5 agents de moins expliqué par deux radiations des cadres (une sur démission et une pour fin de droits), une mutation vers une commune proche, une réintégration et un départ en retraite.

La répartition des effectifs par sexe est la suivante



Comme ces dernières années, la part des femmes au sein de Val Vanoise augmente (69.1% en 2024 contre 64.5% en 2023 et 61.6% en 2022). L'explication majeure reste la part importante de la représentation féminine au sein de la direction de l'enfance.

La répartition des effectifs par catégorie est la suivante



Les effectifs par catégorie ont quelque peu évolué entre 2023 et 2024 mais la répartition reste relativement la même : 13.5 % de catégorie A en 2024 contre 12% en 2023 ; 17.5% de catégories B en 2024 contre 19% en 2023 ; 69% de catégories C en 2024 tout comme en 2023.

On compte 2 agents de catégorie A de plus par rapport à 2023 expliqués par les deux créations de postes évoquées précédemment.

On compte 5 agents de moins en catégorie B, expliqués par le départ d'une gestionnaire RH sur le grade de rédacteur, le passage d'une technicienne au SPIC eau et assainissement, et le défaut d'embauche d'auxiliaires de puériculture.

La catégorie C compte 5 agents de moins : 2 agents au SPIC, 2 agents de moins au quai de transfert et à la maintenance.

L'année 2024 du service

Le service compte deux gestionnaires RH et une directrice. Le rythme de croisière a été trouvé et permet une gestion efficace de la paie et de la carrière des agents Val Vanoise, des agents de la régie des eaux mais également des agents de la commune de Bozel (en service commun depuis 2022).

La suite du déploiement du logiciel ressources humaines mis en place en 2023 s'est effectuée tout au long de l'année. Ainsi, la mise en place en premier lieu du module de création des ordres de missions et de remplissage des notes de frais a permis de gagner en fluidité et de raccourcir les délais de signature des ordres de mission et de remboursement des frais de mission.

En septembre, la mise en place du module d'entretien professionnels a permis une dématérialisation quasi complète de la campagne d'évaluations professionnelles de l'année : préparation des entretiens en ligne par les responsables, préparation des entretiens en ligne par les agents puis remplissage automatisé des entretiens lors de l'entrevue physique entre l'agent et son n+1. Aucun retard de transmission des entretiens n'a été comptabilisé et on note une nette amélioration de la propreté des documents produits.

De nombreuses formations ont été suivies par les agents, aussi bien en termes de formations métier que de formations obligatoires (permis, FIMO, FCO, habilitations diverses) ou encore de formations autour de la sécurité (éco conduite, manipulation des extincteurs, etc).

2025 sera marquée par la préfiguration du transfert des agents du SIAV vers le SPIC Val Vanoise.

— Finances

La situation financière de Val Vanoise demeure saine en 2024, dans la continuité des exercices précédents. L'intercommunalité affiche un **endettement faible**, avec une capacité de désendettement de 1,3 an (baisse de ~20%), contre une moyenne nationale de 4,6 ans pour les EPCI à fiscalité propre. Elle conserve également une bonne capacité d'autofinancement, avec une épargne nette représentant 19,2 % des recettes réelles de fonctionnement, à comparer à une moyenne nationale de 6,2 %.

Ces bons résultats sont le fruit d'un pilotage rigoureux des finances de la collectivité, reposant à la fois sur un contrôle accru des dépenses et une optimisation du recouvrement des recettes, notamment auprès des partenaires institutionnels. Cette gestion maîtrisée et ces résultats positifs sont indispensables pour soutenir un programme d'investissements ambitieux, dans un environnement incertain, marqué par des pressions sur les finances publiques et un contexte géopolitique instable.

Depuis le début du mandat, Val Vanoise n'a pas modifié les taux de fiscalité sur les impositions directes locales (taxe foncière, cotisation foncière des entreprises). Cette stabilité fiscale constitue un engagement fort de la collectivité en faveur du pouvoir d'achat des contribuables locaux.

Concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), le taux est resté stable depuis 2020, et a même **diminué de 3,2 % pour l'exercice 2024** ([délibération n°2023-102 du 18 décembre 2023](#)). Cette baisse est le fruit de la stratégie menée depuis plusieurs années sur le renouvellement des points d'apport volontaire, qui porte ses fruits en optimisant les ressources mobilisées pour le service de collecte.

Le transfert des compétences eau et assainissement, entré en vigueur le 1er janvier 2024, constitue une étape clé dans le développement des missions de Val Vanoise. Des investissements majeurs sont déjà planifiés pour répondre aux besoins urgents de mise à niveau des infrastructures existantes, afin d'assurer un service public de qualité sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, une réflexion stratégique est en cours pour définir le niveau d'ambition des futurs investissements, ainsi que les ajustements nécessaires en termes de tarification et de base de facturation, avec une idée directrice "*l'eau paie l'eau*". Les conclusions de cette analyse sont attendues pour fin 2025.



→ Investissements structurants à horizon 2030

Dans le cadre de l'organisation des jeux olympiques de 2030 et suite à la volonté de finaliser la structuration des services ordures ménagères et eau/assainissement avec des infrastructures adaptés, les élus communautaires ont validés des projets ambitieux et ayant un coût très important au regard de la surface financière de la collectivité :

- Garage communautaire (través pour camion de collecte, stockage eau/assainissement, mutualisation avec services techniques de Bozel, appartements de fonction, etc.) **~25M€**
- Modernisation du quai de transfert et de la déchetterie du Carrey **~ 13 M€**
- Cuisine centrale **~4M€**
- Rénovation et surélévation de l'immeuble rue de bellegarde **~3M€**

Les services de Val Vanoise sont focalisés sur la réalisation de ses projets, avec une attention particulière sur l'obtention d'un financement optimal de la part des différents partenaires institutionnels. Les résultats positifs de la collectivité, couplés à un endettement faible, constituent des atouts majeurs pour mener à bien ces projets sans compromettre la santé financière de la collectivité.

→ Gestion comptable

Le **service finances** prend en charge l'ensemble des tâches comptables et financières de la collectivité (gestion des factures, bons de commande, facturations, inventaire, etc.). Cette responsabilité génère un flux important de documents budgétaires, et le service doit garantir une gestion **efficace** de ce flux, tout en respectant rigoureusement la réglementation et en assurant des contrôles systématiques.

En outre, le service contribue à la définition et à la mise en œuvre de la **stratégie budgétaire et financière** de la collectivité, se traduisant par :

- l'élaboration des budgets de l'établissement et de ses activités annexes ;
- la mise en place d'outils de contrôle de gestion et de suivi des réalisations ;
- la préparation et le suivi du plan pluriannuel d'investissement et la gestion proactive de la dette ;
- la présentation de supports et outils d'aide à la décision des élus.

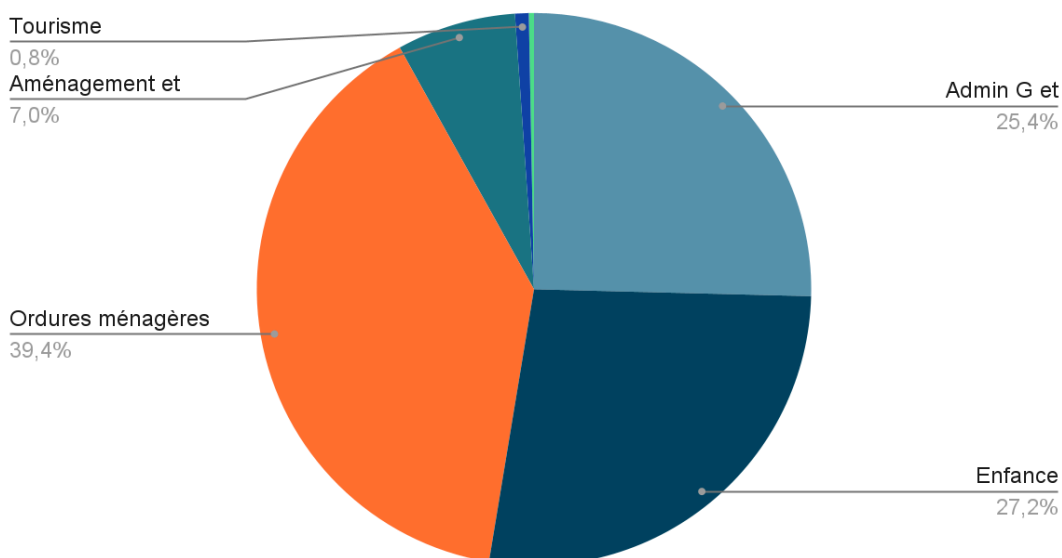
Durant le mandat 2014-2020, un accent particulier a été mis sur la structuration de la collectivité et la mise en place de procédures de validation et d'engagement des dépenses publiques. Cela a abouti à la rédaction et à la mise en œuvre d'un règlement financier, ainsi qu'à d'autres actions visant à sécuriser les flux.

Pour le mandat 2020-2026, l'objectif est désormais centré sur l'**optimisation et la rationalisation** des fonds publics, afin de maximiser les économies réalisées sur les dépenses de fonctionnement et ainsi éviter de recourir à l'augmentation de la fiscalité, tout en continuant de développer les services de Val Vanoise.

→ Le fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de Val Vanoise sont réparties de la manière suivante

Dépenses fonctionnement VV 2024



La collecte des ordures ménagères représente le poste principal de dépenses de Val Vanoise. Ce service est financé presque exclusivement par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (97%, 8,3 M€), le reste étant par les recettes générées par les déchetteries et les reprises de matériaux.

Le deuxième poste de dépenses de Val Vanoise correspond à toutes les activités liées aux temps de l'enfant. Ce service est financé en grande partie par l'impôt (55,4%), mais bénéficie tout de même d'un financement substantiel de la Caisse d'allocations familiales (31,2%, 1,5 M€) et des usagers de ces services (13,4%, 0,65 M€).

Les prélèvements obligatoires de l'État représentent une part importante du budget (10%, 1,54 M€). Les dépenses d'administration générale représentent ~15% de l'équilibre global du budget.

Les compétences eau et assainissement sont établies en budget annexe. C'est un service public industriel et commercial (SPIC), et doit donc être équilibré par les seules recettes d'exploitation constituées par la vente d'eau/assainissement aux usagers.

— Achat public et affaires générales

→ La commande publique

Le service commande publique de Val Vanoise est composé d'un responsable de l'achat public et d'une assistante administrative. Depuis septembre 2023, cette dernière est formée à la rédaction des documents afférents aux marchés publics.

En 2024, le service a assuré la passation de **28 nouveaux marchés publics** (1 lot = 1 marché public), qui ont tous été attribués. Sur ces 28 nouveaux marchés :

- 13 sont des marchés de services
- 8 sont des marchés de travaux
- 4 sont des marchés de fournitures courantes,
- 3 sont des marchés de maîtrise d'oeuvre

19 ont été passés en procédure adaptée et 9 en procédure formalisée.

23 ont été attribués à des TPE-PME (très petite et petite et moyenne entreprise), 2 à des ETI (entreprise de taille intermédiaire), 2 à des EPIC (établissement public industriel et commercial).

De plus, Val Vanoise fait partie d'un groupement de commandes coordonné par le SDES (Syndicat départemental d'énergie de la Savoie) pour la fourniture d'électricité.

22 marchés ont été attribués à des entreprises seules et 6 marchés à des groupements d'entreprises.

12 contrats de sous-traitance ont été signés, entre autres pour les travaux de :

- création d'abris pour les compacteurs à cartons de Pralognan-la-Vanoise et Brides-les-Bains,
- réalisation de deux points d'apport volontaire sur la commune de Courchevel,
- renouvellement de la conduite d'adduction de Verrochas,
- le terrassement et le génie-civil des réseaux de trois hameaux de la côte de Bozel.

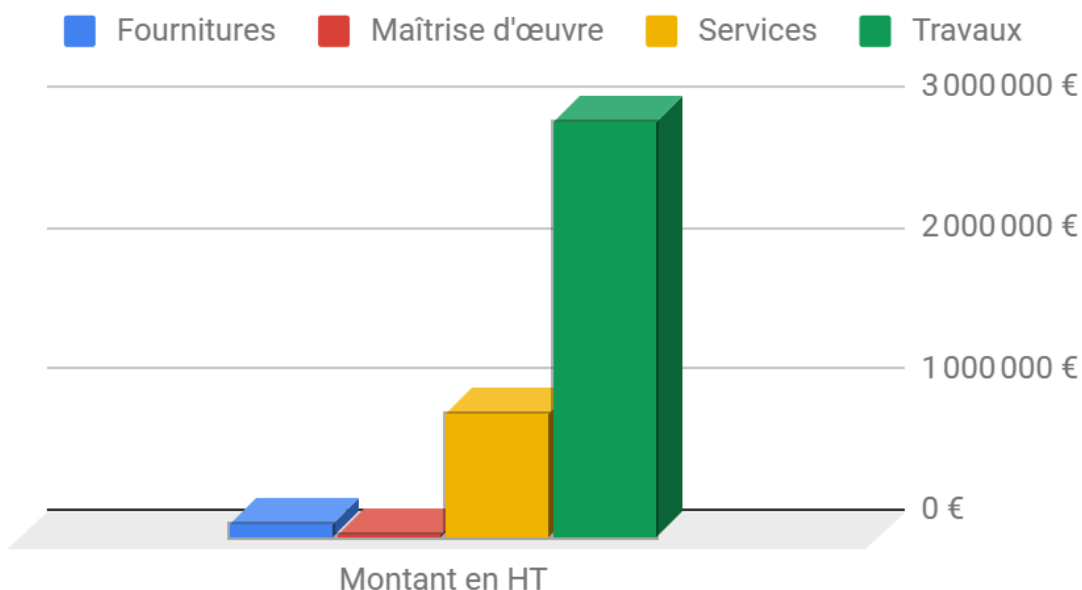
12 avenants ont été signés, dont 5 avec une incidence financière d'un total de +105 858,64 € HT.

En termes de montants **engagés** de ces 28 marchés attribués en 2024 (hors avenants), cela représente :

- 2 925 655,40 € HT pour les marchés de travaux
- 873 206,17 € HT pour les marchés de services
- 690 074,72 € HT pour les marchés de fournitures courantes
- 14 080 € HT pour les marchés de maîtrise d'oeuvre
- **soit un total de 4 503 016,29 € HT**



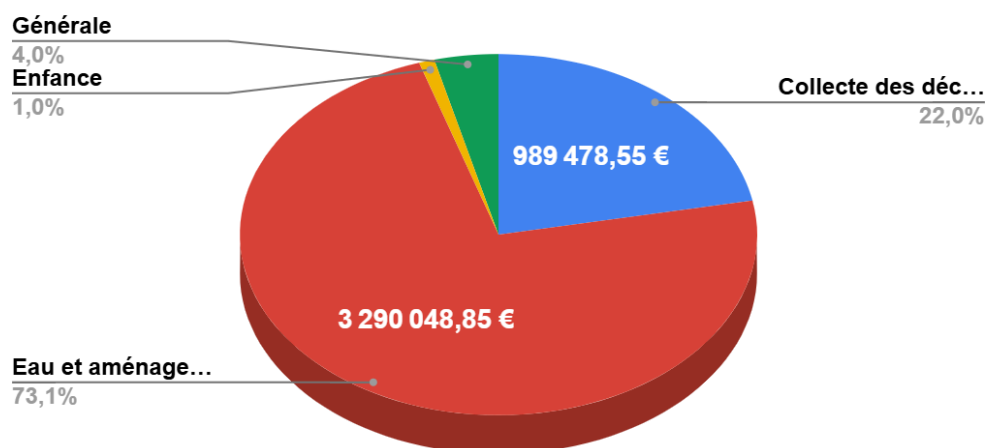
Répartition des montants par type de marché



Le montant des marchés par service de Val Vanoise se décline comme suit :

- 12 marchés pour le service de l'eau et l'aménagement : 3 290 048,85 € HT
- 6 marchés pour le service de la collecte des déchets : 389 478,55 € HT
- 6 marchés pour l'enfance : 43 494,17 € HT
- 3 marchés pour la direction générale : 179 994,72 € HT

Répartition des montants par service



En 2024, le service commande publique, en lien avec les services concernés, a entamé des négociations avec les candidats dès que la procédure le permettait dans 8 marchés sur 19 (42,1%). Un chiffre en hausse par rapport à 2023.

Par rapport à la localisation des titulaires, 1 marché a été attribué à une entreprise siégeant sur le territoire de Val Vanoise, 20 à des entreprises du département, 1 à une entreprise de la région et 6 à des entreprises françaises.

Les 6 critères de sélection qui ont été utilisés sont le prix, la valeur technique, le délai d'exécution / de livraison, les caractéristiques esthétiques, les performances environnementales ainsi que l'insertion.

Sur les critères de sélection, le critère du prix est majoritaire dans 66,7% des marchés et le critère lié à la valeur technique l'est dans 18,5% des marchés. 14,8% des marchés équilibrent les deux critères.

Concernant les autres critères, celui relatif au délai a été utilisé dans 1 marché et celui pour l'environnement dans 3 marchés.

Le service des achats publics n'a divulgué les éléments financiers des offres qu'une fois les critères techniques, sociaux, environnementaux et de délais, analysés et notés par les services opérationnels afin de valoriser les principes du code de la commande publique.

→ **Les assurances**

Du côté des assurances, que le service achat public et affaires générales gère également, l'année 2023 se résume par la **déclaration de 8 sinistres** (13 en 2023), dont :

- 4 relatifs à la responsabilité civile en lien avec la prise des compétences eau et assainissement (surcharge réseau ou rupture de canalisation).
- 2 relatifs à de la flotte automobile,
- 2 relatifs à des dommages aux biens,

→ **Le patrimoine mobilier**

3196 équipements sont répertoriés au sein de Val Vanoise dont 2870 en service.

En 2024, les services des moyens internes et accueil ont continué cette action dans le but de connaître, de contrôler et de suivre le nombre et la valeur des équipements de Val Vanoise.

→ **L'accueil**

En 2024, le nombre de courriers reçus est quasi similaire à l'année 2023 (900).

Les données du service accueil sont les suivantes :

- 900 courriers reçus, avec la répartition par service :
 - 255 pour le service des ressources humaines soit une légère baisse de 5,10 % en un an.
 - 212 pour le service finances et budget, en augmentation de 33,49 %
 - 147 pour la direction de l'eau et aménagement, en déclin de 21,77 %.
 - 122 pour la direction de l'enfance soit un déficit de 15,57 %.
 - 59 pour la direction générale, un chiffre qui demeure assez stable.
 - 48 pour la direction de la collecte des déchets, un chiffre qui chute de 50 %.
 - 44 pour le service achat public et affaires générales soit une légère hausse de 15,91 %.
 - 11 pour le service moyens internes soit 2 courriers de plus.
 - 2 pour le service Vallée de Bozel Tourisme.

Entre 2023 et 2024, le pourcentage de courriers envoyés a augmenté de 68,15 % dû en partie à la prise des compétences eau et assainissement au 1er janvier 2024. Ce chiffre se décompose comme ci-dessous :

- 1705 courriers envoyés, avec la répartition par service :
 - 1110 pour le service de l'eau et l'aménagement soit une intensification de 97,12 %.
 - 204 pour le service de la collecte et des déchets, à savoir une variation positive de 29,90 %.
 - 105 pour le service ressources humaines (hors bulletins de paie) soit un léger surcroît de 6.67 %
 - 81 pour le service enfance soit une diminution de 28,40 %.
 - 55 pour la Vallée Bozel Tourisme soit une baisse de 18,18 %
 - 30 pour le service achat public et affaires générales soit une faible réduction de 16,67 %
 - 19 pour le service des finances et du budget soit une décroissance de 21,05 %
 - 7 pour le service des systèmes d'information soit un amoindrissement de 14,29 %
 - 4 pour la direction générale soit une chute vertigineuse de 1025%

Malgré l'accélération de la dématérialisation du courrier ces dernières décennies, on constate que le courrier postal demeure un moyen prédominant au sein des administrations publiques.

En 2024, eu égard de la prise des compétences et assainissement, l'accueil de Val Vanoise a recueilli de nombreux appels téléphoniques et davantage d'usagers en présentiel afin de répondre aux diverses demandes.

Le service accueil est devenu plus efficient avec la mise en place du transfert téléphonique vers l'assistante administrative lorsque l'agent d'accueil est déjà en ligne ou occupé à répondre à un usager en face-à-face.

— Systèmes d'information

En 2023 le service est composé de deux agents permanents dont les missions principales s'articulent ainsi :

- Accompagnement à la dématérialisation des documents administratifs ;
- Gestion des outils informatiques mis à disposition des agents ;
- Formation et accompagnement quant à l'usage des pratiques numériques ;
- Mise en place d'un service commun avec des communes membres ;
- Déploiement de pratiques plus vertueuses notamment au regard de l'empreinte carbone ;
- Veille réglementaire.

Au cours de l'année 2023 le service commun des systèmes d'information s'est vu confier la gestion de la partie informatique et des pratiques associées de la commune de Bozel. Actuellement, le service gère un peu plus de 200 licences utilisateurs de la suite bureautique et compte 150 ordinateurs et autant de téléphones.

Cette année, le service a débuté la mise en commun des plateformes téléphoniques des communes adhérentes (Bozel et Les Allues) afin de rendre plus efficientes les ressources humaines et financières.

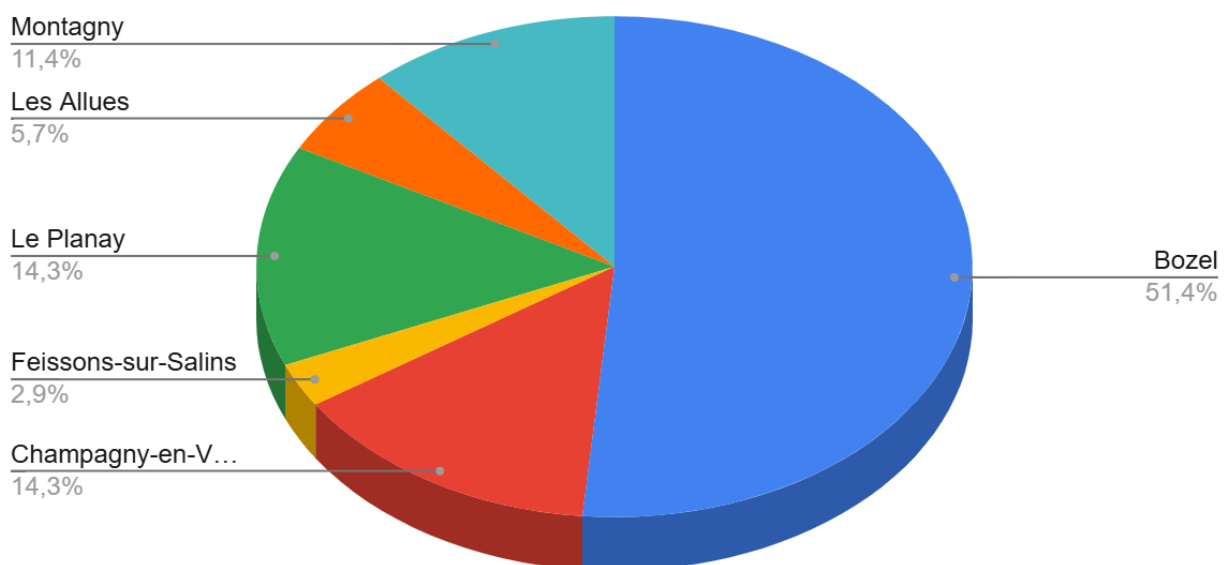
— Consultances architecturales

Chaque année, un architecte assure le service de consultation architecturale proposé aux porteurs de projets immobiliers. Un service gratuit destiné aux habitants du territoire de Val Vanoise. L'architecte, Thomas Jay, du cabinet CARACOL Architectures, intervient tous les derniers mercredis après-midi du mois de 13h30 à 16h30, sur rendez-vous.

En 2024, **34 personnes ont bénéficié de conseils** pour réaliser leur projet. Par rapport à 2023, le nombre de consultations a augmenté de 25,9 %.

31 personnes ont eu un rendez-vous en présentiel et 3 en visioconférence.

Répartition des projets des usagers par commune





**Rapport annuel sur
le prix
et la qualité du
service public
d'élimination des
déchets**

2024

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| A. Les indicateurs techniques | 3 |
| Chapitre 1 - Le territoire desservi | 3 |
| 1. Présentation du territoire | 4 |
| 2. Les compétences et leurs répartitions | 5 |
| 3. Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement | 6 |
| 4. Déchets pris en charge par le service | 7 |
| Chapitre 2 - L'emploi | 8 |
| 1. Description de l'emploi | 9 |
| 2. Perspectives d'évolution | 10 |
| 3. Formation | 10 |
| 4. Indicateurs ressources humaines | 10 |
| Chapitre 3 - Organisation de la collecte | 13 |
| 1. La collecte en PAV | 14 |
| 2. La collecte en déchetterie | 20 |
| 3. Évolution de l'organisation de la collecte | 24 |
| Chapitre 4 - Collecte : bilan | 25 |
| 1. Evolution des quantités collectées et performance de collecte | 26 |
| 2. Bilan logistique | 30 |
| 3. Bilan déchetteries | 35 |
| 4. ISDI | 42 |
| 5. Collecte spécifique | 43 |
| 6. Indicateurs de collecte | 45 |
| Chapitre 5 - Traitement : organisation | 49 |
| 1. Localisation des unités de traitement | 50 |
| 2. Nature des traitements | 51 |
| 3. Capacité et tonnage traités | 56 |
| 4. Refus de tri et performance | 56 |
| 5. Résidus de traitement | 56 |
| Chapitre 6 - La prévention | 57 |
| 1. Indice de réduction des déchets par rapport à 2010 | 58 |
| 2. Description des actions de sensibilisation | 58 |
| Chapitre 7 - La communication | 62 |
| 1. Moyens d'information et de concertation | 63 |
| 2. Suivi des réclamations et évolution | 63 |
| Chapitre 8 - Impact environnemental et sanitaire | 64 |
| B. Les indicateurs économiques et financiers | 66 |
| Chapitre 9 - Modalités d'exploitation du service | 66 |
| 1. Modalités | 67 |
| 2. Montants prestations à des entreprises | 67 |
| Chapitre 10 - Budget, coût du service et financement | 69 |
| 1. Montants | 70 |
| 2. Coût aidé | 70 |
| 3. Financement | 71 |
| Chapitre 11 - Structure du coût | 73 |
| 1. Nature des charges | 74 |
| 2. Nature des produits | 74 |
| 3. Répartition des charges, des produits et du financement | 74 |
| Chapitre 12 - Chiffres clés | 75 |

Partie A

Les indicateurs techniques

Chapitre 1 Le territoire desservi

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

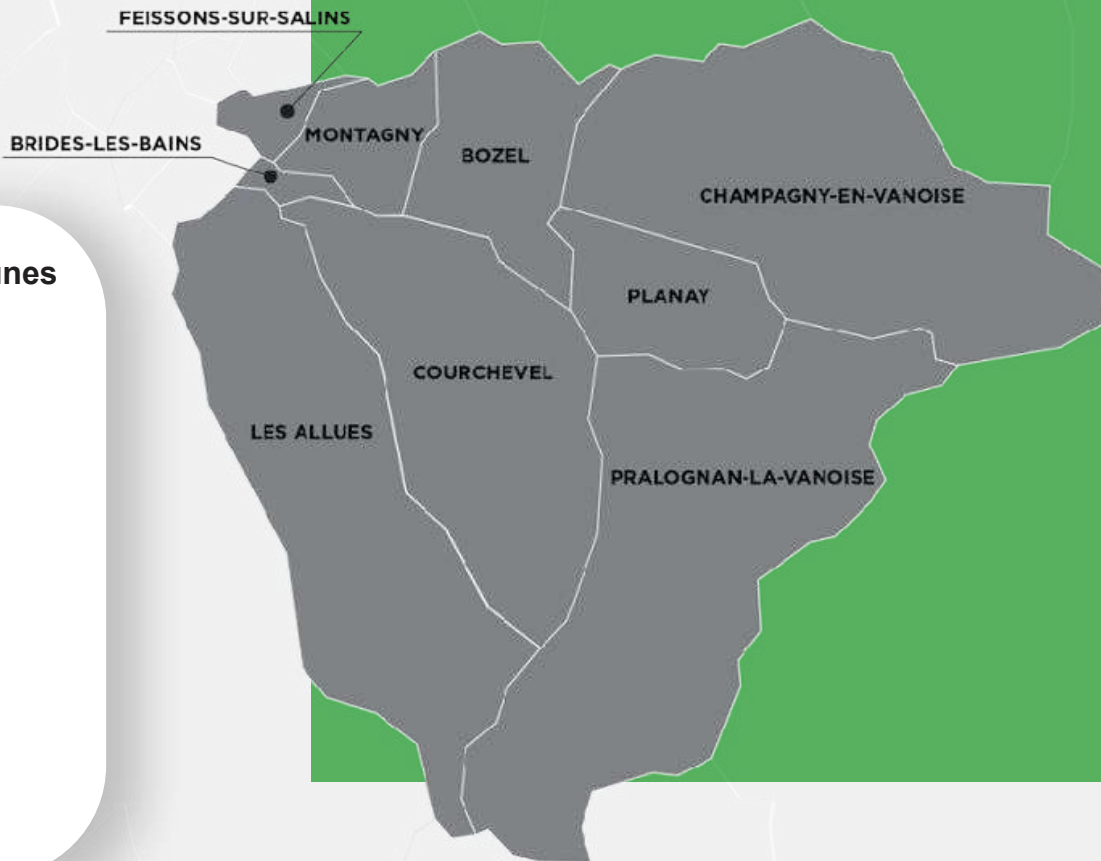
Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Présentation du territoire

La communauté de communes Val Vanoise regroupe les 9 communes suivantes :

- Brides-les-Bains
- Bozel
- Champagny-en-Vanoise
- Courchevel
- Feissons-sur-Salins
- Le Planay
- Les Allues
- Montagny
- Pralognan-la-Vanoise



Un territoire aux rythmes saisonniers

La population permanente du territoire est de **9 300 hab** (INSEE, 2024) pour une superficie de **43 000 ha**, soit une densité de près de **22 hab/km²**. Le périmètre est donc considéré comme une zone rurale (les espaces naturels couvrent 97 % du territoire) mais bénéficie de fortes variations saisonnières au vu des stations de ski de grande renommée présentes sur le territoire.

En raison de la forte affluence touristique (principalement entre décembre et avril mais également, dans une moindre mesure, entre juillet et août), il est important de considérer la population DGF afin d'intégrer cet impact touristique sans surestimer les résultats par habitants.

Cette population est de **27 502 habitants en 2024**. Elle correspond à la population municipale majorée du nombre de résidences secondaires (logements occupés occasionnellement mais non vacants).

93000

Habitants annuels

en 2024

REÇU EN PREFECTURE

1e 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Les compétences et leurs répartitions

La gestion des déchets

Par application du **Code Général des Collectivités Territoriales** (article L2224-13), la Communauté de

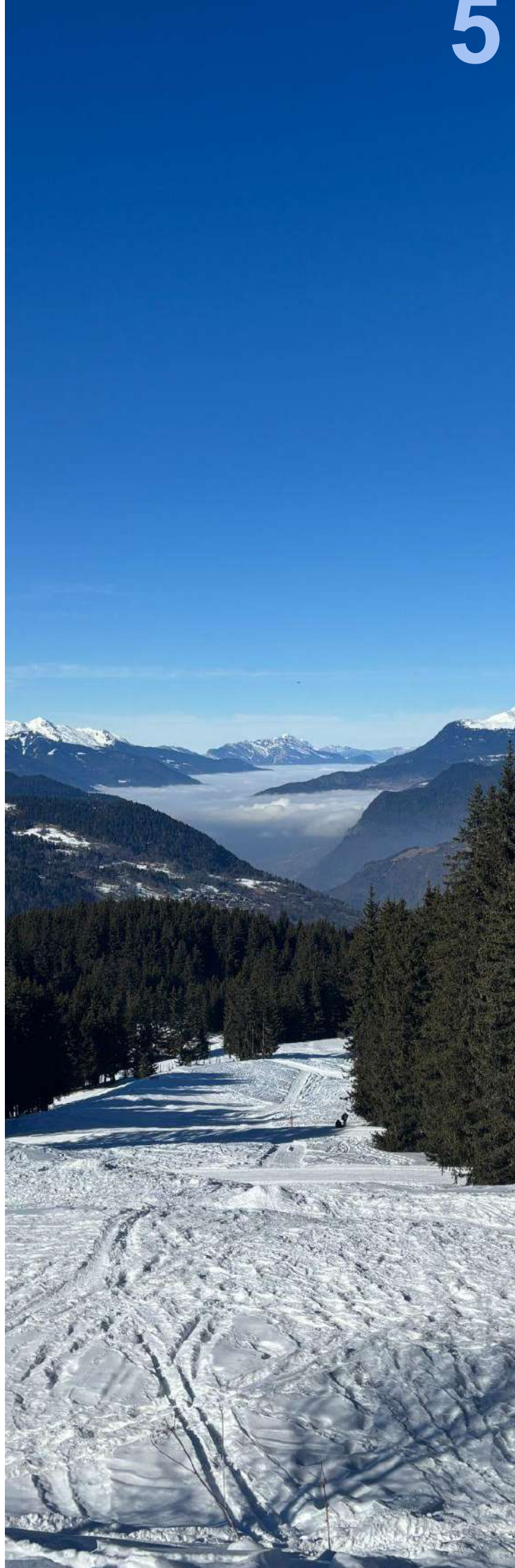
communes Val Vanoise est compétente pour la collecte et le traitement des **déchets des ménages** et des **déchets assimilés**. Les déchets assimilés comprennent aussi les déchets professionnels que les collectivités peuvent, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, collecter et traiter sans sujétions techniques particulières (cf. article L2224-14).

La collecte des déchets est assurée par la Communauté de communes Val Vanoise en régie, pour l'ensemble des **neuf communes** de son territoire.

Le traitement des déchets est délégué, **depuis 2014**, au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets "**Savoie Déchets**", par adhésion. Au **1er janvier 2017**, suite à la mise en œuvre de la **Loi NOTRe** sur notre territoire, le nombre de collectivités territoriales adhérant à Savoie Déchets est passé de 17 à 13, pour un bassin de plus de **536 000 habitants** (population DGF), soit la quasi-totalité de la population du département.

Depuis **2010**, Savoie Déchets assure la gestion de l'**Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets** (UVETD). Situé à Chambéry, cet équipement industriel traite par incinération les **déchets non recyclables** et les **boues de stations d'épuration**.

Savoie Déchets a également la responsabilité du tri des collectes sélectives des collectivités adhérentes. Il est effectué en régie directe par le centre de tri **basé à Chambéry** uniquement depuis la **fermeture du centre de de Gilly-sur-Isère en 2021**.



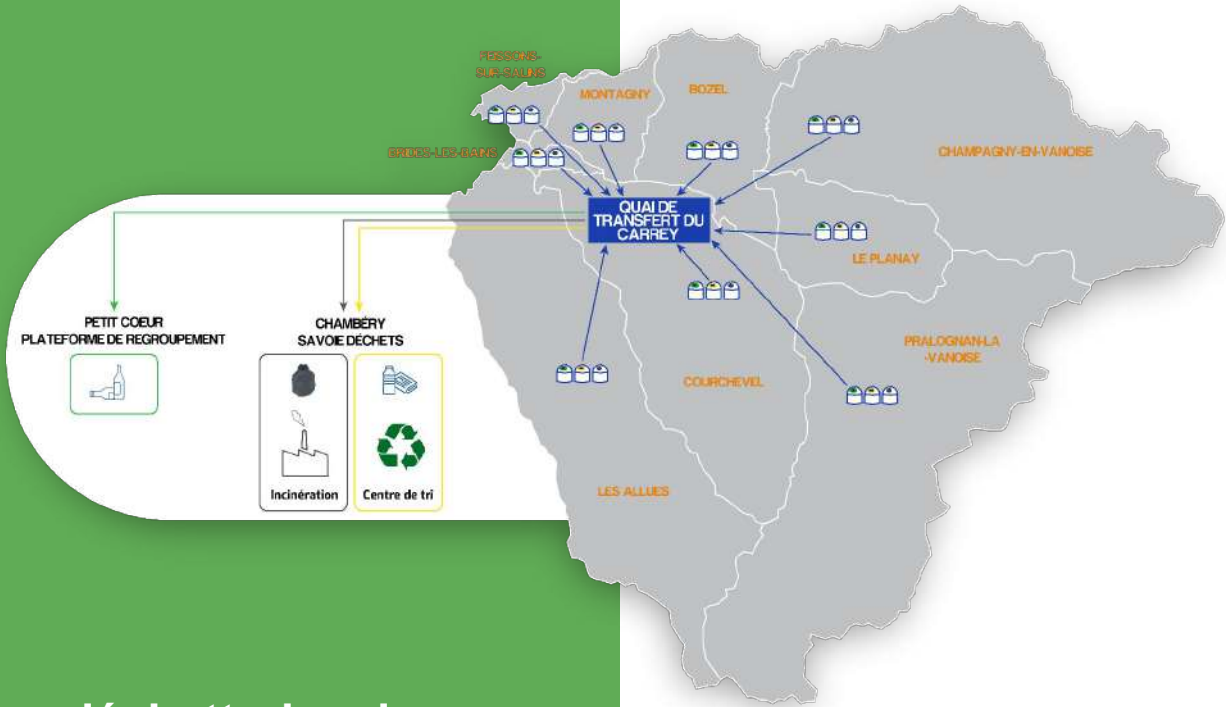
REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2025
Application agréée E-legalite.com

2

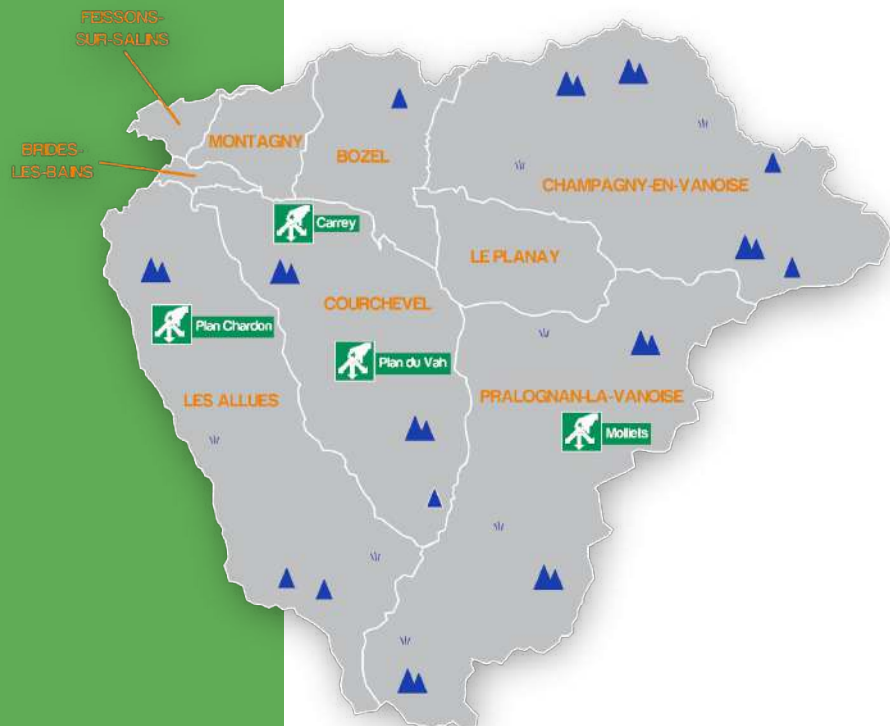
Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement

1/ Lieux de collecte et traitement des déchets produits sur le territoire

Les deux cartes ci-après présentent l'organisation de la collecte et les principaux lieux de traitement ainsi que l'emplacement des déchetteries sur le territoire.



2/ Les déchetteries du territoire



REÇU EN PREFECTURE
 le 10/04/2025
 Application agréée E-legalite.com
 99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Déchets pris en charge par le service

La liste des déchets pris en charge par la Communauté de communes Val Vanoise est décrite dans le tableau ci-après. Apparaissent sur fond bleu les déchets qui sont uniquement pris en charge sur la déchetterie du Carrey. Il est possible de consulter le règlement intérieur des déchetteries sur le site de [Val Vanoise](#) afin d'identifier les déchets acceptés selon les types d'usagers (particuliers ou professionnels) et sous quelles conditions.

| Flux | Emplacement | |
|--|--------------------|--|
| Ordures ménagères résiduelles | PAV | |
| Emballages | PAV et Déchetterie | |
| Verre | | |
| Carton | | |
| Biodéchets | | |
| Déchets Industriels Banals - Encombrants | Déchetterie | |
| Déchets d'Équipement et d'Ameublement - DEA | | |
| Articles de bricolage et de jardin - ABj / Jeux et jouets - JJ | | |
| Métaux | | |
| Bois non traité - Bois A et B et bois traité C | | |
| Menuiseries vitrées | | |
| Gravats | | |
| Plâtre | | |
| Déchets verts | | |
| Déchets d'équipement électrique et électronique (D3E) | | |
| Pneumatiques usagés VL | | |
| Déchets ménagers spéciaux - DMS et DDS | | |
| Déchets dangereux sous pression | | |
| Lampes Néons | | |
| Piles et accumulateurs | | |
| Batteries automobiles | | |
| Huiles minérales usagées | | |
| Aluminium - Capsules café | | |
| Huiles végétales usées | | |
| Textiles, TLC | | |
| Articles de Sports et de Loisirs - ASL | | |
| Brique plâtrière - Carrey uniquement | | |
| Déchets de résidus pyrotechniques - Carrey uniquement | | |



Partie A

Les indicateurs techniques

Chapitre 2 L'emploi

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Description de l'emploi

Le service est composé de 25 agents permanents. Au vu de la saisonnalité très marquée, des saisonniers sont recrutés durant la saison hivernale pour assurer la collecte de la grande quantité de déchets produite durant cette période. Pour la saison d'hiver 2023-2024, 18 agents étaient en contrat saisonnier contre 25 agents saisonniers pour la saison d'hiver 2022-2023. La répartition des différents postes est présentée dans le tableau ci-contre :

| Service | Permanents 2024 | Saisonniers hiver 23/24 | Total |
|-----------------------------|-----------------|-------------------------|-------|
| Collecte | 11 | 14 | 25 |
| Logistique | 7 | 2 | 9 |
| Quai de transfert | 2 | 1 | 3 |
| Administratifs et technique | 5 | 1 | 6 |



- **Les ripeurs, les chauffeurs et les chauffeurs-grutiers** collectent les déchets et font remonter les informations quotidiennes du terrain,
- **Les agents techniques de la logistique** sont chargés du lavage et de la maintenance des PAV, des locaux carton et des compacteurs, de la collecte des dépôts sauvages et des dépôts illégaux d'encombrants ainsi que de l'entretien des véhicules. Depuis 2023, le service logistique prend en charge l'entretien d'une partie des composteurs collectifs déployés sur le territoire,
- **Les agents techniques travaillant sur le site du Carrey**, gèrent les quais de transfert. Ils chargent les bennes en vue de leur évacuation sur leurs lieux de traitement. Depuis le mois de septembre 2024, la gestion du site a été confiée par un marché public à l'entreprise Nantet qui assure ces mêmes missions.

Parmi **les agents administratifs et techniques** de la direction de la collecte, on retrouve :

- 1 responsable administrative et financière
- 1 animatrice de prévention du tri
- 1 médiateur des déchets et du tri
- 1 technicien logistique
- 1 directeur de la collecte

REÇU EN PREFECTURE

Le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Certaines opérations telles que le gardiennage des déchetteries, les rotations de bennes et des opérations de tri et de traitement sont réalisées par des prestataires dans le cadre de marchés publics. Les données concernant l'emploi dans ces domaines ne sont donc pas recensées.

Perspectives d'évolution

Les travaux d'harmonisation finalisés en 2022 ont permis de diminuer le nombre de saisonniers. L'effectif des agents permanents est aujourd'hui stabilisé et tient compte du travail d'optimisation des tournées au quotidien. Celui des agents saisonniers est ajusté et devrait se stabiliser sur la base de la saison 2023/2024.

Formation

En 2024, 12 agents ont suivi des formations pour un total de 77 jours.

Certains agents ont participé à plusieurs formations : formation générale et formation à la sécurité par exemple. D'autres agents n'ont participé qu'à une formation : deux agents ont passé leur formation initiale FIMO et une partie des agents n'a pas souhaité suivre de formation en 2024.

| Type de formation | Nombre d'agents formés | Nombre de jours |
|---------------------------------|------------------------|-----------------|
| Formation à la conduite | 4 | 44,5 |
| Formation générale individuelle | 5 | 22 |
| Formation au management | 1 | 3 |
| Formation sécuritaire | 2 | 7,5 |

La Communauté de communes Val Vanoise est engagée dans la montée en compétence du personnel technique. En 2024, deux agents ont passé leur Formation Initiale Minimale Obligatoire (FIMO) et un agent un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES) grue.

Indicateurs ressources humaines

Age moyen des agents permanents par service

| Service | Nombre d'agents permanents | Âge moyen |
|-----------------------------|----------------------------|-----------|
| Collecte | 11 | 42 |
| Logistique | 7 | 54 |
| Quai de transfert | 2 | 60 |
| Administration et technique | 5 | 40 |

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Arrêts de travail

Les métiers de la collecte des déchets sont exposés à de nombreux risques professionnels tels que les

risques liés à la manutention manuelle, les chutes de hauteurs et de plain-pied ou encore les risques routiers.

En 2024, le nombre total de jours d'arrêt de travail (maladie, accident), hors autorisations spéciales d'absence (ASA), s'élève à 728 jours. Une diminution globale du nombre de jours d'arrêt est observée dans l'ensemble des services.

Par ailleurs, le service quai de transfert (composé de deux agents) a vu sa compétence transférée au secteur privé en septembre 2024. Cette transition s'est accompagnée du départ en retraite de l'un des agents et de la mutation interne de son collègue.



| Nombre de jours d'arrêt | 2022 | 2023 | 2024 |
|----------------------------|-------------|-------------|------------|
| Collecte | 864 | 645 | 599 |
| Logistique | 44 | 343 | 120 |
| Quai de transfert | 376 | 102 | 0 |
| Administratif et technique | 21 | 19 | 9 |
| Total | 1305 | 1109 | 728 |

Accident de travail

En 2024, 3 accidents de travail avec arrêt ont eu lieu pour 73 jours d'arrêt. Afin de situer la collectivité, deux taux peuvent être calculés :

$$\text{Taux de fréquence} = \frac{\text{Nombre d'accident avec arrêt supérieur à 24h} \times 1000000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$$

$$\text{Taux de gravité} = \frac{\text{Nombre de journées de travail perdues} \times 1000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$$



| Accident de travail | 2022 | 2023 | 2024 |
|-------------------------------|-------|---------|-------|
| Nombre d'accidents avec arrêt | 7 | 5 | 3 |
| Nombre de journées perdues | 139 | 187 | 73 |
| Nombre d'heures travaillées | 69595 | 53545,5 | 48271 |
| Taux de fréquence | 101 | 93 | 62 |
| Taux de gravité | 2 | 3 | 2 |

A titre indicatif, pour l'année 2023, la Carsat Rhône Alpes fournit pour la région Rhône Alpes les taux suivants :

| Code APE NAF | Taux de fréquence 2023 | Taux de gravité 2023 |
|--|------------------------|----------------------|
| 3811Z Collecte des déchets non dangereux | 41,7 | 4,3 |

| Accident de travail | Carsat Rhône Alpes 2023 | Val Vanoise 2022 | Val Vanoise 2023 | Val Vanoise 2024 |
|---------------------|-------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Taux de fréquence | 41,7 | 101 | 93 | 62 |
| Taux de gravité | 4,3 | 2 | 3 | 2 |

Dans le cas de la direction de la collecte, le taux de fréquence qui mesure le degré d'exposition aux risques est de 62, contre 41.7 pour les données de la CARSAT. A l'inverse, le taux de gravité est de 2 (4.3 sur les données de la CARSAT en 2023).

Il est à noter que depuis 3 ans, le taux de fréquence d'accidents de travail est en nette diminution et une gravité similaire.



REÇU EN PREFECTURE
 le 10/04/2025
 Application agréée E-legalite.com
 99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Partie A

Les indicateurs techniques

Chapitre 3 Organisation de la collecte

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

La collecte en PAV

Matériel de collecte

Depuis plusieurs années, la Communauté de communes Val Vanoise tend à effacer les disparités qui existaient entre les communes, notamment au niveau du mode de collecte et du degré d'aménagement des points de collecte. Pour ce faire, Val Vanoise, engagée dans une démarche de maîtrise des coûts et d'optimisation, a lancé en 2015 une étude et a débuté l'harmonisation des modes de collecte dès 2016 avec l'implantation de conteneurs semi-enterrés pour les 3 flux : ordures ménagères, emballages recyclables et verre.

En 2022, la finalisation des travaux a permis de supprimer les dernières disparités et les derniers bacs roulants pour les ordures ménagères et le tri, situés sur Courchevel, ont été remplacés par les colonnes semi-enterrées fin 2022.

Les colonnes aériennes grutables sont principalement utilisées lors des manifestations mais également sur certains points exploités uniquement l'été ou pour des points de collecte en attente de travaux.



Colonnes semi-enterrées principalement



Quelques colonnes aériennes grutables

Ordures ménagères

Emballages

Verre



Chalet



Local

Carton



Compacteur



Colonne aérienne

Focus sur la collecte du carton

Bien que pour la collecte des cartons, les particuliers et les professionnels soient encouragés à utiliser

les déchetteries en priorité, le territoire dispose de nombreux chalets et colonnes accueillant ce flux.

En parallèle, Val Vanoise s'est engagée depuis 2021 dans l'installation de compacteurs à carton. Sur les trois communes de Brides-les-Bains, Champagny-en-Vanoise et Pralognan-la-Vanoise, cet équipement est devenu le point unique d'apport volontaire de la commune pour ce flux. En juin 2024, un quatrième compacteur à été installé sur la Zone Artisanale Economique de la commune de Bozel à destination des professionnels essentiellement , en complément de quelques colonnes cartons encore en place.

Chaque compacteur est équipé de sondes de remplissage qui permettent d'optimiser les collectes. Doté d'une compaction automatique et d'un volume suffisant pour absorber les apports importants, le compacteur permet également d'éviter les débordements et d'améliorer les conditions de ramassage.

En parallèle de l'installation des compacteurs en espace public, Val Vanoise a équipé trois déchetteries (Carrey, Plan du Vah et Plan Chardon) de compacteur à carton.



La répartition des équipements sur le territoire et le nombre d'habitants qui y ont accès est la suivante :

| Fin 2024 | Ordures ménagères | Emballages | Verre | Carton | |
|----------------------|-------------------|----------------|----------------|------------------|------------|
| Type de contenant | Colonnes/cuves | Colonnes/cuves | Colonnes/cuves | Chalet / colonne | Compacteur |
| Nombre de contenants | 446 | 256 | 238 | 81 | 4 |
| Population desservie | 9300 | 9300 | 9300 | 7509 | 1791 |
| Population desservie | 27502 | 27502 | 27502 | 22076 | 5426 |

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2025
Application agréée Elegalite.com
99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_18

Le détail des équipements par commune, en 2024, est présenté ci-dessous :

| Commune | Ordures ménagères | Emballages | Verre | Carton |
|-----------------------------|--|--|--|---|
| Bozel | 22 PAV | | | 9 PAV |
| | 36 CSE | 23 CSE + 1 aérienne en saison été | 23 CSE + 1 en été | Compacteur / 8 Colonnes |
| Brides-les-Bains | 22 PAV | | | 1 PAV |
| | 22 CSE + 2 aérienne | 11 CSE + 1 aérienne | 11 CSE + 1 aérienne | Compacteur |
| Champagny-en-Vanoise | 15 PAV | | | 1 PAV |
| | 24 CSE + 3 aériennes en saison été | 14 CSE + 2 aériennes en saison été | 13 CSE + 2 aériennes en saison été | Compacteur |
| Courchevel | 84 PAV | | | 39 PAV |
| | 156 CSE + 4 aériennes | 85 CSE + 3 aériennes | 81 CSE + 3 aériennes | Chalets (bacs) + Locaux + colonne |
| Feissons-sur-Salins | 3 PAV | | | 2 PAV |
| | 4 CSE | 3 CSE | 3 CSE | Colonnes |
| Le Planay | 7 PAV | | | 5 PAV |
| | 11 CSE | 7 CSE | 7 CSE | Colonnes ou locaux |
| Les Allues | 71 PAV | | | 23 PAV |
| | 140 CSE | 81 CSE + 1 aérienne | 70 CSE + 1 aérienne | Chalets + colonne |
| Montagny | 6 PAV | | | 5 PAV |
| | 11 CSE | 6 CSE | 6 CSE | Colonnes |
| Pralognan-la-Vanoise | 15 PAV | | | 1 PAV |
| | 30 CSE + 2 aériennes saison été | 12 CSE + 2 aériennes + 2 en saison été | 12 CSE + 2 aériennes + 1 en saison été | Compacteur |

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Travaux réalisés sur les PAV

En 2024, des travaux de PAV ont été réalisés sur les communes de Courchevel avec :

- Le déplacement d'un PAV au Praz à la suite de la demande de la commune de Courchevel
- La pérennisation d'un PAV en conteneur semi-enterré au hameau de la Jairaz Pralognan-la-Vanoise et de Courchevel afin d'ajouter des cuves pour le flux d'ordures ménagères. L'objectif de ces travaux étant de favoriser l'optimisation en permettant de diminuer la fréquence de collecte sur plusieurs points d'apports volontaires.



La répartition des travaux réalisés sur le territoire en 2024 est la suivante :

Travaux d'harmonisation

| Année | Commune | Secteur | Travaux | Nb de PAV | OM | Emb | V | Nb de colonnes total |
|---|------------|--------------------|---------------------|-----------|----|-----|---|----------------------|
| 2024 | Courchevel | CVL07 La Jairaz | Création PAV en CSE | 1 | 1 | 1 | 1 | 3 |
| | Courchevel | CVL13 - Fromagerie | Déplacement du PAV | 1 | 2 | 1 | 1 | 4 |
| Études sur l'optimisation ponctuelle de PAV | | | | | | | | |

Montant TTC 2024

Génie civil (hors MOE) 72 475,52 €

Fourniture CSE déjà en stock



Également, les compacteurs à carton ont fait l'objet d'un aménagement avec la construction d'une couverture. Cette dernière facilite l'accès des usagers en saison hivernale ainsi que pour le prestataire. Cet aménagement permet également une meilleure intégration de cet équipement sur l'espace public communal.

2 abris ont été posés à Brides les Bains et à Pralognan-la-Vanoise.



Moyens de collecte

En 2024, Val Vanoise poursuit sa stratégie de location longue durée : cela permet d'une part de disposer d'un parc de véhicules performant, et d'autre part, de bénéficier d'un parc de poids lourds ajusté en fonction des besoins saisonniers de collecte.

Différents types de camions sont utilisés en fonction des équipements de collecte et des flux.

Ci-après le détail de la composition du parc de poids lourds en fonction des saisons :

Camion Benne à Ordures Ménagères (BOM)



Flux: Carton
Type de contenants: Bacs ou vrac
Capacité: 19 T
Nombre été et Intersaison: 1
Nombre saison d'hiver: 3

Camion BOM Grupe



Flux: Ordures ménagères - Emballages
Type de contenants: Colonnes aériennes ou semi enterrés
Capacité: 26 T
Nombre été et Intersaison: 4
Nombre saison d'hiver: 7

Camion de lavage de colonne



Flux: Ordures ménagères - Emballages - Verre
Type de contenants: Colonnes aériennes ou semi enterrés
Capacité: 26 T
Nombre été et Intersaison: 1
Nombre saison d'hiver: 0

Camion Benne Grupe



Flux: Verre
Type de contenants: Colonnes aériennes ou semi enterrés
Capacité: 26 T
Nombre été et Intersaison: 1
Nombre saison d'hiver: 2

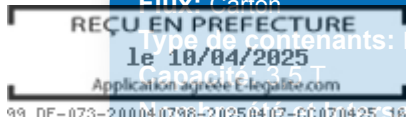
Camion mini-BOM



Flux: Carton
Type de contenants: Bacs ou vrac
Capacité: 3,5 T
Nombre été et Intersaison: 1
Nombre saison d'hiver: 1

A cela s'ajoutent :

- Des véhicules légers utilisés par les équipes de la logistique pour l'entretien et la maintenance des PAV (lavage, ramassage des dépôts sauvages) : 2 camions plateaux ;
- Deux véhicules légers pour les déplacements des chefs d'équipe et des agents techniques.



Fréquence et sondes de relève

Les fréquences de collecte varient en fonction des saisons, des secteurs, de la typologie de l'habitat et du type de conteneurs utilisés.

Deux types de tournées existent : des tournées dites référencées et des tournées dites optimisées.

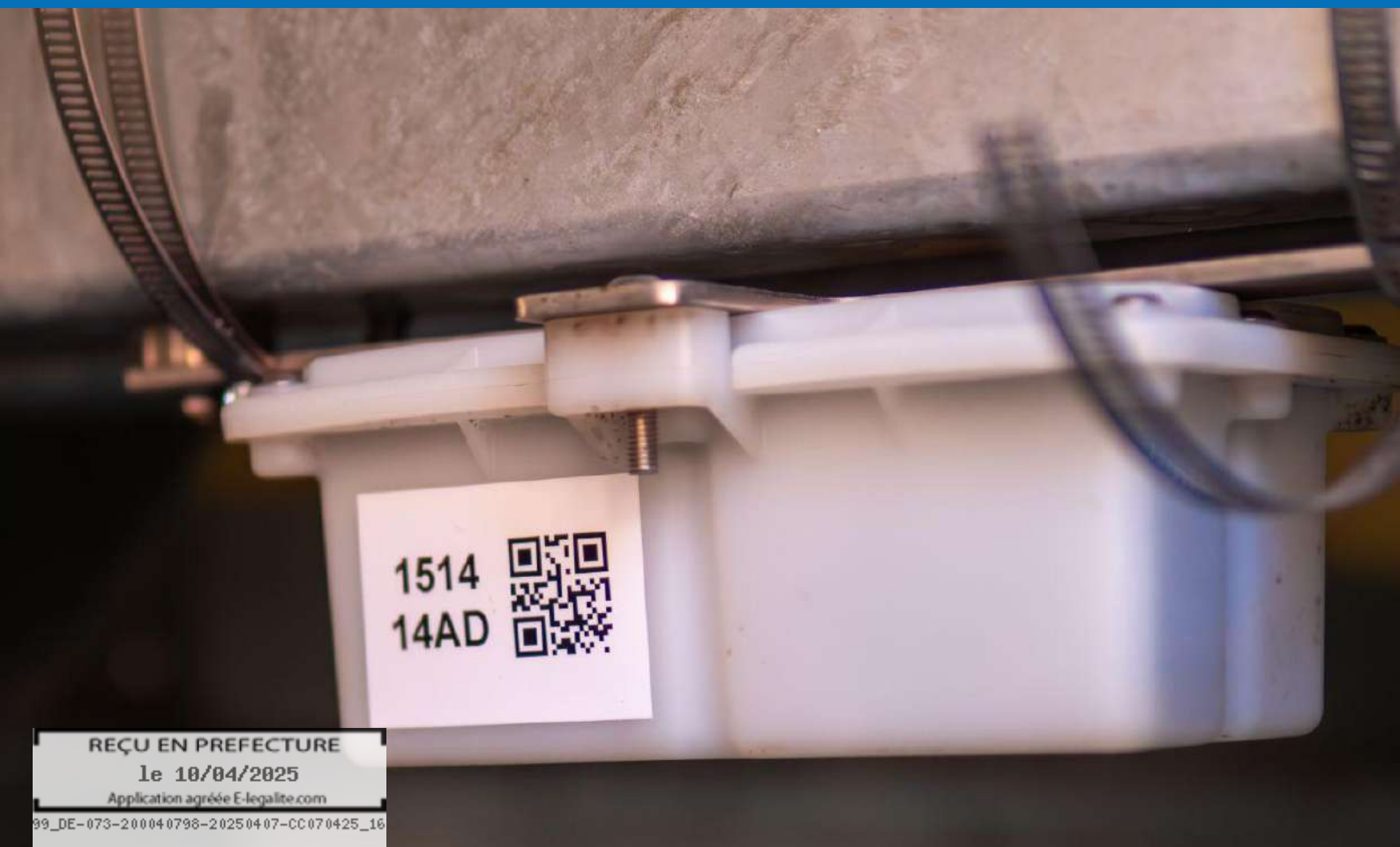
- Les tournées référencées concernent les équipements de collecte non équipés de sondes de mesure. Elles sont systématiques, leur fréquence est fixe, mais adaptée selon la saison. Il s'agit de la collecte des cartons stockés en bacs et dans les colonnes.
- Les tournées optimisées sont réalisées à partir des relèves de sondes déployées dans l'ensemble des conteneurs.

L'expérimentation débutée en 2019 avec la mise en place de 189 sondes de mesures de remplissage des conteneurs semi-enterrés a été concluante. Depuis, l'ensemble des conteneurs des 3 flux (verre, emballage, ordures ménagères) ont été équipés.

Les bacs roulants pour le flux carton sont exclus de ce dispositif, ce qui porte à 944 le nombre de cuves équipées en 2024.

Ces sondes permettent notamment de supprimer les déplacements inutiles des véhicules de collecte sur un conteneur vide et d'éviter les débordements. Les tournées sont optimisées en fonction des relèves émises par les sondes à 13 h et 17h (hors saison) avec une relève de renfort à 20h en saison d'hiver (de fin novembre à fin avril).

Ainsi la création des tournées se fait tous les jours en prenant en compte le taux de remplissage mais aussi la dernière date de collecte. Par conséquent, il n'est pas possible de déterminer une fréquence de ramassage pour une zone donnée.



La collecte en déchetterie

La Communauté de communes Val Vanoise gère actuellement quatre déchetteries sur son territoire :

La Communauté de communes poursuit la mise en œuvre d'aménagements dans les déchetteries dans le cadre de la stratégie globale d'évolution de la collecte des déchets initiée depuis quatre ans sur le territoire.

| Déchetterie | Adresse | Coordonnées GPS | Gardiennage |
|-----------------------------|--|-------------------|-------------|
| Déchetterie du Carrey | Le Grand Carrey 73120 COURCHEVEL | 45.44496, 6.61282 | Tri-Vallées |
| Déchetterie des Molliets | Route de la Croix 73710 PRALOGNAN-LA-VANOISE | 45.39698, 6.70973 | Tri-Vallées |
| Déchetterie de Plan Chardon | Route de Biollay 73550 LES ALLUES | 45.43801, 6.55876 | Tri-Vallées |
| Déchetterie du Plan du Vah | Route du Plan du Vah 73120 COURCHEVEL | 45.4017, 6.64414 | Tri-Vallées |

Les aménagements et travaux suivants ont été réalisés :

- Fiabilisation des accès pour les usagers en juin 2024 : installation de barrières d'accès à l'entrée des déchetteries du Plan du Vah, de Plan chardon et des Molliets (la déchetterie du Carrey étant déjà équipée d'une barrière).
- Signalétique : suite à la mise en place des panneaux d'entrée dans les quatre déchetteries, un marché a été lancé en 2023 pour la réfection de l'ensemble de la signalétique intérieure des déchetteries du Plan du Vah, des Allues et de Pralognan-la-Vanoise. La pose de la signalétique a été finalisée en septembre 2024.
- Installations réglementaires à la déchetterie des Molliets : mise en place d'un abri huile et achat d'une cuve de 1000 litres pour les huiles minérales. L'espace ainsi dégagé permet désormais de stocker les déchets électriques et électroniques ménagers volumineux (D3E - GEM) sur une plateforme avec rétention.
- Travaux de sécurisation : entretien des enrobés, marquage au sol, mains courantes...
- Locaux des agents de déchetterie : les locaux des déchetteries du Plan du Vah, des Allues et de Pralognan-la-Vanoise ont été réhabilités en 2023 (mise en place d'un espace bureau et repas adapté). Les travaux nécessaires se sont poursuivis en 2024 (réfection de carrelage, peinture...).
- Projet de réhabilitation global du site du Carrey et d'aménagement de la déchetterie en cours.



Facilitation des accès pour les usagers

L'accès aux déchetteries du territoire est gratuit et sans carte d'accès pour tous les usagers "particuliers" (habitants et organismes publics) du territoire Val Vanoise.

Tous les professionnels, quelle que soit leur provenance, peuvent accéder en déchetterie, dans le respect du règlement sachant que les entreprises doivent faire appel directement aux prestataires de

reprise de déchets si leur chantier est important. Chaque professionnel doit posséder une carte d'accès. L'inscription pour la réalisation de la carte se fait sur le site Internet de Val Vanoise.

Depuis le 1er avril 2022, les horaires ont été harmonisés et les quatre déchetteries sont ouvertes du lundi au samedi et sont fermées le dimanche et les jours fériés. Les horaires sont les suivants :

| Horaires (depuis avril 2022) | ÉTÉ (du 1er avril au 30 novembre) | HIVER (du 1er décembre au 31 mars) |
|------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|
| Déchetterie du Carrey | 8h-12h/14h-18h | 9h-12h/14h-17h |
| Déchetterie des Molliets | 9h-12h/14h-18h | 9h-12h/14h-17h |
| Déchetterie de Plan Chardon | 9h-12h/14h-18h | 9h-12h/14h-17h |
| Déchetterie du Plan du Vah | 9h-12h/14h-18h | 9h-12h/14h-17h |

En 2024, afin de fiabiliser davantage les accès en déchetterie, la Communauté de communes Val Vanoise a mis en place une carte d'accès en déchetterie pour une plus grande proportion d'usagers : collectivités publiques et organismes publics.

Avec la mise en place de nouvelles filières dans les déchetteries du territoire, le règlement et le tarif des flux a été actualisé. Ainsi depuis septembre 2024, seuls 4 flux sont facturés aux usagers professionnels.

Les autres flux étant totalement ou partiellement pris en charge par les éco-organismes, ils sont gratuits pour cette catégorie d'utilisateur.

Actualisation du règlement des déchetteries : conditions d'accès et de dépôts

Au final, l'accès aux déchetteries du territoire est subordonné au respect des conditions suivantes :

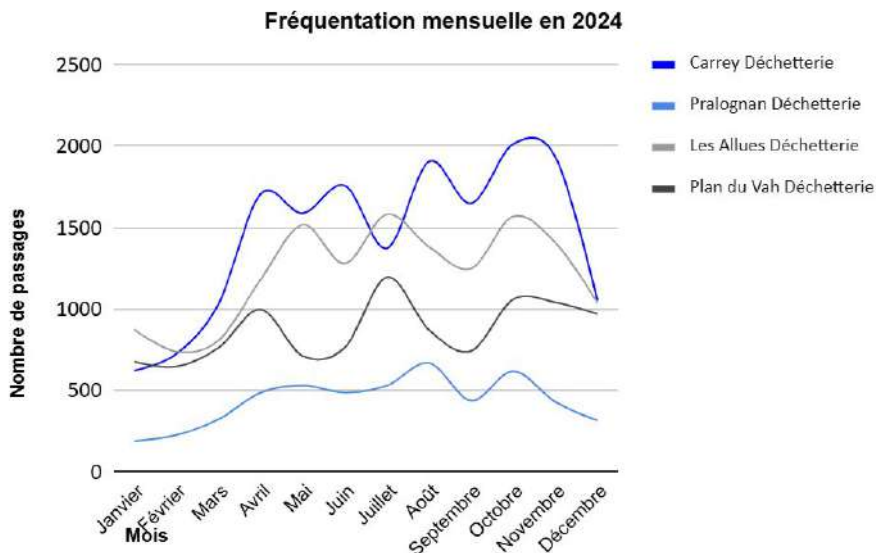
- Statut de l'utilisateur** : L'accès est autorisé pour les particuliers, les organismes publics et les professionnels.
 - Les usagers particuliers concernent les habitants du territoire (résidence principale et secondaire). Leur accès est gratuit et sans carte.
 - Les professionnels dont le siège social est situé hors du périmètre de la Communauté de communes Val Vanoise effectuant dans le cadre de leur travail des chantiers ponctuels sur le territoire et à même de le justifier, sont acceptés selon les mêmes modalités que les professionnels du territoire.
 - Les organismes publics oeuvrant sur le territoire, accèdent gratuitement aux déchetteries sous condition de posséder une carte d'accès
- Nature et quantité des déchets** : L'accès est déterminé en fonction des types de déchets et de leur quantité.
- Dangerosité des déchets** : Les déchets dangereux (DMS) doivent être remis au gardien, car le local de stockage n'est pas accessible aux usagers. Certains déchets sont refusés pour leur dangerosité.
- Type de véhicule** : Les véhicules doivent avoir un poids total autorisé en charge (PTAC) inférieur ou égal à 3,5 tonnes pour tous les usagers.



Fréquentation

En 2024, la fréquentation des déchetteries est de 47 673 passages contre 40 056 passages en 2023 et 32 722 en 2022, soit une augmentation constante de la fréquentation. Ramené aux heures d'ouverture, le ratio est similaire aux deux années précédentes (4 passages par heure en moyenne sur l'année).

Certaines plages horaires sont plus fréquentées que d'autres : milieu de matinée (9h-10h) et début d'après-midi (14h-16h) avec un pic de fréquentation le vendredi au Carrey. De manière générale, les usagers sont un peu moins présents en déchetterie les mercredi et jeudi. Les variations saisonnières sont représentées ci-après :



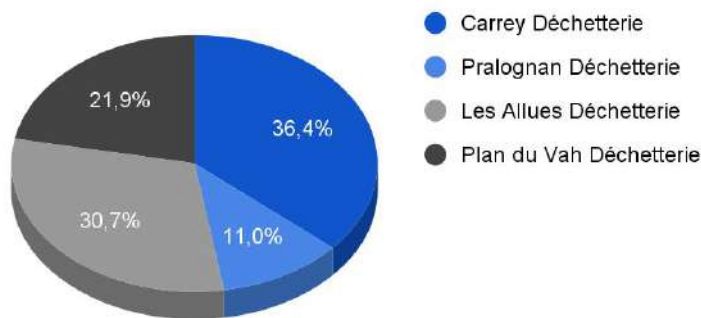
Les déchetteries comptant le plus de passages sont celles du Carrey (17 359) et des Allues (14 626) qui représentent 67 % des passages. Viennent ensuite la déchetterie du Plan du Vah avec 10 441 passages, et la déchetterie de Pralognan-la-Vanoise avec 5 247 passages.

Concernant les catégories d'usagers fréquentant les déchetteries, 20% sont des professionnels (en grande majorité issus du territoire).

Dans l'ensemble, les déchetteries sont utilisées pour les usages privés des habitants du territoire (75% du nombre de passage).

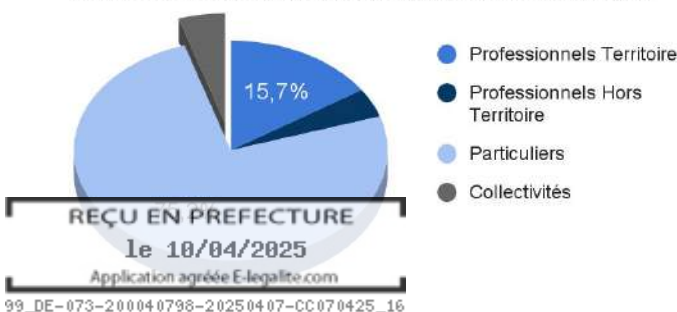
En dehors de la déchetterie du Plan du Vah dont la fréquentation est constituée à 60% d'usagers non professionnels, les trois autres déchetteries ont une répartition plutôt constante entre 75% et 85% concernant la fréquentation des déchetteries par les habitants du territoire.

Répartition des passages par déchetterie en 2024



Les collectivités représentent près de 20% du nombre de passage. Pour information, la catégorie "Collectivités" comprend :

Fréquentation des déchetteries en 2024 par catégorie d'usagers



- Les services de la communauté de communes Val Vanoise et des 9 communes du territoire : services techniques, services des sports,
- Les organismes publics qui interviennent sur le territoire : le Département (service des routes), l'Office National des Forêts, le Parc National de la Vanoise, le Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- Les offices de tourisme et les clubs des sports du territoire.

Déchets admis

Les déchetteries de Val Vanoise sont des lieux de valorisation des déchets et non de simple dépôt. Leur règlement définit précisément les matériaux recyclables autorisés et les déchets interdits.

Les **Déchets d'Activités Économiques (DAE)** ne relèvent pas du service public : leur gestion est à la charge du producteur initial, qui doit contractualiser avec un prestataire privé. Ainsi, les professionnels disposant de filières spécifiques d'élimination ne peuvent pas utiliser les déchetteries pour ces déchets.

Cependant, la **Communauté de communes Val Vanoise** permet aux professionnels de déposer certains **déchets ménagers et assimilés (DMA)**, n'ayant pas de contraintes particulières par rapport aux déchets des ménages. Cette prise en charge est soumise à des **limites de quantités**.



REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Évolution de l'organisation de la collecte

Exploitation du quai de transfert

Le quai de transfert est une infrastructure essentielle dans la gestion des déchets, servant de point de transit temporaire avant leur acheminement vers des centres de traitement ou de valorisation. Il permet de regrouper les déchets par type de flux (ordures ménagères, emballages, verre, carton...) afin d'optimiser leur transport en réduisant le nombre de trajets des camions. Sur place, les déchets peuvent être déchargés, éventuellement compactés, puis rechargés dans des véhicules de plus grande capacité pour être transportés vers les centres de valorisation. Suite aux mouvements des agents affectés à cette mission, la gestion du site a été confiée à l'entreprise Nantet en septembre 2024, à la suite d'un marché public.

Mise en place des composteurs collectifs et individuel

La stratégie de tri à la source des biodéchets repose sur trois axes :

- **Poursuivre et amplifier le compostage individuel**, en encourageant les habitants à composter leurs déchets organiques chez eux.
- **Poursuivre et amplifier le compostage partagé en pied d'immeuble**, en installant des composteurs collectifs accessibles aux résidents.
- **Planter des composteurs publics** à proximité de certains **Points d'Apport Volontaire (PAV)** sur l'ensemble du territoire, afin de faciliter le compostage pour tous.



Collecte en déchetterie : Nouvelles filières mises en place

Dans le cadre de la **loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC)**, plusieurs filières de **Responsabilité Élargie du Producteur (REP)** ont été mises en place dans les déchetteries de Val Vanoise pour améliorer le tri, réduire les coûts de gestion et assurer un traitement plus adapté des déchets.

- **REP Bricolage et Jardin** : Disponible depuis **juin 2024**, cette filière permet de recycler les déchets issus du bricolage et du jardinage.
- **REP Jouets** : Également instaurée en **juin 2024**, elle favorise le réemploi et le recyclage des jouets usagés.
- **REP ASL (Articles de Sport et de Loisirs)** : Mise en place en **2023**, elle permet aux particuliers de déposer gratuitement leurs articles de sport dans des conteneurs spécifiques. Une **collecte massifiée** est organisée pour les **professionnels en fin de saison d'hiver**.
- **REP PMCB (Déchets du bâtiment)** : Déployée nationalement en **2023**, cette filière est gérée par **quatre éco-organismes agréés (Ecomaison, Ecominéro, Valdélia, Valobat)** et a été mise en place à **Val Vanoise en septembre 2024**.

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/04/2025

Ces nouvelles filières permettent un **meilleur tri et recyclage**, une **gestion optimisée des déchets**, et des **coûts** grâce au financement partiel des éco-organismes, tout en facilitant le **dépôt des déchets pour les usagers et professionnels**.

Application agréée E.legalite.com
99_DE-073-200040796-20250407-cc070425_18

Partie A

Les indicateurs techniques

Chapitre 4 Collecte - Bilan

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

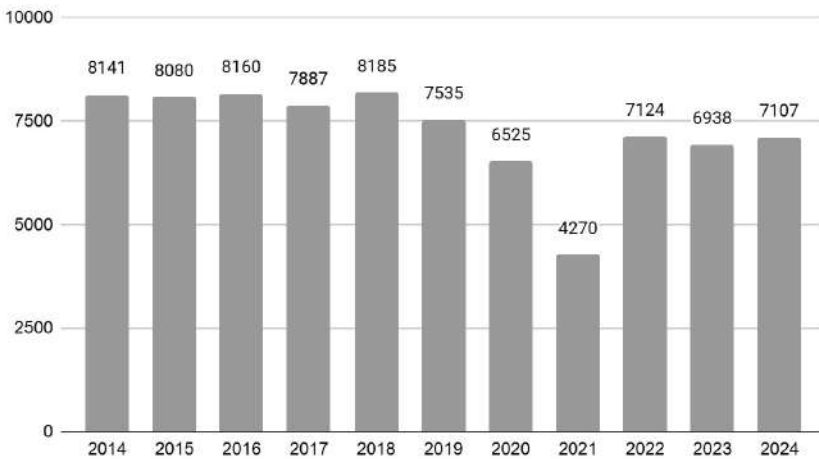
Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Évolution des quantités collectées et performance de collecte

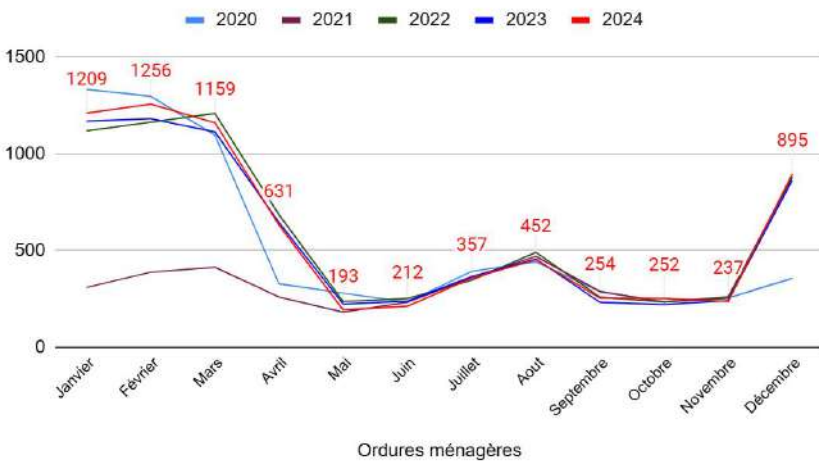
Ordures ménagères

Evolution du tonnage ordures ménagères



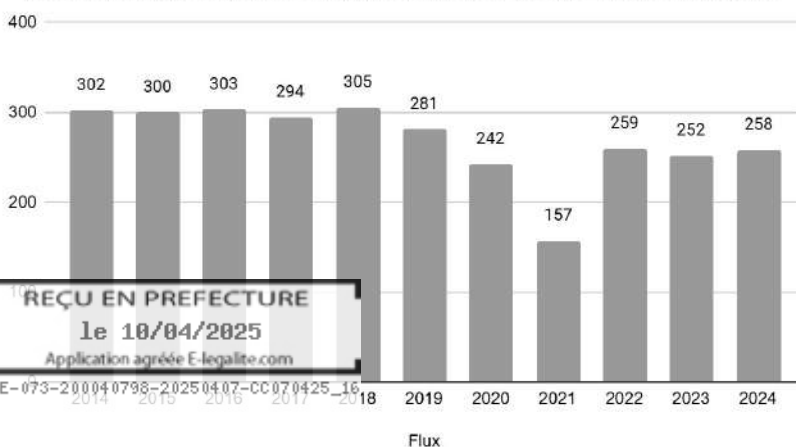
En 2024, le poids d'ordures ménagères collectées est de 7 107 tonnes contre 6 938 tonnes en 2023.

Tonnages ordures ménagères par mois de 2020 à 2024



En comparaison de l'année 2023, l'augmentation des tonnages des OM (+2.44 %) est principalement visible sur les 3 premiers mois de l'année.

Evolution de la performance en kg/an/habitant DGF pour les ordures ménagères



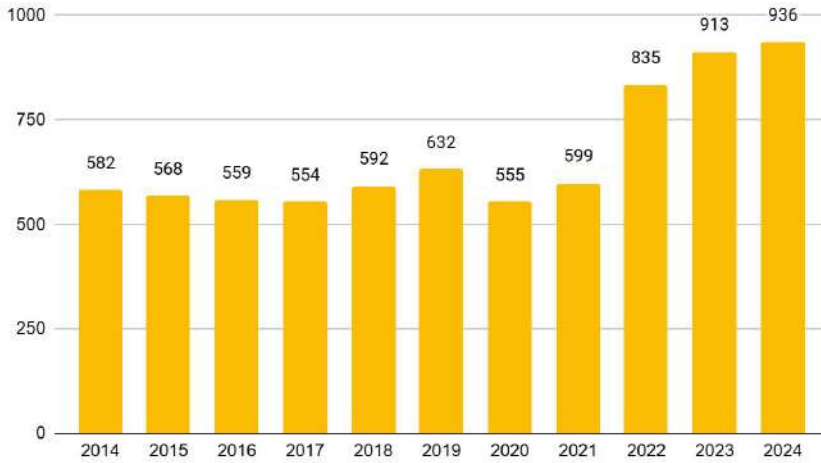
On constate qu'entre 2023 et 2024, la production en kg/an/hab DGF a augmenté de près de 6 kg. Elle se rapproche ainsi des chiffres de l'année 2022. Néanmoins sur une décennie, la production en kg/an/hab DGF a fortement baissé grâce à l'effort de tri et au développement du circuit de collecte emballage.

REÇU EN PREFECTURE
le 18/04/2025
Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-20040798-20250407-CC070425_16

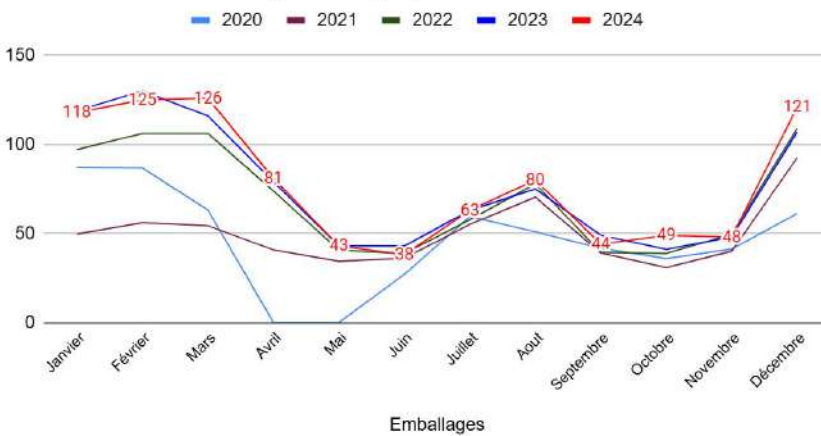
Emballage

Evolution du tonnage emballage



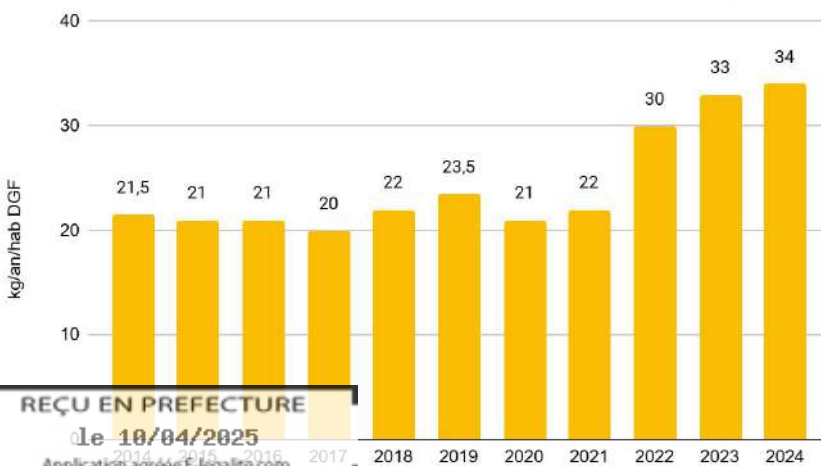
Le tonnage d'emballage en 2024 est de 936 tonnes contre 913 tonnes en 2023 (+ 2.5 %).

Tonnages emballages par mois de 2020 à 2024



En 2024, la performance de collecte des emballages atteint 34 kg par habitant DGF et par an, poursuivant ainsi sa tendance à la hausse. Cette progression s'explique par une sensibilisation accrue du public et par l'évolution de la filière de collecte des emballages.

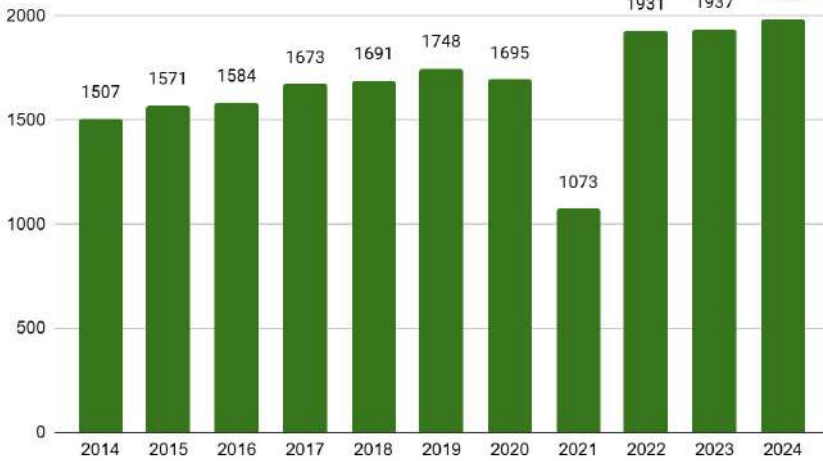
Evolution de la performance en kg/an/habitant DGF pour l'emballage



REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2025
Application agréée E-legalite.com

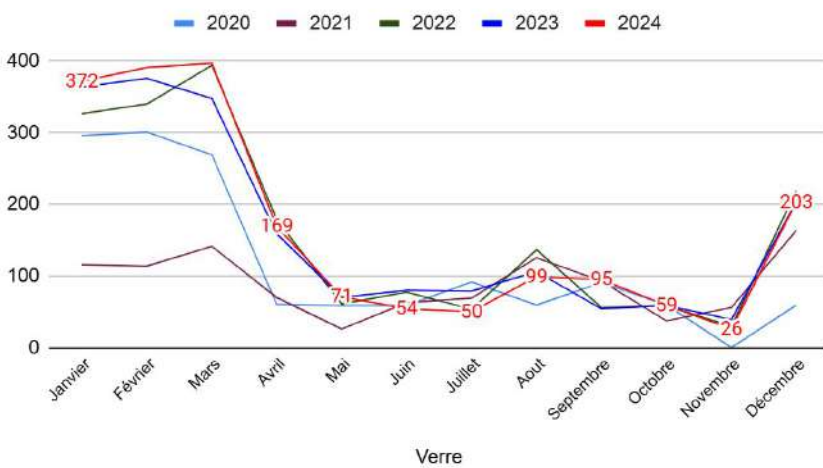
Verre

Evolution du tonnage verre



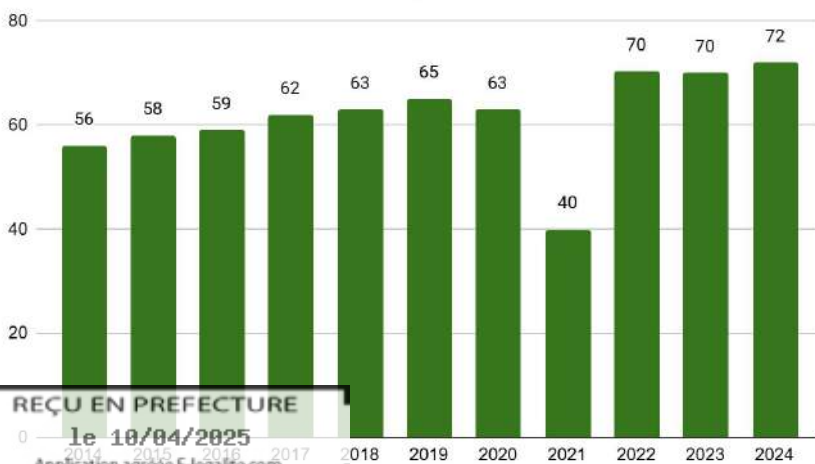
En 2024, 1986 tonnes de verre ont été collectées contre 1937 en 2023 soit + 2.5%.

Tonnages verre par mois de 2020 à 2024



Certains pics s'expliquent par des fréquences de collecte moins élevées pour ce flux. En effet, hors saison d'hiver, la collecte du flux verre est très dépendante du planning de lavage des cuves.

Evolution de la performance en kg/an/habitant DGF pour le verre



Le geste de tri du verre est plutôt bien ancré chez les usagers. Comme pour l'emballage, l'évolution sur une décennie marque une augmentation régulière.

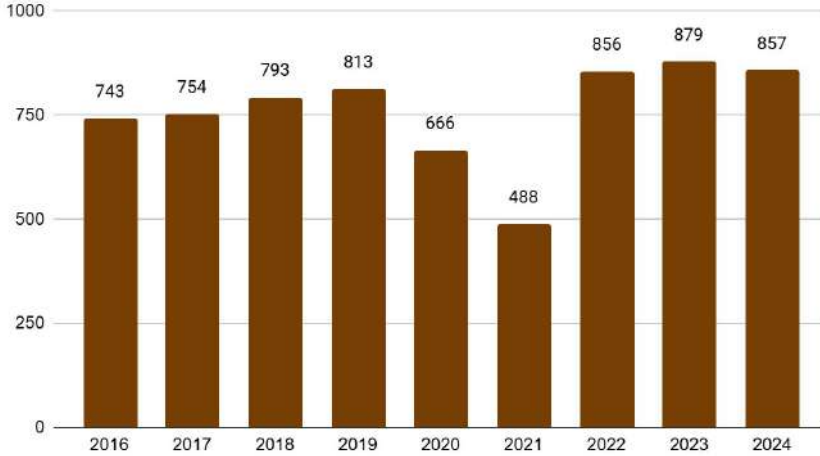
REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2025
Application agréée E-legalite.com

Carton

Pour rappel, le flux carton est collecté de 3 manières différentes :

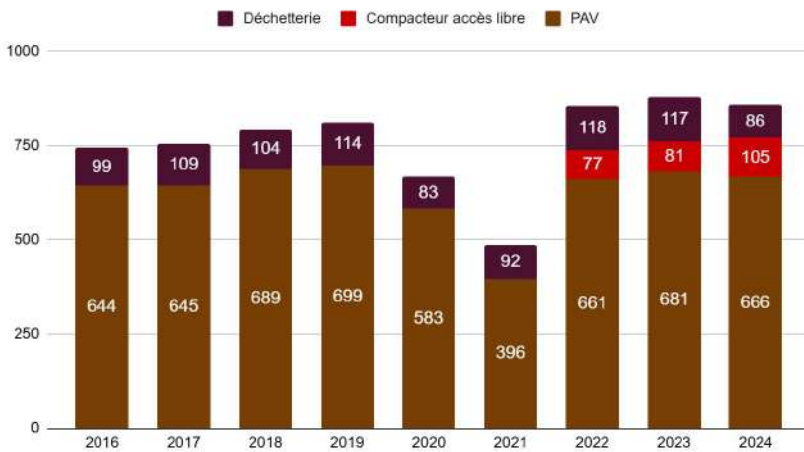
- en point d'apport volontaire sur 6 communes du territoire,
- dans les compacteurs en accès libre sur les communes de Brides-les-Bains, Champagny-en-Vanoise, Pralognan-la-Vanoise et Bozel,
- en compacteur et en benne dans les déchetteries.

Evolution du tonnage carton



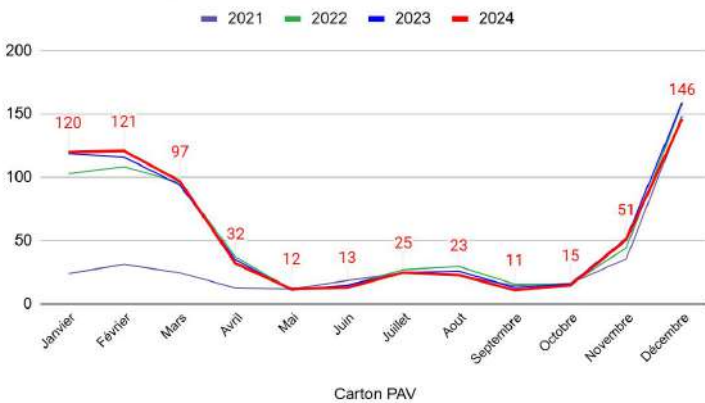
En 2024, 857 tonnes ont été collectées, tous modes de collecte confondus, contre 879 tonnes en 2023 (- 2.50 %). Les tonnages collectés sont donc stables ces trois dernières années.

Répartition des tonnages cartons selon le mode de collecte

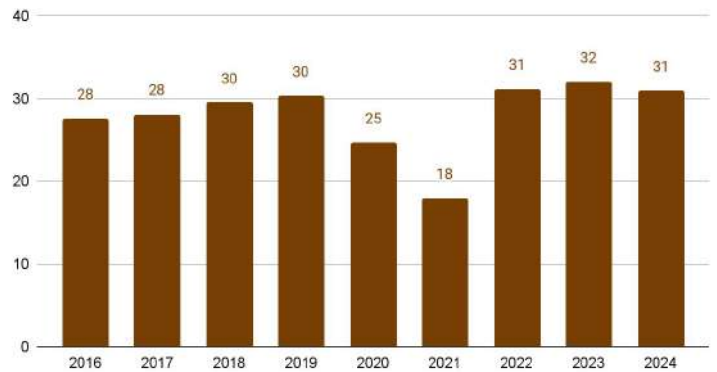


Certains pics s'expliquent par des fréquences de collecte moins élevées pour ce flux. En effet, hors saison d'hiver, la collecte du flux verre est très dépendante du planning de lavage des cuves.

Tonnage des cartons collectés par mois en PAV de 2021 à 2024



Evolution de la performance en kg/an/habitant DGF pour le carton (tous modes de collecte)



On observe une stagnation de la performance en kg/hab DGF entre 2022 et 2024. Après une diminution en 2020 et 2021 (covid et fermeture des stations), nous avons retrouvé sensiblement le même niveau de production par an et par habitant DGF qu'en 2019. Si l'on compare cette performance à 2016 nous pouvons constater que la production de cartons par an et par habitant DGF croît progressivement au fil des années.



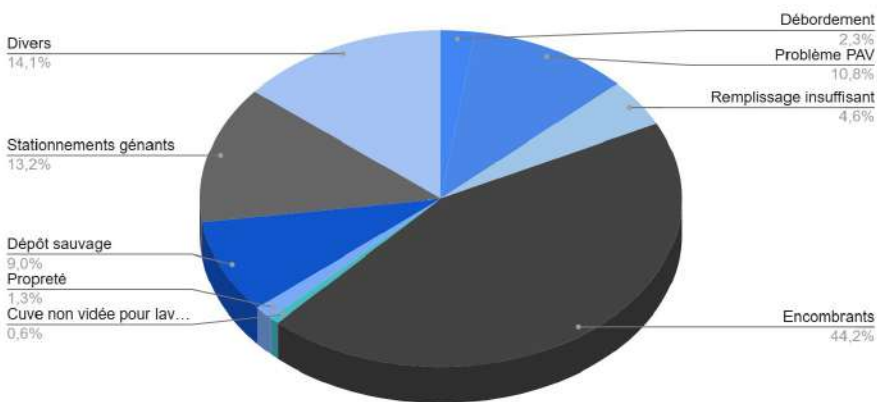
Bilan logistique

Incidents de collecte

Les équipes de collecte et logistique disposent d'applications qui les guident dans leur tournée. Ces applications permettent de faire remonter de nombreux incidents sur le terrain comme une dégradation, un problème de propreté ou des déchets non désirés au pied des PAV. Ces tickets d'incidents sont ensuite amenés à être traités par l'équipe logistique via des tournées de maintenance curative.

Les équipes de collecte et logistique disposent d'applications qui les guident dans leur tournée. Ces applications permettent de faire remonter de nombreux incidents sur le terrain comme une dégradation, un problème de propreté ou des déchets non désirés au pied des PAV. Ces tickets

Répartition des incidents 2024 par catégories



Ainsi, en 2024, 4 063 incidents ont été déclarés contre 3 891 en 2022 (+4,42 %).

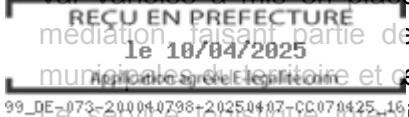
En 2024 comme en 2023, on retrouve une très forte proportion d'incidents liés aux dépôts d'encombrants (44%) suivis des stationnements gênants (13%) et des problèmes PAV pour 11%.

Lexique des incidents signalés

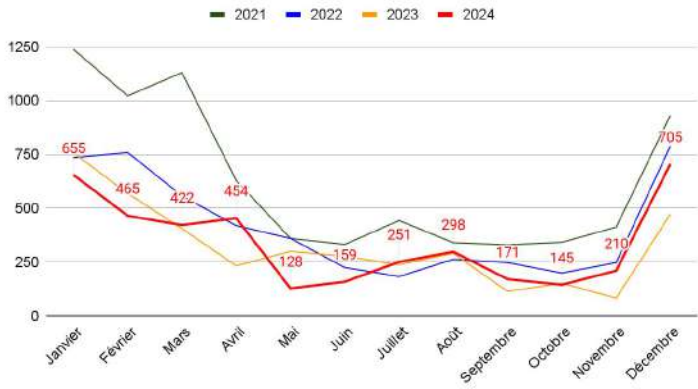
- **Divers :**
 - *déneigement du PAV : point qui n'a pas pu être déneigé et dont l'accès est rendu difficile pour les camions de collecte et les habitants.*
 - *anomalie liée au taux de remplissage*
 - *réclamation des usagers*
 - *pollution de la cuve de tri : lorsqu'une cuve contient des déchets qui devraient aller dans un autre flux ou en déchetterie (exemple : du verre dans une cuve emballage)*
 - *végétation autour du PAV : point qui ne peut pas être collecté (grutage) à cause de la végétation*
- **Stationnements :** *stationnement gênant : lorsqu'un véhicule gêne l'accès à un PAV*
- **Dépôt sauvage :** *déchet qui a été déposé au pied du PAV et non dans la cuve appropriée.*
- **Propreté :** *lorsqu'une cuve a besoin d'être lavée (trace de graisse sur les capots ...)*
- **Cuve non vidée :** *lorsqu'une cuve n'a pas été vidée en amont d'une tournée de lavage des cuves. Il peut arriver également que la cuve se soit remplie entre le passage du camion de collecte et celui du camion de lavage.*
- **Encombrants :** *dépôts de déchets qui doivent aller en déchetterie comme les palettes, ASL, D3E..*
- **Débordement :** *quantité de déchets trop importante / capacité du point >>déchets déposés sur et au pied du PAV*
- **Temps limité :** *Lorsque l'agent de collecte ou de maintenance n'a suffisamment de temps pour réaliser la collecte ou la maintenance du PAV*
- **Problème PAV :** *lorsqu'un défaut ou un choc est présent sur une cuve*
- **Remplissage :** *remplissage insuffisant : souvent lié à des erreurs de mesure de sondes dans les cuves.*

Val Vanoise a mis en place un protocole pour lutter efficacement contre les dépôts sauvages. Le service médiation, faisant partie de la direction de la collecte, est en contact direct et régulier avec les polices municipales du territoire et œuvre au quotidien pour limiter les mauvais comportements de la part des usagers.

Le service logistique intervient en parallèle et en concertation avec les médiateurs de Val Vanoise pour collecter les dépôts sauvages en cas de nécessité.



Nombre d'incidents mensuels

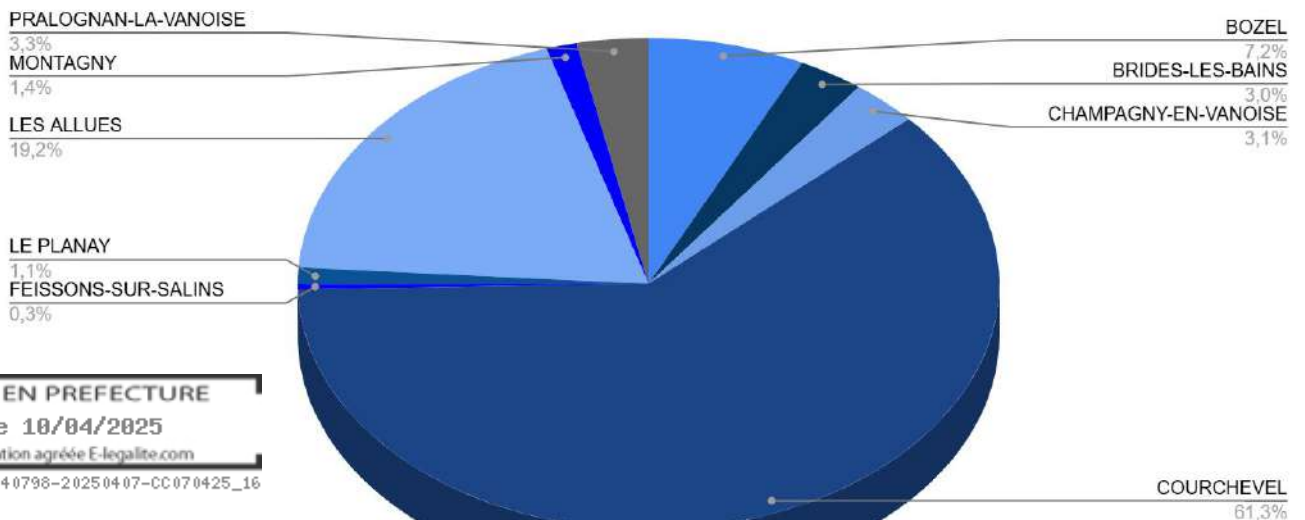


Plus de 50 % des incidents ont lieu pendant la saison hivernale. Le travail effectué par toutes les équipes (signalement par les chauffeurs, réactivité des équipes logistiques, sensibilisation par les médiateurs) participe à la diminution du nombre de ces incidents.

Illustration des incidents:



Répartition des incidents par commune en 2024



REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Tournées encombrants

Lorsque plusieurs dépôts d'encombrants

sont signalés, une tournée de ramassage est effectuée par le service logistique. En 2024, 1 320 encombrants ont été signalés et 115 tournées ont été effectuées.

Les deux communes de Courchevel et des Allues représentent plus de 80 % des incidents d'encombrants signalés. Suivant les lieux de ramassage, ces déchets sont ensuite déposés dans l'une des quatre déchetteries du territoire.

Tournées propreté et nettoyage des PAV

En hiver, l'équipe logistique assure également une partie du déneigement des PAV de la commune de Courchevel afin

que l'utilisateur puisse accéder au PAV et pour faciliter la collecte de celui-ci. Si aucun déneigement n'est nécessaire, les équipes procèdent à des tournées de propreté : lavage des capots, nettoyage des abords, etc.

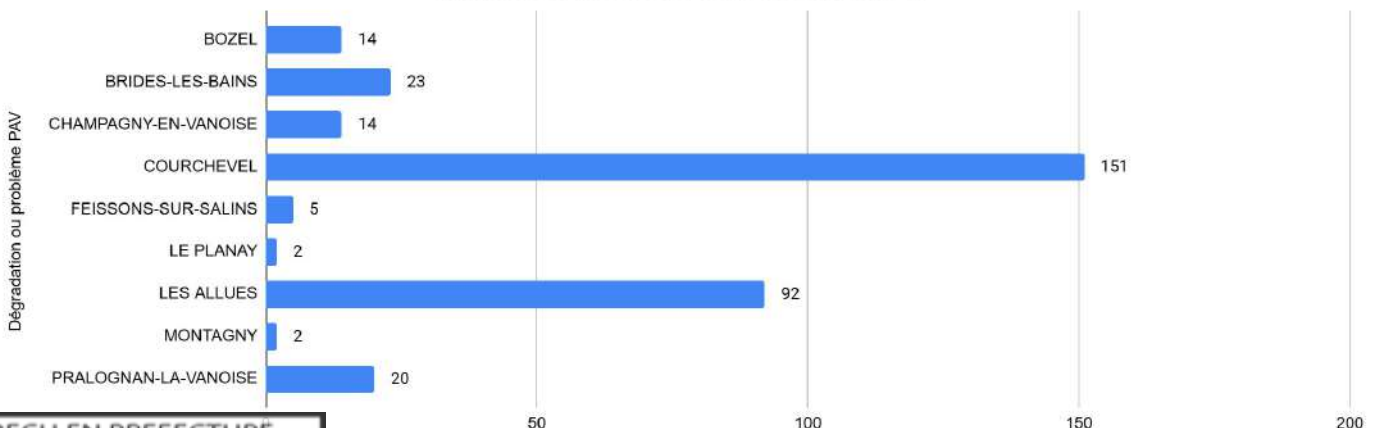
En 2024, 8 tournées de déneigement et 126 tournées de propreté ont été réalisées.

Tournées de maintenance curative

Comme évoqué précédemment, grâce aux applications disponibles sur leur téléphone, les équipes sont en mesure de faire remonter les catégories de problèmes rencontrés sur le matériel de collecte tels qu'une cuve abîmée, un problème sur un kinshofer, un couvercle de bac manquant, des tags, etc.. Ces incidents permettent de définir ensuite des tournées de maintenance curative.

En 2024, 323 dégradations ou problèmes sur un PAV ont été signalés. La majorité de ces incidents ont lieu sur les communes de Courchevel et des Allues. Le grand nombre de PAV présents sur ces deux communes, en comparaison du reste du territoire, peut expliquer en partie cette répartition. La forte sollicitation des cuves en saison d'hiver sur ces deux communes peut également être un facteur explicatif. En effet, plus une cuve sera sollicitée et collectée et plus les probabilités d'incidents sur celle-ci sera grande.

Répartition des problèmes PAV par commune en 2024



REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

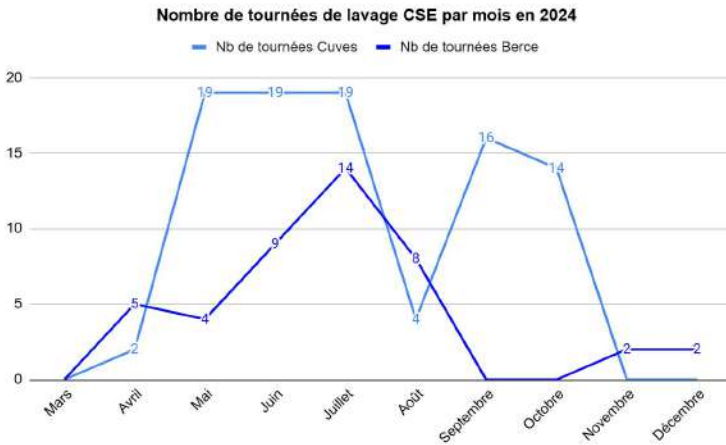
Les compacteurs

Depuis 2024, le territoire dispose de

quatre compacteurs installés sur l'espace public et en accès libre sur le territoire.

Les équipes logistiques procèdent à des tournées de maintenance préventive plusieurs fois par semaine (fréquence variable selon la saison) afin de s'assurer du bon fonctionnement et de la propreté du compacteur. Les équipes peuvent également être amenées à intervenir lors des "bourrages" (carton coincé dans le compacteur) de façon à éviter les dépôts au pied des compacteurs qui pourraient en découler.

Ainsi, en 2024, 267 tournées préventives sur les compacteurs ont été effectuées.



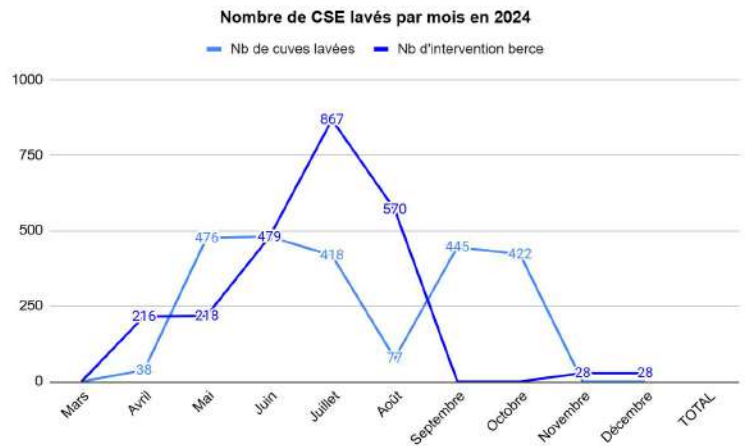
Le lavage des PAV

Le lavage intérieur et extérieur des cuves est effectué par une équipe de collecte.

Pour ce faire, le service dispose d'un camion spécifique de lavage de mai à octobre. Le chauffeur grutier lève la cuve et vient la placer dans la benne du camion qui dispose de buses de lavage. Ces buses nettoient l'intérieur de la cuve. L'agent de collecte qui accompagne le grutier est amené à nettoyer les capots, l'intérieur de la cuve béton et les abords du PAV.

Le lavage extérieur des PAV est réalisé régulièrement, tout comme le lavage des bacs et des chalets avec une berce de lavage par l'équipe logistique.

Près de 3100 interventions de propreté ont été réalisées 2024 par le service logistique : il peut s'agir de lavages d'extérieur des PAV, de lavage de bacs ou de chalets, d'interventions réalisées avec la berce de lavage ou avec des chiffons et produits d'entretiens (soit environ 25 interventions par tournées).



En 2024, près de 2 256 cuves ont été lavées (contre 1 987 en 2023) par le service collecte. Les tournées de lavage sont effectuées en fonction des tournées de collecte mais aussi des réclamations des citoyens. Le délai de traitement de 24 à 48 heures.



Les autres missions

Le service logistique assure diverses missions complémentaires, parmi lesquelles :

- L'entretien et le lavage des véhicules légers de la collectivité.
- La pose et/ou le déplacement des colonnes aériennes en fonction des travaux, des besoins saisonniers sur certains secteurs ou des manifestations sportives et culturelles sur le territoire.
- Les interventions ponctuelles sur les infrastructures de la collecte, comme les chalets cartons.
- L'entretien des composteurs consiste en l'organisation de tournées régulières, avec un passage hebdomadaire durant trois saisons de l'année sur l'ensemble des composteurs du territoire. Les principales opérations incluent un apport régulier de matières brunes (copeaux), une aération par brassage et, si nécessaire, la vidange du compost mûr. En hiver, selon l'exposition des sites, la fréquence des passages peut être réduite.
- La gestion des Équipements de Protection Individuelle (EPI), incluant leur distribution et suivi.



REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16



Bilan déchetterie

Global En 2024, près de 6160 tonnes ont été collectées dans les déchetteries soit 224 kg/hab DGF contre 5 862 tonnes en 2023 et 5 508 tonnes en 2022. On constate donc une augmentation significative des tonnages globaux collectés en déchetteries entre 2023 et 2024 de 5%.

Une tendance à l'amélioration du geste de tri par les usagers semble se dessiner : +11.83% entre 2022 et 2024.

Les encombrants, le bois et les gravats représentent près de 65 % des tonnages collectés.

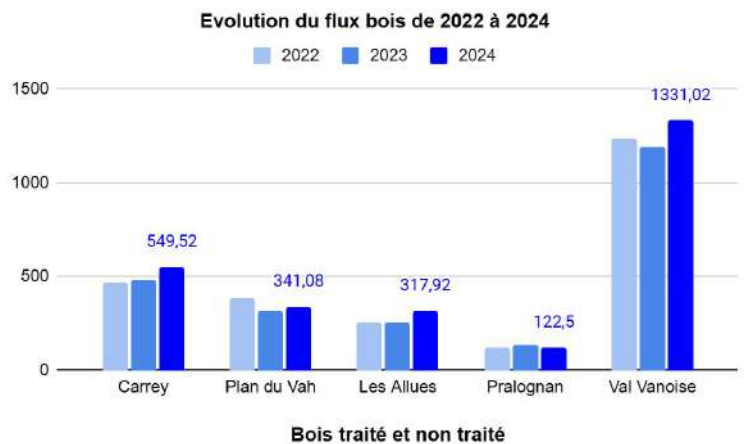
Par déchetterie Entre 2023 et 2024, les tonnages des déchetteries de Pralognan et du Plan du Vah diminuent respectivement de 4.52% et 8.83%.

Les déchetteries du Carrey et des Allues observent une hausse de l'ordre de 11.5 %. Globalement, les quantités déposées dans les quatre déchetteries augmentent significativement de 12 % ces trois dernières années et ont progressé de 22% par rapport à 2020.

Bois En 2024, la collecte du bois représente 1 331 T et a augmenté de 11.80 % par rapport à 2023 (+ 7.90% par rapport à 2021). La collecte du bois a nécessité 306 rotations cette année pour un tonnage moyen de 2.82 T par benne.

De janvier au 31 août 2024, le bois traité (bois C) est uniquement collecté à la déchetterie du Carrey où une benne spécifique est en place, dans la mesure où les filières de valorisation divergent selon la catégorie de bois.

Avec la mise en place de la filière PMCB en septembre 2024, le flux bois C est pris en charge par l'éco-organisme dans la même benne que le bois dit A et B.

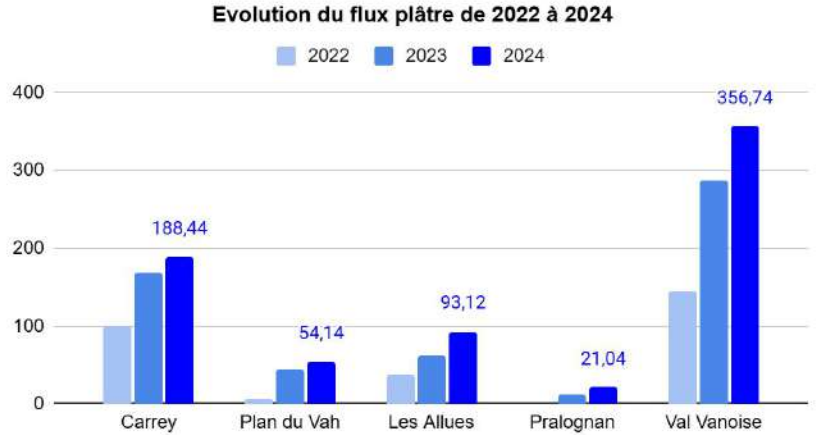


REÇU EN PREFECTURE
 le 10/04/2025
 Application agréée E-legalite.com
 99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Plâtre et briques plâtrières

356.70 T de plâtre et brique plâtrière ont été collectées en 2024, soit une augmentation de 47.15% par rapport à 2022 et de 24.42% par rapport à 2023.

La collecte de plâtre (306.64 T) a nécessité 46 rotations cette année pour un tonnage moyen de 6,66 T par benne. Le foncier disponible en déchetterie contraint à faire des choix. Ainsi, la brique plâtrière est uniquement collectée dans une benne dédiée installée à la déchetterie du Carrey hors saison d'hiver. La benne de brique plâtrière a permis de collecter 51T pour 9 rotations soit un tonnage moyen de 5,68T.

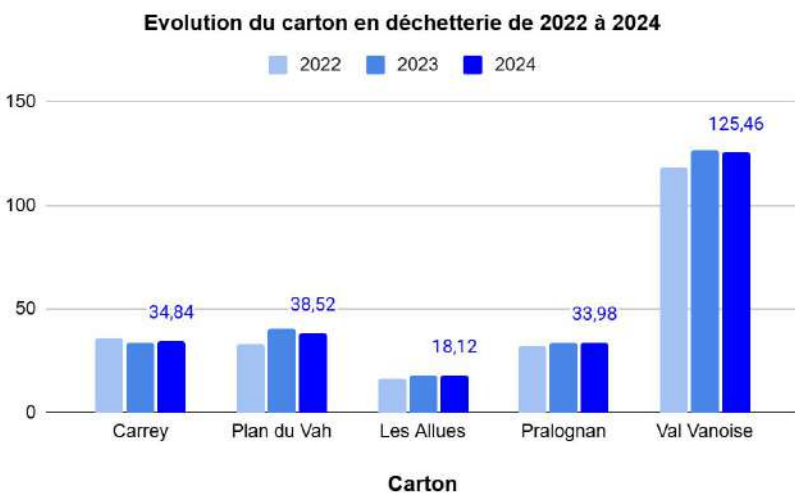


Plâtre et brique plâtrière

Le plâtre est valorisé à 95% chez Placoplatre à Chambéry. La brique plâtrière est un déchet professionnel valorisable à 95% après séparation du gypse de la brique. Le gypse fait l'objet d'une valorisation matière en cimenterie (pour enrichir certaines formulations de ciment) et la brique est valorisée en technique routière ou dans d'autres filières de valorisation des déchets inertes du BTP.

Cartons

Les cartons sont collectés en benne à la déchetterie de Pralognan et en compacteur dans les trois autres déchetteries.



Une spécificité doit néanmoins être précisée concernant la déchetterie du Plan du Vah : la particularité des cartons sur le commune de Courchevel (plus grands et plus épais) nécessite la mise en place d'une benne à carton en début de saison d'hiver pour collecter les cartons des socio-professionnels qui s'installent.

En 2024, 125.46 T de carton ont été collectées en déchetterie. Ce tonnage qui a augmenté de 6%

depuis 2022 semble néanmoins se stabiliser. Les compacteurs (85.94T) ont représenté 28 rotations en déchetterie pour un poids moyen par rotation égal à 3.07 T. Pour comparaison, la collecte du carton à la déchetterie de Pralognan-la-Vanoise, non équipée d'un compacteur et la déchetterie du Plan du Vah (collecte en début de saison), a nécessité 30 rotations pour 39,52 T soit environ 1,32 T



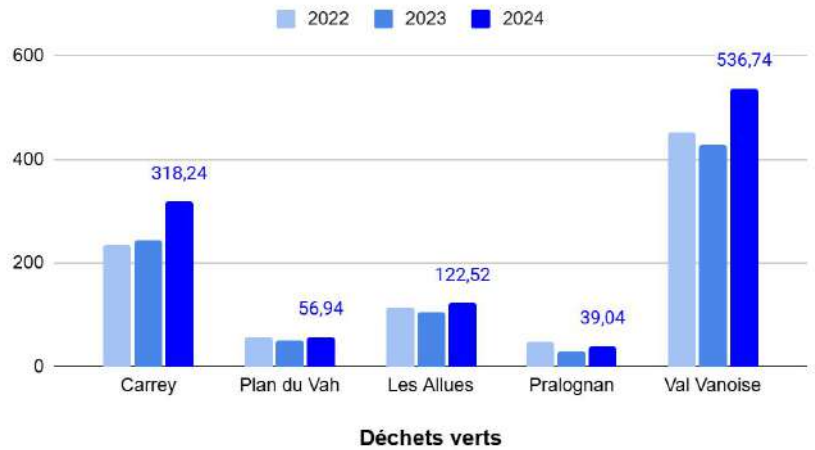
Déchets verts

536.74 tonnes de déchets ont été collectés en 2024 soit une augmentation de 25.78 % par rapport à 2023. Afin d'évacuer ces déchets verts, 147 rotations ont été réalisées, ce qui porte le tonnage moyen par benne à 3,68 T (3,59 T en 2023).

Depuis 2021, la Communauté de communes tente d'optimiser ce flux en demandant à un prestataire de broyer une partie des déchets verts sur la déchetterie du Carrey pour ensuite le mettre à disposition gratuitement à destination des usagers.

Ce broyat est également utilisé par le service logistique de la Communauté de communes Val Vanoise pour alimenter les composteurs collectifs installés sur le territoire depuis 2024.

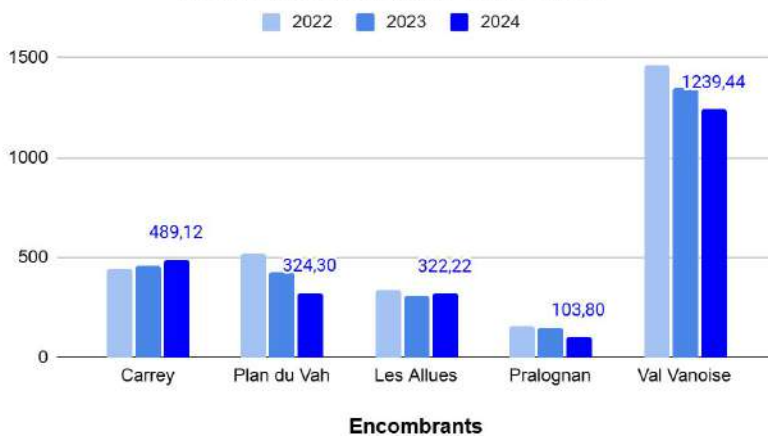
Evolution des déchets verts de 2022 à 2024



Encombrants

La catégorie encombrants inclut les déchets de résidus pyrotechniques collectés sur les périodes de saison d'hiver et d'été à la déchetterie du Carrey. La quantité de déchets de résidus pyrotechniques collectée en 2024 représente 11.34 T.

Evolution des encombrants de 2022 à 2024



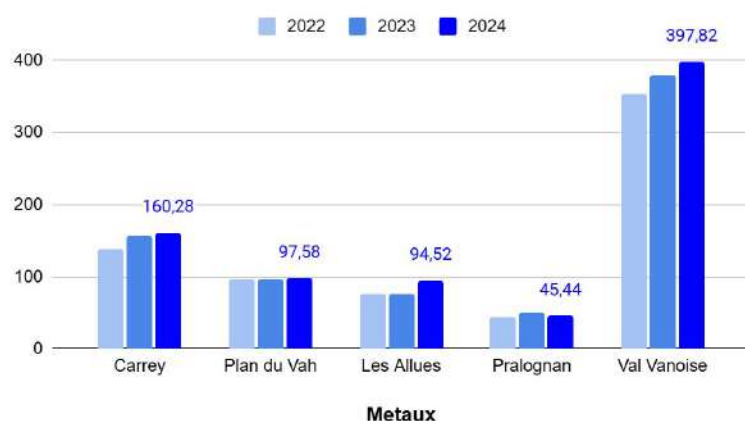
La collecte des encombrants est passée de 1 348,16T en 2023 à 1 239.44 T en 2024 (soit une baisse significative de -8.06%). Cette tendance se confirme depuis 2022 (-15.14% d'encombrants collectés). 333 rotations ont été réalisées pour un poids moyen égal à 3.72 T par benne.

La diminution des tonnages collectés s'explique par la mise en place de nouvelles filières de collecte en 2023 et 2024 dans les déchetteries du territoire. Cette évolution permet de développer le tri et le recyclage matière et de diminuer le mélange des flux en encombrant.

Métaux

On observe une tendance à l'augmentation des tonnages déposés dans la benne métaux : (+4.88% entre 2023 et 2024). Cette tendance est significative entre 2022 et 2024 avec une augmentation de 12.61 % des tonnages. Cette progression est essentiellement liée aux métaux collectés à la

Evolution des métaux de 2022 à 2024



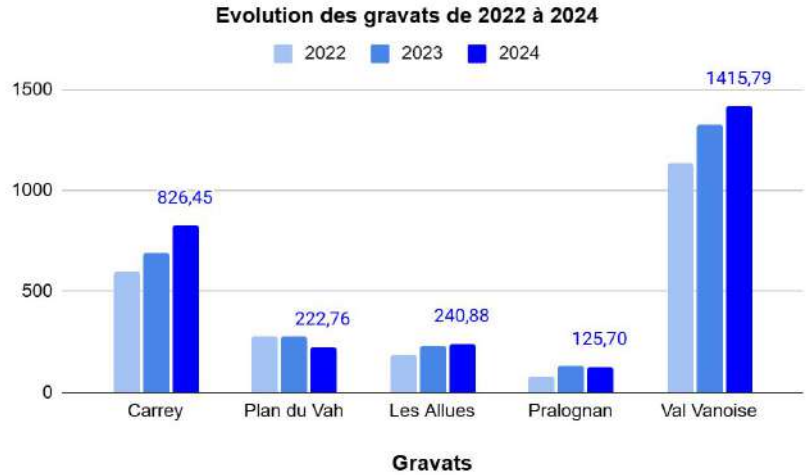
147 rotations de bennes pour un tonnage moyen à 4,02 T.

Gravats

Le tonnage des gravats a augmenté de 6.64 % en 2024 par rapport à 2023 (+24.92% entre 2022 et 2024). Les quatre déchetteries sont concernées par cette tendance.

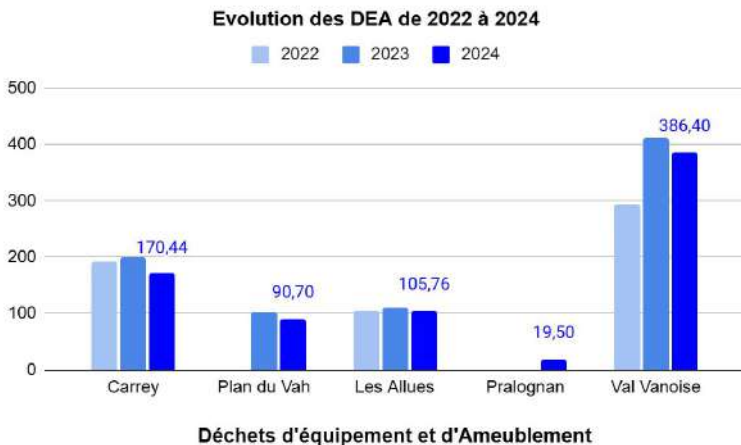
La mise en place de la REP PMCB depuis septembre 2024 qui permet aux professionnels de déposer gratuitement les gravats dans nos déchetteries a sans doute accéléré cette tendance et cumulé à la diminution des ISDI disponibles sur le territoire.

Le poids moyen par benne est de 8,67 T pour un total de 172 rotations.



Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)

Les tonnages collectés de déchets d'éléments d'ameublement ont diminué de 6.07 % en 2024 par rapport à 2023 malgré la mise en place d'une benne spécifique à la déchetterie de Pralognan. Cette diminution s'explique en partie par la mise en place d'une benne multiREP depuis septembre 2024 qui capte tous les déchets en bois et notamment le mobilier bois.



En effet, la répartition des flux issus du tri des DEA est majoritairement composée de déchets bois (67%) et d'autres rembourrés (18,35%).

La baisse des tonnages des DEA en 2024 doit donc être relativisée puisque la tendance depuis 2022 va vers une augmentation des tonnages collectés : + 30.87%.

Les coûts de collecte et de traitement des déchets d'éléments d'ameublement sont entièrement pris en charge par l'éco-organisme avec lequel Val Vanoise a conventionné.

208 rotations ont été nécessaires pour un poids moyen par benne égal à 1.85 T.

Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)

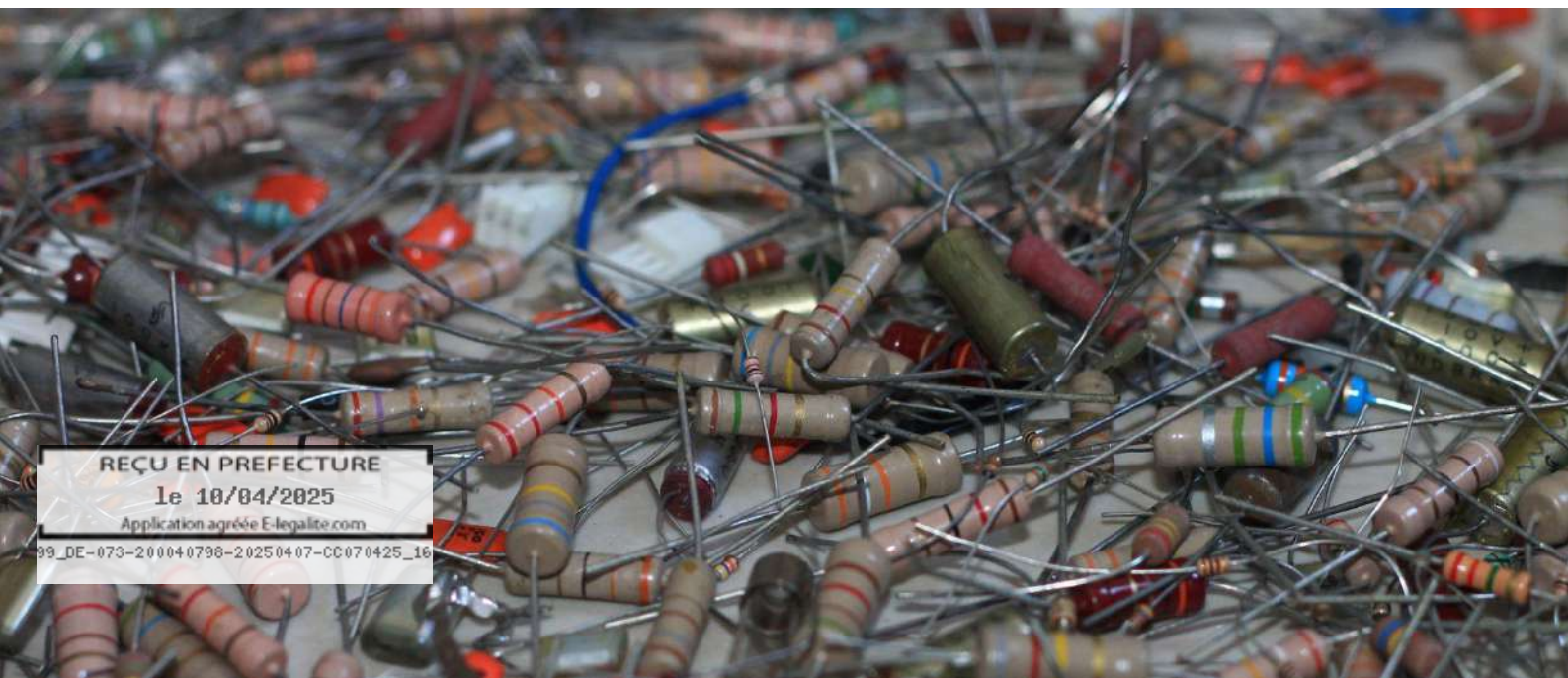
Les tonnages de déchets d'équipements électriques et électroniques sont globalement stables depuis ces 3 dernières années malgré une augmentation des tonnages collectés à la déchetterie du Plan du Vah (+11.29% entre 2023 et 2024).



Les D3E regroupent plusieurs catégories :

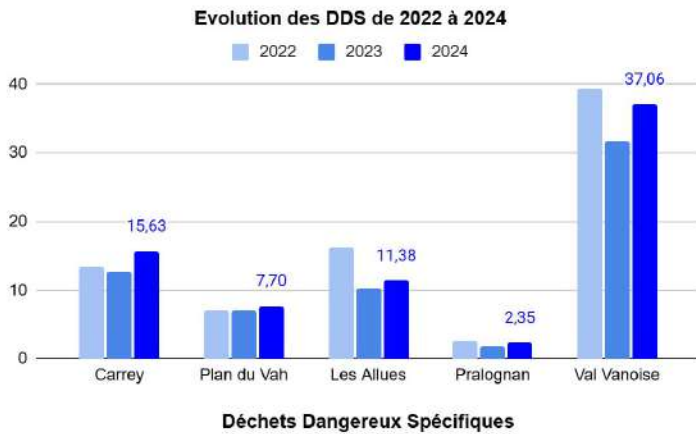
- Les petits appareils en mélange (PAM)
- Les écrans
- Le gros électroménager froid (GEM F)
- Le gros électroménager hors froid (GEM HF)
- Les lampes et néons

Textiles Une fois collectés, ces textiles sont triés à Ugine au centre Tri-Vallées, avec un financement assuré par l'éco-organisme Refashion. En 2024, les tonnages collectés ont chuté de -21,67 % par rapport à 2023, après une hausse exceptionnelle de +21,59 % entre 2022 et 2023, rééquilibrant ainsi les volumes de collecte.

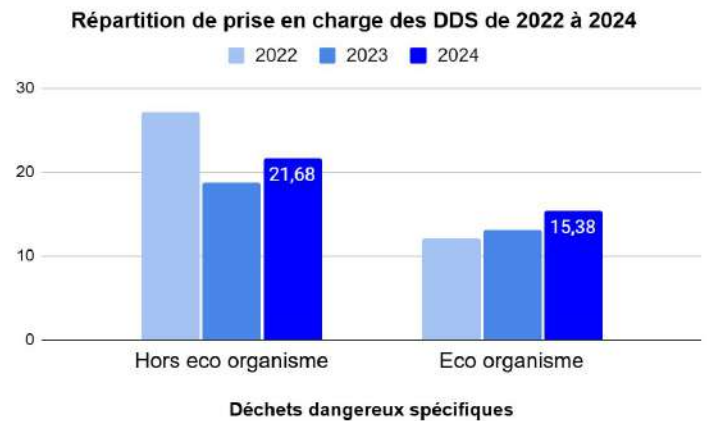


REÇU EN PREFECTURE
 le 10/04/2025
 Application agréée E-legalite.com
 99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

DDS Les DDS sont les Déchets Diffus Spécifiques. Il s'agit généralement de déchets dangereux qui peuvent présenter un risque pour la santé ou l'environnement. En 2024, ce flux a augmenté de 16.55% en passant de 31.80 T en 2023 à 37.06 T en 2024. L'augmentation des tonnages est essentiellement due aux collectes dans les déchetteries du Carrey (+24.30%) et des Allues (+10.37%). Ce pic doit néanmoins être relativisé par rapport à la forte augmentation des tonnages entre 2022 et 2023 (+19,80%).



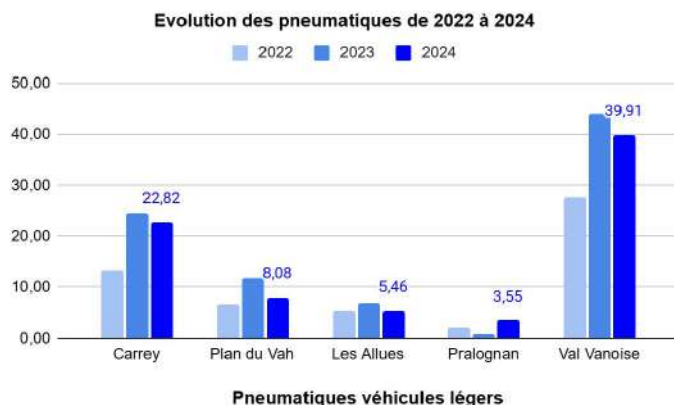
Ainsi, malgré des fluctuations significatives selon les années, les tonnages collectés ces 3 dernières années sont proches des tonnages collectés en 2014 (38.31 T) et 2015 (35.47 T).



Ces déchets peuvent être de natures diverses telles que des acides, des peintures, des produits phytosanitaires, etc... Certains déchets sont pris en charge par un éco-organisme.

En 2024, 15.38 T ont été prises en charge par l'éco-organisme, soit 41.5% des DDS collectés. Sur les trois dernières années, on constate une tendance à l'augmentation de la prise en charge financière de ce flux par l'éco-organisme.

Pneumatiques



En 2024, 39.91 T de pneumatiques ont été collectés contre 44,05 T en 2023, soit une baisse significative de 9.39%.

L'intercommunalité s'est adaptée à cette demande croissante des usagers (non professionnels) dès la fin de l'année 2023. En effet, étant donné l'évolution des tonnages de ce déchet d'une part, et, la nécessité d'améliorer la logistique de collecte des pneumatiques d'autre part, Val Vanoise a mis en place des contenants adaptés pour chaque déchetterie.

Ainsi, la déchetterie du Carrey dispose désormais d'un conteneur type benne mobile de 42m³ pour la collecte des pneumatiques VL (en place depuis 2021), et d'un conteneur type benne mobile de 10m³ pour la collecte des pneus jantés (depuis décembre 2023).

Les déchetteries de Pralognan-la-Vanoise et de Pralognan-la-Vanoise disposent chacune d'un conteneur grutable de 7m³ Le 10/04/2025 en octobre 2023. Enfin, la déchetterie du Plan du Vah dispose d'un conteneur type benne mobile de 42m³ (en place depuis 2022).

Articles de Sport et de Loisir - ASL

cette filière dans les quatre déchetteries dès 2023. Pour rappel, les socios-professionnels sont responsables des déchets qu'ils produisent. De fait, ils sont dans l'obligation de conventionner avec les structures et éco-organismes compétents pour gérer leurs déchets.

Néanmoins, afin de les accompagner et, en partenariat avec l'éco-organisme référent, Val Vanoise met en place dans ses quatre déchetteries une benne dédiée aux articles de sport et de loisir (essentiellement du matériel de ski) en fin de saison d'hiver.

Depuis le 1er janvier 2023, certains distributeurs ont l'obligation de reprendre les ASL usagés de leurs clients selon les conditions suivantes :

- Surface de vente entre 200 et 400m² dédiée aux ASL : obligation de reprise 1 pour 1
- Surface > à 400m² dédiée aux ASL : obligation de reprise 1 pour 0 sans obligation d'achat
- Vente à distance CA sup. à 100 K€ dédiée aux ASL : obligation de reprise 1 pour 1

Dans le cadre de la Loi économie circulaire (10 février 2020) relative à la création de la REP ASL, Val Vanoise a conventionné avec l'éco-organisme Ecologic pour mettre en place



Le tonnage global des ASL collecté en 2024 est en progression par rapport à 2023 (+18.54%) et confirme la tendance initiée depuis l'installation de cette nouvelle filière de tri. En effet, la mise en place de la filière ASL en 2023 a été l'occasion de collecter six fois plus d'articles de sports entre 2022 et 2024. Il convient néanmoins de relativiser cette différence dans la mesure où seul le matériel de ski était comptabilisé avant 2023. Les autres articles de sport étaient répartis dans les autres bennes (métaux ou encombrants). De plus, le poids collecté en massifié en avril - mai 2024 représente plus du tiers du tonnage annuel (36.17%).

Autres déchets

Les tonnages de ces déchets étant peu élevés, ils sont regroupés dans la catégorie "Autres déchets". Si globalement les quantités augmentent (+34.07% entre 2023 et 2024), les tonnages de quelques déchets ont baissé de manière significative entre 2023 et 2024 : -23.49% des piles / -21.66% pour les capsules de café en aluminium / -56.33% des huiles minérales.



L'augmentation des tonnages de cette catégorie de déchets est essentiellement due à :

- La collecte des batteries au plomb > +175.82% grâce à la sécurisation des lieux de stockage ;
- La collecte des huiles végétales > +136.13% causée par des apports de socioprofessionnels qui auraient dû être refusés puisque ces usagers disposent de leur filière de reprise et de traitement des huiles de friture ;
- La mise en place de la collecte des menuiseries vitrées dans le cadre de la nouvelle filière REP PMCB qui a permis de collecter 2.61 tonnes dans les trois déchetteries équipées.

ISDI

Les ISDI (Installation de Stockage des Déchets Inertes) sont un exutoire pour les déchets de type terre, pierre, tuiles, briques, gravats, béton, enrobé bitumineux sans goudron, etc. Les particuliers, services publics municipaux, entreprises artisanales, commerçants et établissements publics peuvent venir déposer les déchets inertes.

Par délibération n°2023-92 du 18 décembre 2023 du Conseil communautaire de Val Vanoise, il a été acté que la Communauté de communes n'était pas compétente en matière d'exploitation d'installations de stockage de déchets inertes (ISDI).

Par conséquent, depuis le 1er janvier 2024 :

- L'ISDI du Torchet (Champagny-en-Vanoise) a été reprise en gestion par la commune.
- L'ISDI de Pierra Crêpa (le Planay) a été fermée.



REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Collecte spécifique

Encombrants

Les horaires d'ouverture des déchetteries ayant été élargis en 2022, la collecte des encombrants a été supprimée depuis 2022. La collectivité propose toutefois un service de ramassage à domicile pour les personnes empêchées après examen de la demande par le CCAS ou la mairie de l'habitant concerné.

Local réemploi - Déchetterie du Carrey

Depuis 2020, les Communautés de communes de Tarentaise sont engagées dans un processus d'aide à la mise en place d'une recyclerie sur le territoire afin de réduire les déchets du territoire notamment via le réemploi dans les déchetteries.

Dans ce cadre, Antropia - Une montagne de ressources, situé au 107 Route de la Fortune 73210 Aime-la-Plagne, s'est constitué sous forme de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) permettant à Val Vanoise d'accéder au capital et de siéger au conseil d'administration de cette coopérative.

La structure héberge en son sein, une recyclerie, un FabLab et des ateliers partagés. Le principe de la recyclerie est d'animer un espace de collecte, de valorisation et de revente d'objets de seconde main. Son objectif est de promouvoir le recyclage, diminuer les déchets et favoriser l'emploi local.

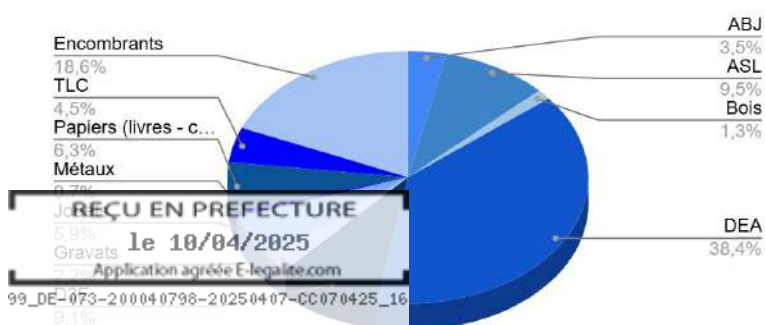
A ce titre, depuis avril 2023, la Communauté de communes Val Vanoise a installé un local réemploi à la déchetterie du Carrey. Les usagers peuvent déposer les objets réutilisables et en bon état pendant les horaires d'ouverture de la déchetterie. Les objets sont collectés chaque semaine et déposés à la recyclerie Antropia à Aime-la-Plagne.

Les objets suivants sont acceptés :

- Livres, DVD/films, CD/musique (Encombrants)
- Articles de loisirs, vélos et pièces détachées (ASL)
- Instruments de musique, Jeux, jouets (Jouets)
- Meubles de petites dimensions : chaise, tabouret, tables (DEA)
- Vaisselle, décoration, bibelots, rideaux (Encombrants ou TLC)
- Outillage, matériels de bricolage et de jardinage (ABJ)
- Sacs à main, à dos et accessoires (TLC)



Flux collectés (Tonnes) pour réemploi à la déchetterie du Carrey - 2024



En 2024, le partenariat avec la recyclerie Antropia a permis de réinjecter 7.84 tonnes d'objets réutilisables dans l'économie circulaire (soit 0.27% des tonnages collectés à la déchetterie du Carrey en 2024).

Plus d'un tiers des objets est constitué de petit mobilier (filière DEA pour 38.40%).

Déchets de venaison

La Communauté de communes a été sollicitée en 2022 par la Fédération de Chasse de Savoie (FDC) afin de mettre en place un exutoire spécifique pour les déchets de venaison à destination des chasseurs.

Une convention tri-partite signée en 2022 entre la Communauté de communes Val Vanoise, la fédération de chasse de Savoie et les associations communales de chasse agréées (ACCA) du territoire (13 ACCA sur les 9 communes) définit les modalités d'exécution et de prise en charge financière.

- Le coût d'investissement du matériel est de 27 847 € TTC
 - Financement par la FDC 73 avec le soutien de la Région AuRA : 22 278 € TTC ;
 - Financement par la Communauté de communes Val Vanoise : 5 569 € TTC, sous forme de subvention en versement unique.
- Le coût de fonctionnement, eau et électricité, de chaque installation est à la charge des communes où les points de collecte sont installés.
- Les frais de ramassage et d'équarrissage sont à la charge de Val Vanoise qui gère également la planification des collectes en lien avec les présidents des ACCA et la société d'équarrissage.
- Les coûts de maintenance et d'entretien du matériel sont à la charge de la FDC 73;
- Après concertation, trois sites ont été retenus sur l'ensemble du territoire pour installer les chambres froides :
 - Brides-les-Bains
 - Bozel
 - Pralognan-la-Vanoise

La collecte des déchets de venaison sur les trois sites est effective depuis la date d'ouverture de la saison de chasse 2023/2024.

Les chiffres présentés ci-dessous prennent en compte la saison de chasse 2024/2025 sur la période du 8 septembre 2024 au 26 janvier 2025.

Tonnages collectés pour la saison de chasse 2024-2025



2.45 T ont été collectées durant la saison de chasse sur les trois sites (1.83 T en 2023).

Cette progression (+34%) est encourageante et témoigne d'une évolution du mode de gestion des déchets produits par les chasseurs du territoire. Il faut néanmoins relativiser ces chiffres dans la mesure où la FDC 73 estime à 10 tonnes la quantité de déchets de venaison produits sur le territoire. Un gisement reste donc à capter.

Indicateur de collecte

Fréquence de collecte et pourcentage moyen

Comme mentionné précédemment, les cuves sont équipées de sondes afin d'optimiser les tournées des camions et de rationaliser le vidage.

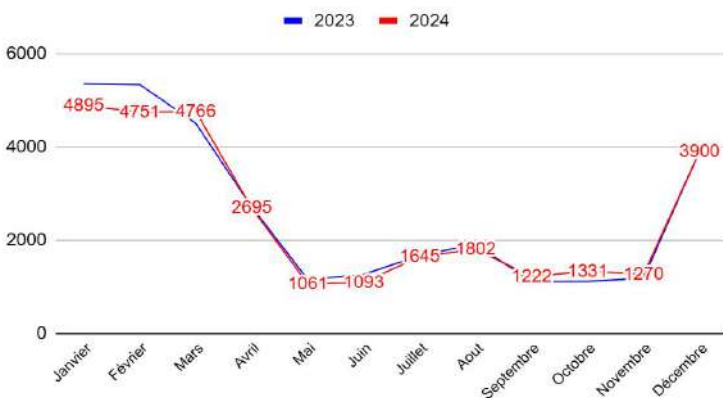
Les graphiques ci-après illustrent l'évolution du nombre de cuves collectées mensuellement pour les trois flux :

- **Ordures ménagères** : 30 431 cuves en 2024, contre 31 255 en 2023.
- **Emballages** : 13 705 cuves en 2024, contre 12 973 en 2023.
- **Verre** : 2 389 cuves en 2024, contre 2 271 en 2023

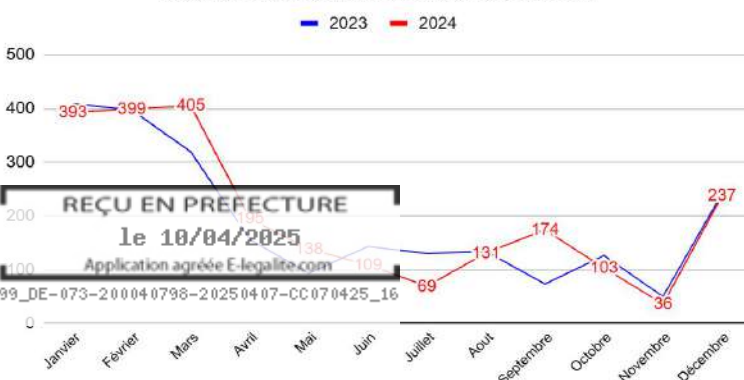
Nombre de colonnes Emballage collectées mensuellement



Nombre de colonnes OM collectées mensuellement



Nombre de colonnes Verre collectées mensuellement



On constate une évolution contrastée des cuves collectées entre 2023 et 2024 : une diminution de **2,64 %** pour les ordures ménagères, tandis que la collecte des emballages et du verre progresse respectivement de **5,64 %** et **5,20 %**.

La baisse du nombre de cuves collectées concernant les ordures ménagères s'explique principalement par une meilleure optimisation des tournées, permise par l'usage des sondes et l'amélioration de la gestion des flux. Par ailleurs, la hausse du nombre de collecte des flux emballage et verre traduit un engagement croissant de la population dans le tri sélectif.

REÇU EN PREFECTURE
 le 10/04/2025
 Application agréée E-legalite.com
 99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Le graphique ci-après présente le pourcentage de remplissage moyen des cuves par mois en fonction des flux 2024.

Les taux de remplissage des cuves varient en fonction de plusieurs critères :

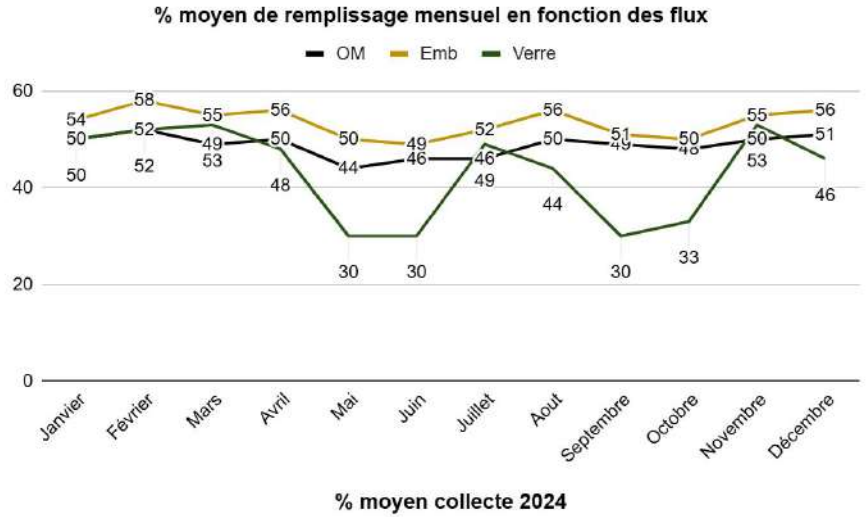
- La saisonnalité, qui influence fortement ces taux sans que cela soit toujours visible sur les graphiques. En période de forte affluence, notamment durant les vacances d'hiver et de fin d'année, certaines cuves nécessitent une à deux collectes quotidiennes pour éviter toute saturation.
- Les horaires de relève des sondes en hiver, qui peuvent sous-estimer le niveau réel de remplissage. La dernière relève ayant lieu à 21h, elle ne prend pas en compte les dépôts effectués tard en soirée par les socio-professionnels (restaurants, bars, hôtels...) des stations. Ainsi, au moment de l'arrivée des équipes de collecte le lendemain matin, le taux de remplissage est en réalité plus élevé que celui indiqué sur le graphique.
- Le lavage des points d'apport volontaire, qui, en période d'intersaison, est une priorité. Les cuves sont alors vidées avant d'atteindre leur capacité maximale, ce qui fausse les taux de remplissage moyens.

Il est donc essentiel de relativiser les pourcentages de remplissage affichés sur le graphique, ceux-ci ne reflétant pas toujours précisément la réalité des flux et des contraintes opérationnelles.

Le pourcentage de remplissage moyen des cuves par an en fonction des flux est le suivant :

| % Moyen sur l'année | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---------------------|------|------|------|------|
| OM | 60 | 51 | 55 | 49 |
| EMB | 62 | 58 | 50 | 54 |
| VERRE | 44 | 47 | 45 | 43 |

En 2023, Val Vanoise a investi dans l'acquisition de charlottes destinées à recouvrir les cuves en intersaison, limitant ainsi leur accès aux usagers. Ce dispositif contribue à une meilleure gestion des déchets en concentrant les dépôts sur les cuves restantes, optimisant ainsi leur utilisation et la collecte. Ce processus a été poursuivi durant l'année 2024.



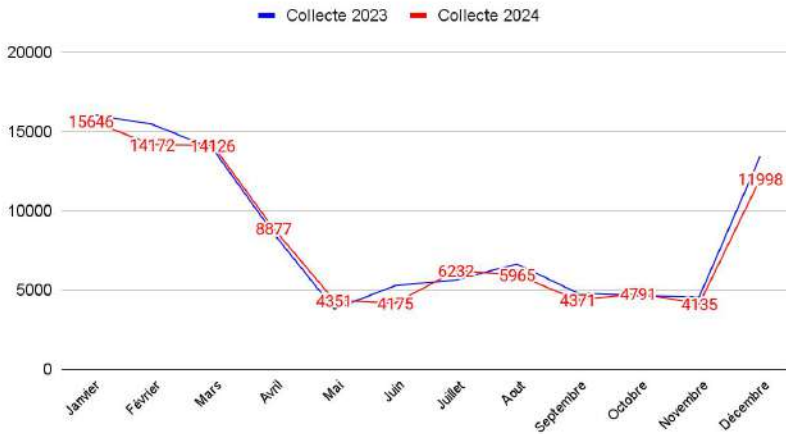
REÇU EN PREFECTURE
le 18/04/2025
Application agréée E-lequalite.com

Carburants

Service collecte

La consommation de carburants en 2024 pour le service collecte est de **98 838 L** contre **102 823 L** en 2022 (- 4 %). Cette baisse peut s'expliquer, par les efforts d'optimisation des tournées mais également par la diminution du nombre de camions, hors saison d'hiver.

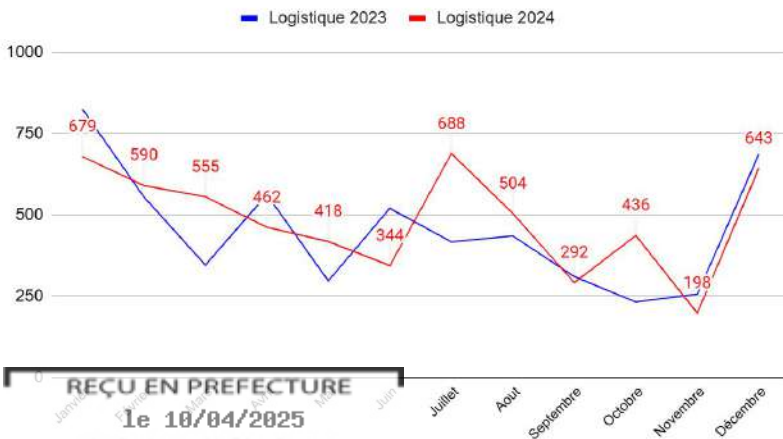
Consommation en carburant (L) du service collecte par mois



Service logistique

La consommation s'élève à 5 808 L de carburant contre 5 441 L en 2023 soit une consommation qui a légèrement augmenté de +7 %.

Consommation en carburant (L) du service logistique par mois



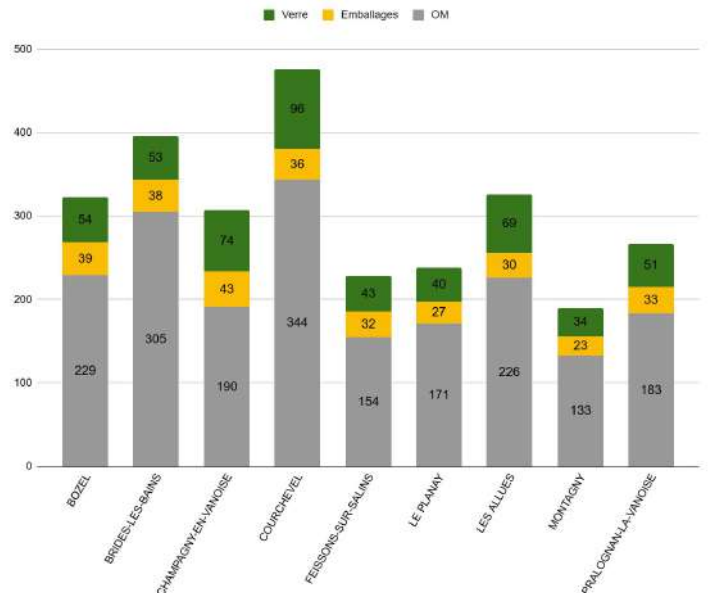
Synthèse des évolutions et des performances

Le tableau ci-dessous synthétise les évolutions de tonnage et les performances en kg/an/hab DGF :

Synthèse des évolutions et performances

| | | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-------------------|--|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Flux | Population DGF (en nb d'habitants) | 26969 | 26969 | 26909 | 26833 | 26838 | 26939 | 26939 | 27134 | 27482 | 27481 | 27502 |
| Ordures ménagères | Tonnage collecté | 8141 | 8080 | 8160 | 7887 | 8185 | 7535 | 6525 | 4270 | 7124 | 6938 | 7107 |
| | Performance (en kg/an/hab) | 302 | 300 | 303 | 294 | 305 | 281 | 242 | 157 | 259 | 252 | 258 |
| Emballages | Tonnage collecté | 582 | 568 | 559 | 554 | 592 | 632 | 555 | 599 | 835 | 913 | 936 |
| | Performance de tri des emballages (en kg/an/hab) | 21,5 | 21 | 21 | 20 | 22 | 23,5 | 21 | 22 | 30 | 33 | 34 |
| Carton | Tonnage collecté | | | 644 | 645 | 689 | 699 | 583 | 396 | 738 | 762 | 771 |
| | Performance (en kg/an/hab) | | | 24 | 24 | 26 | 26 | 22 | 15 | 27 | 28 | 28 |
| Verre | Tonnage collecté | 1507 | 1571 | 1584 | 1673 | 1691 | 1748 | 1695 | 1073 | 1931 | 1937 | 1986 |
| | Performance de tri du verre (en kg/an/hab) | 56 | 58 | 59 | 62 | 63 | 65 | 63 | 40 | 70 | 70 | 72 |
| Déchetterie | Tonnage collecté | 5804 | 5365 | 5382 | 5270 | 5819 | 5602 | 5068 | 5281 | 5508 | 5862 | 6160 |
| | Performances déchetterie (en kg/an/hab) | 215 | 199 | 200 | 196 | 217 | 208 | 188 | 195 | 200 | 213 | 224 |
| Total | Tonnage collecté | | | 16329 | 16029 | 16976 | 16216 | 14425 | 11620 | 16136 | 16412 | 16960 |
| | Performance de tri total (en kg/an/hab) | | | 607 | 597 | 633 | 602 | 535 | 428 | 587 | 597 | 617 |

Performance par flux et par commune en kg/an/habitant DGF en 2024



REÇU EN PREFECTURE
 1e 10/04/2025
 Application agréée E-legalite.com
 99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Partie A

Les indicateurs techniques

Chapitre 5 Traitement - Organisation

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Localisation des unités de traitement

Quai de transfert


Après avoir été collectés, les déchets sont vidés dans les différents quais de transfert situés au Carrey. Jusqu'à présent, Val Vanoise gérait quatre quais de transfert dédiés aux ordures ménagères, aux emballages, au verre et aux cartons.

Les quais de transfert jouent un rôle clé en permettant de regrouper et charger le contenu des camions de collecte dans des véhicules de plus grande capacité, optimisant ainsi le transport des déchets vers les filières de traitement adaptées.

Toutefois, les infrastructures actuelles sont dispersées et vétustes, ne répondant plus aux besoins croissants ni aux exigences de qualité de service visées. Pour moderniser cette chaîne logistique, la Communauté de communes a initié, dès 2022, un programme ambitieux de rénovation du site du Carrey, visant à la création d'une nouvelle déchetterie et d'un quai de transfert modernisé. L'année 2024 a été consacrée aux études en vue de déposer les dossiers administratifs (Permis de construire, dossier ICPE, Loi sur l'Eau...) et de poursuivre la définition détaillée des équipements du site. Désormais, la gestion du quai de transfert a été récemment transférée à Nantet, comme mentionné précédemment, dans une démarche d'optimisation et d'amélioration des performances logistiques.



Sites de traitement

| Flux | Site de traitement |
|--|---|
| Ordures ménagères | Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets de Chambéry principalement |
| Cartons | Centre de traitement de Gilly-sur-Isère (Savoie Déchets) |
| Emballages recyclables | Centre de tri de Chambéry |
|  | Centre de traitement de Béziers |
| | Centre de traitement de Labégude |
| | Centre de traitement de Veauche |

Nature des traitements

L'incinération des ordures ménagères

L'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets (UVETD) de Savoie Déchets peut traiter jusqu'à 120 000

tonnes de déchets non recyclables par an :

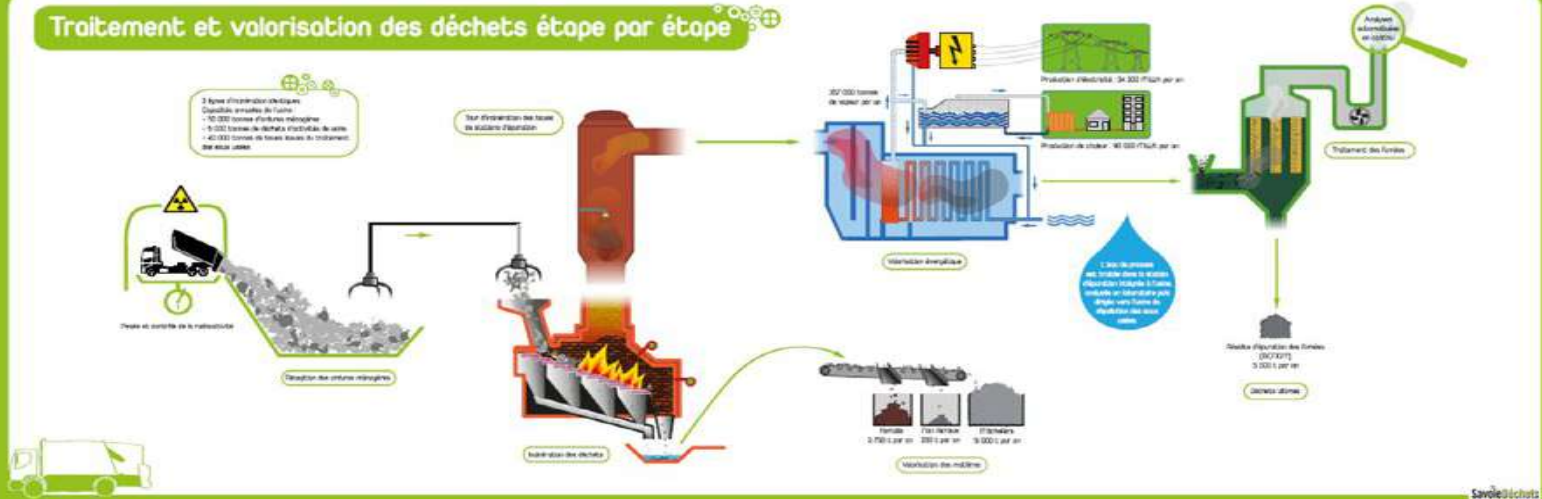
- Les ordures ménagères,
- Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI),
- Les déchets industriels banals (DIB),
- Les incinérables provenant des déchetteries,
- 40 000 tonnes de boues de stations d'épuration.

L'UVETD en chiffres :

- Fonctionnement 7j/7
- 3 lignes d'incinération
- Environ 380 tonnes de déchets traitées par jour
- 48 agents assurant la maintenance et l'exploitation



Traitement et valorisation des déchets étape par étape



REÇU EN PREFECTURE
 le 10/04/2025
 Application agréée E-legalite.com
 99_DE-073-20004 0798-20250407-CC070425_16

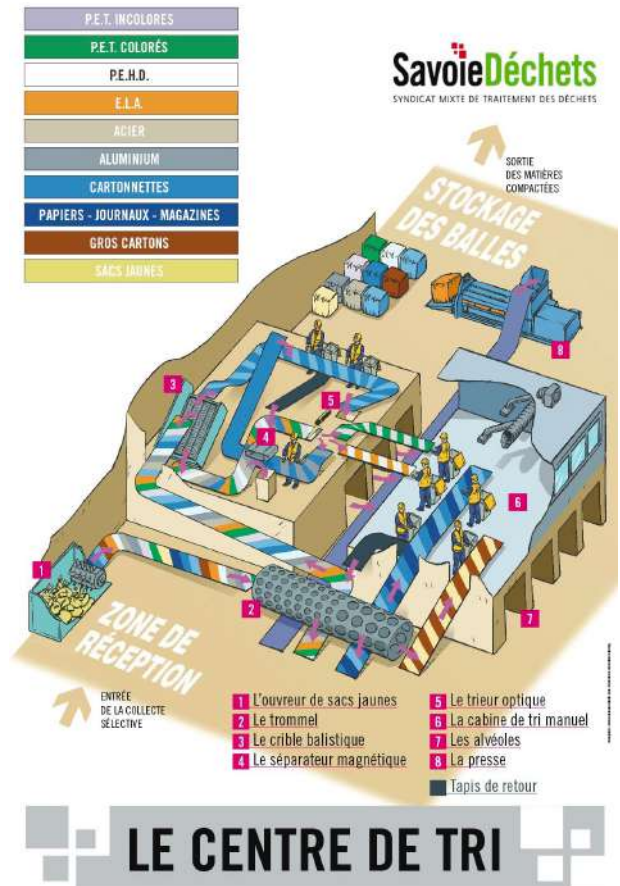
Le recyclage des emballages

Les emballages recyclables sont acheminés dans le centre de tri de Chambéry.

Les matériaux réceptionnés dans les deux centres de tri sont ensuite conditionnés avant d'être dirigés vers les filières de recyclage.

Le centre de tri de Chambéry a été modernisé en 2022 grâce à un investissement de 2 millions d'euros (M€). Des trieurs optiques et des convoyeurs supplémentaires ont été installés, le trommel (trieur rotatif) a été changé. Le synoptique ci-après présente le centre de tri avant la modernisation.

Un nouveau centre de tri sera construit dans les années à venir : sa mise en service est attendue en 2025.



En sortant du centre de tri, les déchets sont regroupés par familles en balles. Ces balles sont envoyées chez les différents recycleurs qui les transforment en matière première. Ces matières sont ensuite achetées par les industriels pour fabriquer de nouveaux produits.

Voici les différents procédés de recyclage selon les types de déchets :

- **Acier** (boîtes de conserve, canettes) : l'acier est transporté à l'aciérie où il est transformé en bobines, en barres ou en fils ;
- **Cartonnettes** : Le carton collecté et acheminé en papeterie est recyclé pour fabriquer de nouveaux produits ou emballages
- **Briques alimentaires** : les matériaux composant les briques alimentaires peuvent être recyclés séparément (carton, aluminium et plastique), ou, en mélange : les briques alimentaires sont alors traitées pour former un nouveau matériau, le Tectan, utilisé comme mobilier de bureau ou de revêtement de sol ;
- **Papiers, journaux, magazines** : le papier collecté entre dans la fabrication de la pâte à papier ; les plastiques sont compactés, puis transportés vers un centre de régénération où ils sont transformés en nouveaux produits (fibre textile, conteneurs à verre, bac d'ordures ménagères) ou en emballages ;
- **Aluminium** (canettes, aérosols) : l'aluminium est broyé puis fondu. Les industries clientes le transforment en nouveau produit.

Le recyclage du verre

La totalité du verre produit et acheminé au quai de transfert du Carrey est envoyée vers les centres de traitement du Verre situés près de Béziers (34), Labégude (07) et Veauche (42).

A son arrivée dans le centre de traitement, le verre subit toute une série de tris :

- Un tri élimine les métaux ferreux ou non-ferreux (acier, aluminium...);
- Un tri optique au laser identifie et extrait les matériaux infusibles;
- Un soufflage permet d'extraire les éléments légers : les bouchons, le papier;
- Le verre est ensuite transformé en calcin, calibré à la demande des verriers pour refaire des emballages en verre.

La seule limite au recyclage du verre est la couleur. En France, la collecte est organisée en mélange et à partir de ce mélange (brun, incolore, vert, etc), on ne peut refaire que du verre de couleur.

Un tri complémentaire appelé démélange permet de séparer le verre de couleur du verre incolore, ce qui permet la fabrication de nouveaux emballages de teinte claire.

Le calcin est envoyé dans une verrerie pour fondre le matériau afin de fabriquer de nouveaux emballages en verre.



REÇU EN PREFECTURE

1e 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Le traitement des déchets collectés en déchetterie

| Type de Déchet | Traitement Principal | Repreneur |
|----------------------------|---|---|
| Bois palette | Valorisation matière en panneaux de particules (90%) ou énergétique (10%) | Bois du Dauphiné (38), Egger (88) |
| Bois A et B | Valorisation matière en panneaux de particules (90%) ou énergétique (10%) | Bois du Dauphiné (38), Egger (88) |
| Bois traité | Valorisation énergétique uniquement | SITA REKEM (38) |
| Brique plâtrière | Recyclage en cimenteries (95%) | VICAT (38) |
| Plâtre | Recyclage matière (95%) | PLACOPLATRE Chambéry (73) |
| Cartons | Recyclage matière (100%) | Savoie Déchets Gilly-sur-Isère (73) |
| Déchets verts | Compostage (100%) | AXIA POUGET Francin (73) |
| Encombrants | Recyclage / Valorisation énergétique (CSR) / Enfouissement en ISDND | BIOVAL (73), VEOLIA (Chatuzange - 26), SUEZ (Satolas - 69) |
| Métaux | Recyclage matière (100%) | VIGNIER Chambéry (73) |
| Gravats | Valorisation matière en remblai (60%) | BORGHESE Chamousset (73) |
| Menuiseries vitrées | Recyclage matière (90%) / Valorisation énergétique (10%) | NANTET Petit Cœur (73) / SAR Environnement (73) / VEKA recyclage (10) |



REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

| Type de Déchet | Traitement Principal | Repreneur |
|--|---|--|
| D3E (Déchets Électriques et Électroniques) | Recyclage des composants électroniques et récupération des matières premières | GEH, TEREKOVAL, SIBUET, REMONDIS DD |
| DEA - Déchets d'Éléments d'Ameublement | 55% recyclage matière, 40% valorisation énergétique, 5% élimination | VIGNIER (73), CF2P (70), EGGER (88), ATLANTIDE ENVIRONNEMENT (25), BIOVAL (73390), VICAT (38) |
| TLC - Textiles, Linge de maison et Chaussures | Réutilisation, valorisation matière et énergétique | ALPES TLC Ugine (73) |
| Pneumatiques | 49% valorisation énergétique, 51% valorisation matière (réemploi, cimenterie, granulat) | GRANULATEX (74) |
| DDS - Déchets Dangereux Spécifiques | Incinération, traitement physico-chimique, valorisation matière et énergétique | TREDI Salaise sur Sanne (38), SARPI La Talaudière, CHIMIREC Montmorot |
| Piles | Recyclage (75%) - Élimination (15%) - Valorisation énergétique (10%) | ACCUREC (47), ERASTEEL - VALDI (03), EURODIEUZE (57), METAL BLANC (08), META REGENERATION (04) |
| Batteries au plomb | Recyclage matière | VIGNIER Chambéry (73) |
| ASL - Matériel de ski | Réutilisation et valorisation matière | TRI-VALLEES (73) |
| Cartouches d'encre | Réutilisation et recyclage matière | CMI |
| Aluminium / Capsules café | Recyclage matière | Suez RV France (73) |
| Huiles minérales | Valorisation énergétique en biocarburant | SEVIA Albens (chez ONYX ARA) |
| Huiles végétales | Recyclage pour production d'un dégraissant 100% naturel et biodégradable | TRIALP (73) |



REÇU EN PREFECTURE

1e 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Capacité et tonnages traités

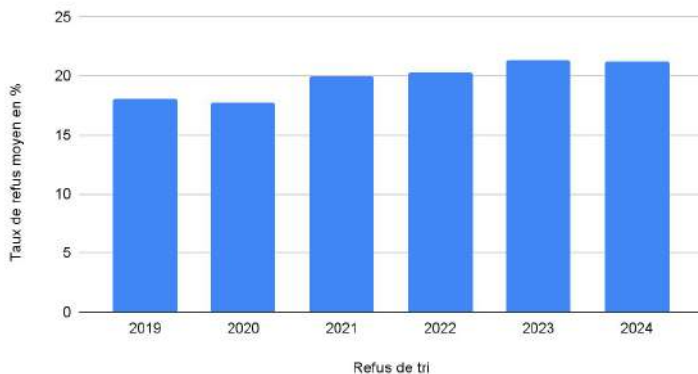
Une fois arrivés au quai de transfert, ceux-ci sont rechargés pour être transportés vers leur lieux de traitement. L'intégralité des tonnages collectés en 2024 ont été traités.

Refus de tri et performance

Les emballages déposés par les usagers sont acheminés au centre de tri afin d'être triés et valorisés selon leur matière. Cependant, certains déchets sont considérés comme des erreurs de tri puisqu'ils ne sont pas recyclables. Ils constituent alors les "refus de tri". Ces refus de tri ne sont pas sans conséquences puisqu'ils engendrent des coûts supplémentaires pour la collectivité. En effet ces déchets, collectés, transportés et triés, doivent être à nouveau transportés pour être incinérés.



Taux de refus moyen en % par rapport à Refus de tri



Certains déchets, comme les seringues, représentent également un danger pour les agents de la chaîne de tri.

Pour 2024, le taux de refus moyen est de 21.19 % soit 198 T. Ce taux reste stable par rapport à 2023.

Résidus de traitement

Les mâchefers sont les résidus de la combustion des déchets ménagers dans les incinérateurs. Les mâchefers se composent principalement de minéraux (silice, calcaire,..), de métaux et d'imbrulés.



Une fois sortis du four, les mâchefers sont généralement refroidis et criblés pour retirer les plus gros imbrulés et la ferraille. Ils subissent ensuite des tests qui permettent de déterminer leur potentielle réutilisation.

Ces mâchefers sont généralement valorisés en chantier de technique routière.

Les résidus de purification des fumées d'incinération des ordures ménagères (REFIOM) sont récupérés par des sites étrangers pour être traités en Allemagne.

Partie A

Les indicateurs techniques

Chapitre 6 La prévention

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Pour rappel, l'objectif de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 imposait une réduction de 10 % de la production de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020. La loi AGEC relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire pour une économie circulaire fixe un objectif de réduction de 15 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produites par habitant en 2030 par rapport à 2010.

Les données de 2010 n'étant pas accessibles, il s'agit des tonnages de 2016 qui sont pris en compte.

| | 2016 | 2024 | 2030 |
|--|-------|-------|-------|
| Tonnage total | 16400 | 16960 | |
| Évolution | | 1% | |
| Tonnage pour atteindre l'objectif | | | 13940 |
| Quantité en kg/hab DGF à réduire pour atteindre l'objectif | | | 90 |

Description des actions de sensibilisation

Promotion du compostage individuel et collectif

En 2017, l'ADEME estimait que les déchets putrescibles représentent près d'un tiers de la composition des poubelles soit environ 80 kg/an/hab.

La loi AGEC impose qu'au 1er janvier 2024, tous les ménages devront pouvoir trier leurs déchets biodégradables. Les collectivités devront donc proposer des solutions afin d'effectuer ce tri.

Depuis le 1er janvier 2024, conformément à la loi, la Communauté de Communes Val Vanoise a axé sa stratégie sur les trois dispositifs suivants :

- Le compostage individuel : destiné aux usagers en habitat individuel disposant d'un espace extérieur. Afin d'encourager le compostage individuel, il est proposé de rendre gratuite la mise à disposition de deux composteurs maximum par foyer (capacité de 300 litres chacun). L'objectif est de déployer huit cent composteurs individuels sur le territoire dans les quatre ans.
- Le compostage en pied d'immeuble : Val Vanoise fournit gratuitement de la résidence jusqu'à trois composteurs (capacité 300 litres chacun) au gré des demandes et de la configuration. L'installation est réalisée par les services de Val Vanoise. S'agissant du parc social, une charte est mise en place avec les bailleurs et Val Vanoise assure le suivi et l'entretien. Concernant le parc d'habitat privé, la gestion du composteur se fait en autonomie mais les équipes Val Vanoise assurent un accompagnement des usagers.
- Le compostage public à proximité de certains PAV pour les usagers ne disposant pas de possibilité d'installer un composteur au pied de leur habitation. Un ou deux composteurs sont installés (capacité de 1000 litres) avec un objectif de quatre-vingt composteurs sur 4 ans. Ces composteurs sont ouverts à tous (sauf pour les apports des professionnels) et une gestion minutieuse (propreté, incorporation broyats, vidage, etc.) est assurée par le service logistique de Val Vanoise.

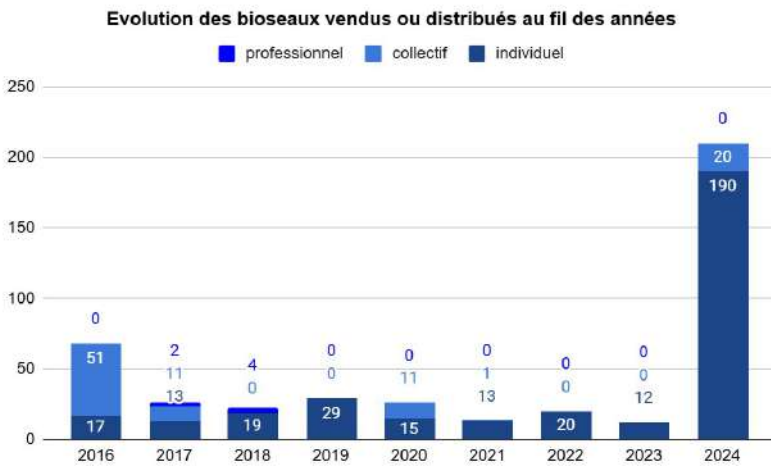
REÇU EN PREFECTURE

Le 10/04/2025

La production du compost est valorisée localement, notamment par les services des espaces verts des communes. Selon la qualité produite, certaines productions pourront être exportées sur une plateforme de compostage située à Valezan et gérée par Savoie Déchets.

Nombre de composteurs distribués et installés

| | Composteur individuel | Composteur pied d'immeuble | Composteur domaine public |
|------|-----------------------|----------------------------|---------------------------|
| 2023 | 69 | 2 | 0 |
| 2024 | 203 | 10 | 17 |



Composteur public

Le mode de réservation d'un composteur ou d'un bioseau est simple et rapide : les personnes intéressées remplissent le formulaire en ligne disponible sur le site Val Vanoise et le transmettent par mail à l'adresse indiquée.

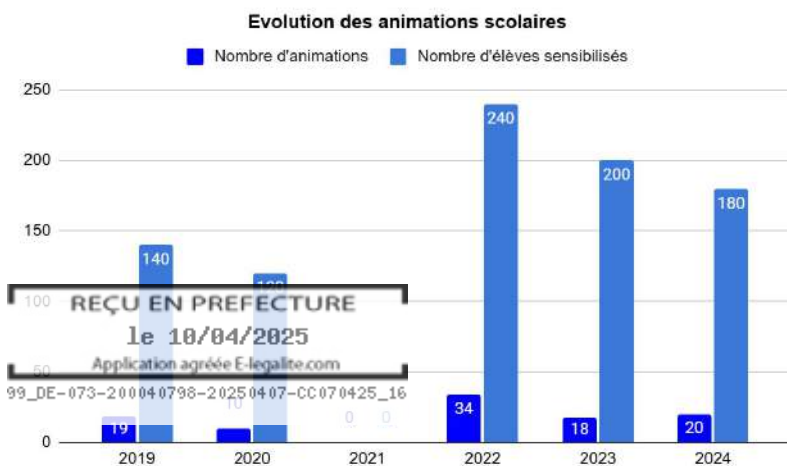
Animations - Scolaires

Près de 180 élèves, âgés de 3 à 11 ans, allant de la petite section de maternelle au CM2, ont été sensibilisés lors de 20 animations. Cela représente 9 classes dans 6 écoles du territoire.

Ces animations sont essentielles afin de sensibiliser les plus jeunes et faire de leur geste de tri une habitude.

Diverses thématiques ont été abordées telles que :

- Le compostage des biodéchets
- Les consignes de tri des déchets et le recyclage
- Le ramassage des déchets
- La démonstration de collecte par un camion
- La visite d'une déchetterie



Démonstration de camion de collecte



Visite scolaire de la déchetterie



Animations - Semaine Européenne de Réduction des Déchets

La semaine européenne de réduction des déchets a eu lieu du 16 au 24 novembre 2024. Dans ce cadre, le spectacle "Gachis Bouzouk" de la compagnie Pile Poil abordant le thème du gaspillage alimentaire, a été proposé gratuitement à la salle polyvalente de Bozel mercredi 20 novembre. Ouvert à tous, le spectacle a attiré environ 120 personnes. Les enfants des centres de loisirs de Bozel, Courchevel et Les Allues étaient présents.

Spectacle lors de la SERD



Animations - Stands et porte à porte

Au cours de l'année 2024, 6 stands ont été réalisés sur le thème du compostage principalement. Environ 200 personnes ont été sensibilisées :

- La fêtes des familles le 29 juin à Bozel
- Festiv'été le 30 juin et un stand au refuge du Laisonnay le 6 juillet à Champagny
- Mottaret en fête le 17 juillet à Méribel
- La braderie des commerçant le 17 août à Pralognan la Vanoise
- Le festival Vogue le 8 septembre à Courchevel

Un porte à porte auprès de 400 foyers a été réalisé printemps 2024 sur l'ensemble afin d'informer la mise en place de composteurs publics et la distribution de composteurs gratuits.



REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Rencontres avec les professionnels

Les professionnels étant généralement de gros producteurs de déchets, il a été

décidé d'axer la prévention sur la rencontre avec les professionnels afin de leur expliquer les consignes de tri et les modalités de collecte (dépôts sauvages, encombrants, gestion de leur stock tampon, ...). Ainsi, au cours de l'année 2024, 209 rencontres ont eu lieu.

| Rencontre professionnels | Nombre |
|---------------------------|------------|
| Hiver début 2024 | 36 |
| Été (porte à porte) | 100 |
| Hiver fin 2024 | 53 |
| Rendez-vous téléphoniques | 20 |
| Total | 209 |

Rôle des médiateurs saisonniers

Pour la saison hivernale 2023-2024, une médiatrice a été recrutée. La mission principale du médiateur(trice) est de rencontrer les socio-professionnels afin de les accompagner dans leurs gestes de tri,

leur faire appliquer les consignes de dépôt des déchets et d'identifier les dysfonctionnements autour des PAV.

La médiatrice a passé près de 75 % de son temps sur la commune de Courchevel et elle a rencontré et sensibilisé environ 250 personnes.



REÇU EN PREFECTURE
 le 10/04/2025
 Application agréée E-legalite.com
 99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Partie A

Les indicateurs techniques

Chapitre 7 La communication

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Moyens d'information et de concertation

Information auprès des usagers

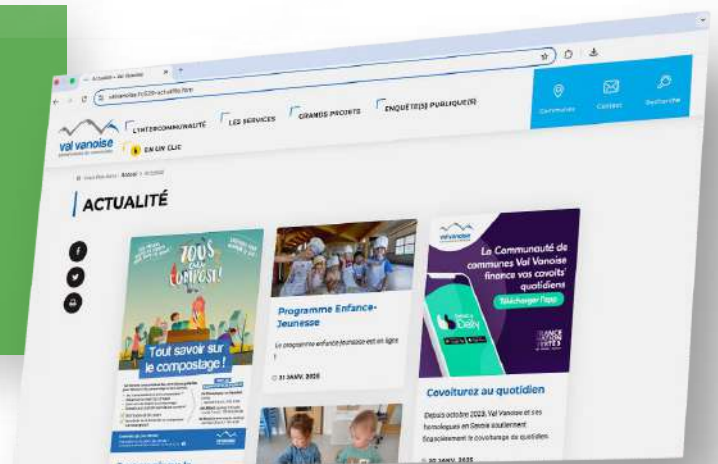
Afin d'informer ses usagers, la Communauté de communes Val Vanoise met en ligne sur son site internet divers documents tel que ce rapport annuel. Le site présente également un dossier complet sur les déchets (organisation de la collecte, déchetterie, consignes de tri, réduction des déchets,...). Régulièrement mis à jour, il permet la plupart du temps de répondre aux questions des usagers. Les actualités situées sur la page d'accueil du site internet mettent en lumière certains sujets ou nouveautés du service (exemple : nouvelle filière pour recycler les déchets du bâtiment ou Articles de sport et loisirs usagés).

En plus de son site internet, la collectivité utilise différents supports de communication selon les sujets à traiter : publications sur le réseau social Facebook, articles pour les journaux municipaux des communes, affichage, gestion des fiches Google Business des déchetteries, communiqués de presse, accueils de mairies, offices de tourisme, etc.



La collectivité utilise différents supports de communication : articles sur les réseaux sociaux et le site Internet, communiqués de presse, accueils de mairies, offices de tourisme, etc.

Quelques exemples d'informations mises à disposition des usagers en 2024 dans l'onglet "Actualités" du site Val Vanoise :



REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Partie A

Les indicateurs techniques

Chapitre 8

Impact environnemental et sanitaire

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

La collecte et le traitement des déchets nécessitent de l'énergie et ont un impact sur l'environnement (**émission de gaz à effet de serre**). Toutefois, cette activité est indispensable afin de limiter les **pollutions environnementales** qui pourraient résulter d'une mauvaise gestion des déchets (**pollution de l'eau, pollution visuelle, etc.**).

La **prévention effectuée par les agents** auprès des usagers permet de limiter ces impacts environnementaux. **La sensibilisation des professionnels** par exemple ou **la dotation en composteurs** ont un impact positif même si celui-ci est difficilement quantifiable.

De même, **les sondes permettent d'optimiser les déplacements** et donc les trajets parcourus par les camions. Grâce à **la nouvelle organisation mise en place**, une **diminution de la consommation de carburant** a pu être observée au sein de l'ensemble du service.

Au final, la **Communauté de communes Val Vanoise** fait en sorte de **limiter au maximum son impact environnemental et sanitaire** en s'appuyant sur **des technologies innovantes**, un **travail de sensibilisation au plus près des usagers** et la **mise en place d'une infrastructure adaptée**.



REÇU EN PREFECTURE

Le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Partie B

Les indicateurs économiques et financiers

Chapitre 9

Modalités d'exploitation du service

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16


Modalités

Si une partie de la collecte est effectuée en régie, la totalité du transport et du traitement sont délégués à des prestataires via des marchés.

| | OM | Emballages | Verre | Carton | Déchetterie |
|------------|--------------|------------|-------|----------------------|-------------|
| Collecte | Régie | | | Régie et prestataire | Prestataire |
| Transport | Prestataires | | | | |
| Traitement | Prestataires | | | | |

Montants prestations à des entreprises

En 2024, les montants des principales prestations de service représentent 3 868 613.32 €

| MARCHÉS 2024 | | | |
|--|--|-------------------------------|----------------------------------|
| Nom du prestataire | Objet de la prestation | Coût annuel 2024 TTC en €uros | N° Marché |
| ELIS ALPES | Location de vêtements professionnels et service de blanchisserie | 39 092,54 € | 2020_0009 |
| SULO | Système d'information et d'optimisation de la gestion de la collecte des déchets | 70 197,00 € | 2020_0011 |
| Groupement MMO - KAENA - KEOPS | Maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de points d'apports volontaires de déchets à Courchevel | 5 851,20 € | 2020_0014 LOT 1 |
| NANTET LOCABENNES | Location avec prestations associées de compacteurs à carton | 66 481,47 € | 2021_08 |
| NANTET LOCABENNES / SUEZ | Transport des OM du Carrey jusqu'au site de traitement | 191 427,88 € | 2021_11 LOT 1 |
| NANTET LOCABENNES | Transport des emballages/ papiers/ transfert | 42 000,00 € | 2021_11 LOT 2 |
| NANTET LOCABENNES | Transport des cartons | 28 191,95 € | 2021_11 LOT 3 |
| NANTET LOCABENNES | Transport du verre | 64 577,97 € | 2021_11 LOT 4 |
| SAVOIE DECHETS | Traitement des ordures ménagères | 1 009 912,50 € | Délibération en tant qu'adhérent |
| | Tri et traitement + des Emballages/ Cartons | 304 108,31 € | Délibération en tant qu'adhérent |
| | Passif : dépenses payées par chaque adhérent / l'historique SMITOM et l'ancien Site de Valezan | 2 033,80 € | Délibération en tant qu'adhérent |
|  | Location de camions de collecte de déchets | 559 105,02 € | 2022_13 Lot 1 |
| | Location d'une laveuse de colonnes | 68 130,98 € | 2022_13 Lot 2 |

| MARCHÉS 2024 | | | |
|--|--|----------------------------------|---------------|
| Nom du prestataire | Objet de la prestation | Coût annuel 2024 TTC en Euros | N° Marché |
| TRI VALLEES | Gardiennage des déchetteries | 321 544,96 € | 2022_22 Lot 1 |
| NANTET LOCABENNES | Mise à disposition de bennes, transport et traitement des déchets de bas de quai | 621 868,91 € | 2022_22 Lot 2 |
| NANTET LOCABENNES | Mise à disposition des contenants, transport et traitement des déchets dangereux des ménages (DMS) | 48 835,80 € | 2022_22 Lot 3 |
| GPT MMO - KAENA - KEOPS | Maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'un nouveau PAV et l'optimisation de 2 PAV présents à Courchevel | 441,60 € | 2023_MS_02 |
| JS CONCEPT | Conception, fourniture et pose de la signalétique des déchetteries | 31 075,20 € | 2023_08 |
| LES BRIGADES NATURE | Fourniture et pose de composteurs individuels | 8 040,00 € | 2023_12 LOT 1 |
| LES BRIGADES NATURE | Fourniture et pose de composteurs collectifs | 9 000,00 € | 2023_12 LOT 2 |
| GPT VORGER TP - CONCEPT BOIS CHARPENTE | Travaux de création d'abris pour les compacteurs à cartons de Pralognan-la-Vanoise et Brides-les-Bains | 172 240,32 € | 2023_13 |
| MA CHARPENTE | Menuiserie - charpente (entretien PAV) | 5 099,44 € | 2023_14 LOT 1 |
| MAÇONNERIE TASTAN PIERRES | Maçonnerie (entretien PAV) | 25 992,00 € | 2023_14 LOT 2 |
| SAS PROXIMARK | Marquage au sol (entretien PAV) | 17 040,00 € | 2023_14 LOT 3 |
| ESPACS AUTOMATISME | Travaux de fourniture et pose de barrière levante dans les déchetteries de la Communauté de communes Val Vanoise | 37 208,58 € | 2024_01 |
| VORGER TP | Travaux de réalisation de deux points d'apport volontaire sur la commune de Courchevel | 72 475,52 € | 2024_04 |
| NANTET LOCABENNES | Exploitation et gestion du quai de transfert des déchets | 42 752,37 € | 2024_11 |
| GPT MMO - KAENA - KEOPS | Maîtrise d'oeuvre pour l'étude et l'optimisation de 4 PAV à Courchevel | 3 888,00 € | 2024_MS_01 |
| | | 3 868 613,32 € | |

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Partie B

Les indicateurs économiques et financiers

Chapitre 10

Budget, coût du service et financement

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

1 Montants

| Budget 2024 | | | |
|---------------------------------|---------------|---------------|-----------|
| | 2023 | 2024 | Evolution |
| Coût de fonctionnement | | | |
| Dépenses | 9 297 383,45€ | 7 733 359,95€ | -16,82% |
| Recettes | 9 080 591,76€ | 9 423 957,47€ | 3,78% |
| Investissements réalisés | | | |
| Dépenses | 4 966 940,43€ | 888 578,73€ | -82,11% |
| Recettes | 7 861 051,99€ | 1 661 819,64€ | -78,86% |

2 Coût aidé

Le coût aidé correspond aux dépenses de fonctionnement auxquelles les recettes des éco-organismes et la vente des matériaux sont déduites. Il s'agit donc de la charge restante à financer par la collectivité.

Le coût aidé de la collectivité avoisine les 6.3 millions d'euros soit 676 €TTC/hab.

Les contributions (dont TEOM) s'élèvent à plus de 8.4 millions et couvrent donc les charges restantes.

| Cout aidé | Montant 2024 | Montant par habitant |
|--------------------|--------------|----------------------|
| Coût aidé TTC | 6 292 291 | 676 €TTC/hab. |
| Contributions | 8 368 756 | 899 €TTC/hab. |
| Taux de couverture | | 133 % |



REÇU EN PREFECTURE
 le 10/04/2025
 Application agréée E-legalite.com
 99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Financement

Recette matières


Le tableau ci-dessous détaille les repreneurs et les recettes de rachat de matières.

| Recettes des repreneurs de matériaux / Rachat de matières et soutiens financiers | | | | |
|--|--------------------|---------------|--------------|---------------------|
| 2024 | MATIÈRE | REPRENEURS | TOTAL Tonnes | TOTAL € HT |
| Collecte sélective | ALUMINIUM | AFFIMET | 4 | 2 464,48 € |
| | ACIER | ARCELORMITTAL | 30 | 6 100,91 € |
| | CARTON DECH + PRO | EPR | 694 | 65 952,00 € |
| | EMR | EPR | 271 | 21 804,00 € |
| | GROS DE MAGASIN | EPR | 120 | 4 858,09 € |
| | BOUQUINS | NORSKE SKOG | 103 | 13 023,00 € |
| | VERRE | OI | 2096 | 55 685,00 € |
| | PLASTIQUES | VALORPLAST | 9 | 3 018,54 € |
| | | CITEO | 127 | 0,00 € |
| | ELA | REVIPAC | 19 | 247,00 € |
| TOTAL Collecte sélective | | | 3473 | 173 153,02 € |
| Déchetterie | FERRAILLE | NANTET | 398 | 23 869,20 € |
| | BATTERIES | NANTET | 3 | 1 129,50 € |
| | TOTAL Déchetteries | | 400 | 24 998,70 € |

Éco-organismes

Le tableau ci-après présente une partie des soutiens financiers des différents éco-organismes pour 2024. Il convient de préciser que :

- **DEA** : les données du second semestre ne sont pas intégrées et seront transmises en 2025. Depuis le 1er septembre, les DEA deviennent en fait les DEM : Déchets d'Équipement de la Maison. Une seule benne reçoit désormais les DEM ainsi que les déchets des filières Articles de bricolage et de Jardin - ABJ, et les Jeux et Jouets - JJ.
- **PMCB** : Les recettes 2024 sont bien supérieures. Le montant indiqué constitue un premier versement qui sera régularisé dans l'année 2025.

| Recettes / Soutiens financiers des Eco-organismes | | | | |
|--|------------|---------------|------------------------------|--------------------|
| 2024 | MATIÈRE | ECO ORGANISME | TOTAL Tonnes | TOTAL € HT |
| Collecte sélective | Emballages | CITEO | 936 | 360 500,00 € |
|  | PMCB | VALOBAT | Inertes 1er semestre = 577 T | 700,00 € |
| | D3E | ECOSYSTEM | 178 | 17 551,95 € |
| | DEA | ECOMAISON | 172 | 11 838,83 € |
| | TLC | REFASHION | 32 | 1 000,00 € |
| | DS | ECODDS | 37 | 3 692,00 € |
| TOTAL Déchetteries | | | 996 | 34 782,78 € |

TEOM La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est un impôt. Elle est calculée sur la même base que la taxe foncière.

Suite à la présentation du budget 2025, avec notamment la concrétisation de deux projets structurants pour le territoire ayant un impact financier important (pôle environnement / garage communautaire), les élus ont décidé de ne pas renouveler la baisse de taux votée lors de l'exercice précédent (-3,2%). Ainsi, conformément aux autorisations budgétaires arrêtées pour l'exercice 2025, le Conseil communautaire a validé le maintien du taux de TEOM en 2025, soit un taux de 11,20%.

Recettes déchetterie

En 2024, plus de 110 000 € ont été facturés pour les dépôts des professionnels en déchetterie. Les montants sont sensiblement les mêmes depuis les trois dernières années.

Facturation des dépôts - usagers professionnels

| Année | Montant facturés | Nombre de factures émises |
|-------|------------------|---------------------------|
| 2018 | 45 569,28 € | 227 |
| 2019 | 64 024,60 € | 269 |
| 2020 | 54 548,12 € | 288 |
| 2021 | 59 111,02 € | 286 |
| 2022 | 111 106,68 € | 337 |
| 2023 | 110 559,06 € | 734 |
| 2024 | 110 580,41 € | 706 |



REÇU EN PREFECTURE
 le 10/04/2025
 Application agréée E-legalite.com
 99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

Partie B

Les indicateurs économiques et financiers

Chapitre 11 Structure du coût

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16

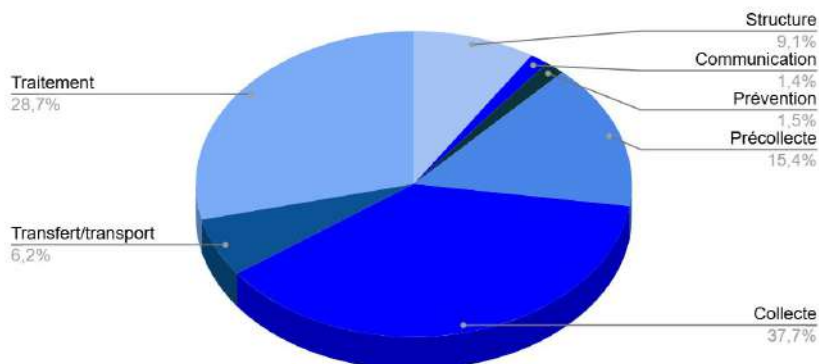
Nature des charges

En 2024, le montant des charges s'élève à 6,638 millions d'€uros.

Les postes de dépense les plus importants sont la collecte et le traitement qui représentent près de 67 % des charges.

| Charges en k €HT | Montant 2024 en K€ | % | Référentiel national 2019 |
|-------------------------------|--------------------|------|---------------------------|
| Structure | 602 | 9% | 7 % |
| Communication | 92 | 1% | 1 % |
| Prévention | 99 | 1% | 1 % |
| Précollecte | 1 020 | 15% | 5 % |
| Collecte | 2 504 | 38% | 37 % |
| Transfert/transport | 413 | 6% | 8 % |
| Traitement | 1 908 | 29% | 40 % |
| Total charges matrice en k€HT | 6 638 | 100% | 100 % |

Répartition des charges en 2024



Nature des produits

Le montant des produits s'élève à 830 k€ en 2024.

| Produits | Montant 2024 en k€ | % | Référentiel national 2019 |
|-----------------------------|--------------------|--------|---------------------------|
| Ventes matériaux | 228 | 27,5% | 29 % |
| Facturation à l'utilisateur | 55 | 6,6% | 3 % |
| Autres produits | 92 | 11,1% | 2 % |
| Soutiens | 455 | 54,8% | 55 % |
| Aides | 0 | 0,0% | 10 % |
| Total produits matrice en € | 830 | 100,0% | 100 % |

Répartition des charges, des produits et du financement



Référentiel national 2019

Taux de couverture 12% 21%

En 2024, 12 % des dépenses ont été couvertes par des produits. Ce taux de couverture est inférieur au référentiel national de 2019 de 21 %.

Partie C

Synthèse

Chapitre 12

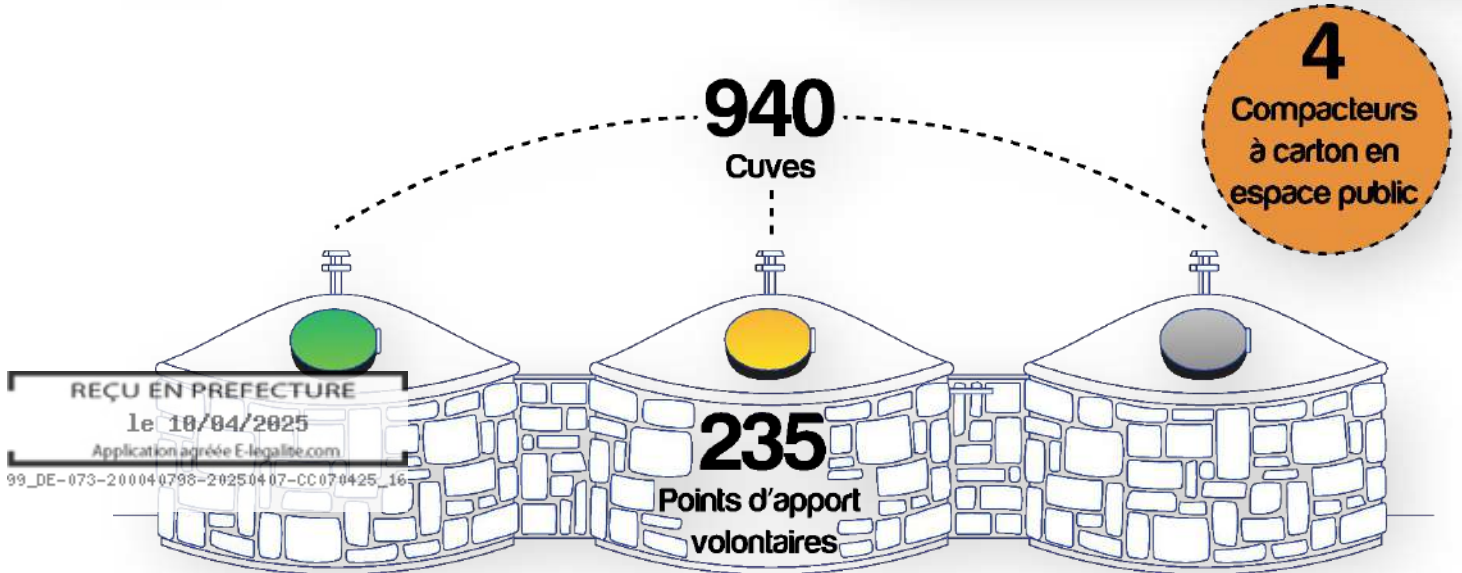
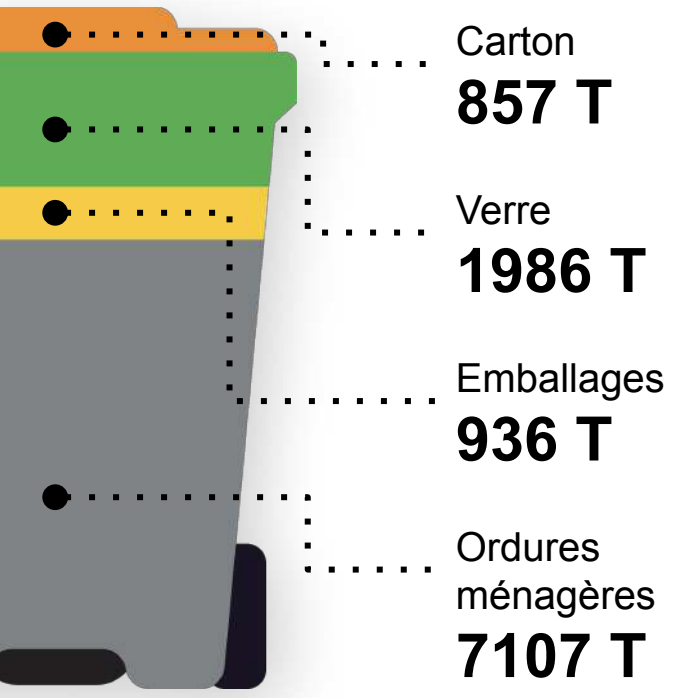
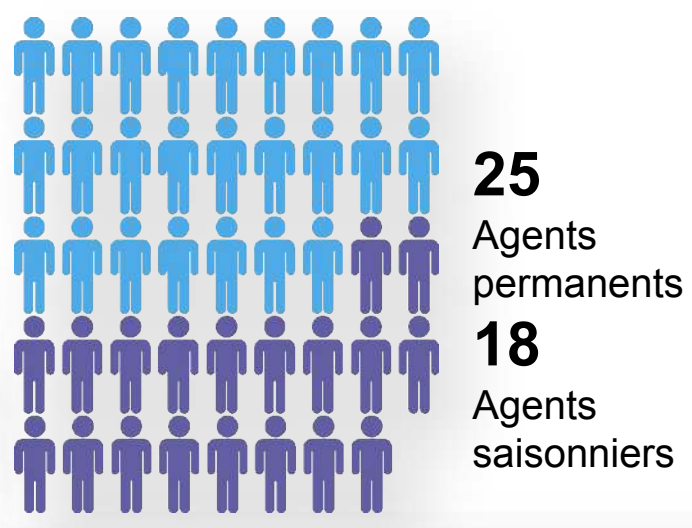
Chiffres clés

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-200040798-20250407-CC070425_16





val vanoise

communauté de communes

Communauté de communes Val Vanoise

47 rue Sainte Barbe - 73350 Bozel

Tél. : 04 79 55 03 34 - Mail : info@valvanoise.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif

Année 2024



Nettoyage du captage de la Carrière à Bozel

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| 1. Présentation du service | 2 |
| 1.1. Présentation du territoire | 2 |
| 1.2. Modes de gestion du service | 2 |
| 1.3. Population desservie | 3 |
| 1.4. Nombre d'abonnés | 4 |
| 1.5. Organisation des services | 4 |
| 1.6. Eau potable | 6 |
| 1.6.1. Synthèse des ouvrages | 6 |
| 1.6.2. Volumes prélevés | 11 |
| 1.6.3. Imports et exports d'eau | 13 |
| 1.7. Assainissement | 13 |
| 2. Tarification et recettes | 14 |
| 3. Indicateurs de performance | 16 |
| 3.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale | 16 |
| 3.2. Eau potable | 18 |
| 3.2.1. Quantité | 18 |
| 3.2.2. Qualité | 22 |
| 3.3. Assainissement collectif | 22 |
| 3.3.1. Collecte | 22 |
| 3.3.2. Traitement | 24 |
| 3.4. Assainissement non collectif | 25 |
| 4. Investissements | 25 |
| 5. Relation abonnés | 26 |

1. Présentation du service

1.1. Présentation du territoire

La communauté de communes Val Vanoise regroupe neuf communes : Feissons-sur-Salins, Montagny, Bozel, Champagny-en-Vanoise, le Planay, Pralognan-la-Vanoise, Courchevel, Les Allues et Brides-les-Bains. Le 1er janvier 2024, les compétences eau et assainissement des communes ont été transférées à la communauté Val Vanoise.

Pour l'année 2024, demeurent trois exceptions :

- le Syndicat des Eaux de Moyenne Tarentaise reste compétent en eau à Brides-les-Bains et Courchevel la Perrière car son périmètre s'étend sur plusieurs intercommunalités (CC Coeur de Tarentaise),
- le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vanoise reste compétent en traitement d'eaux usés jusqu'en 2026,
- la commune de Courchevel reste compétente en eau et assainissement sur son territoire par délégation de compétence jusqu'en 2026.

1.2. Modes de gestion du service

Les compétences sont réparties entre plusieurs collectivités :

- CCVV : Communauté de Communes Val Vanoise
- SEMT : Syndicat des Eaux de Moyenne Tarentaise
- SIAV : Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vanoise
- SMBD : Syndicat Mixte du Bassin des Dorons

Le territoire a un mode de gestion mixte, régie et délégation de service public (DSP).

| Commune / Secteur | Eau potable (production et distribution) | | Assainissement collectif collecte | | Assainissement collectif transport et dépollution | |
|------------------------|--|--------------|-----------------------------------|--------------|---|--------------|
| | Exercice de la compétence | Exploitation | Exercice de la compétence | Exploitation | Exercice de la compétence | Exploitation |
| Bozel | CCVV | Régie - CCVV | CCVV | Régie - CCVV | SIAV | Régie - SIAV |
| Champagny-en-Vanoise | CCVV | Régie - CCVV | CCVV | Régie - CCVV | SIAV * | Régie - SIAV |
| Feissons-sur-Salins | CCVV | Régie - CCVV | CCVV | Régie - CCVV | CCVV | Régie - CCVV |
| Montagny | CCVV | Régie - CCVV | CCVV | Régie - CCVV | CCVV | Régie - CCVV |
| Planay | CCVV | Régie - CCVV | CCVV | Régie - CCVV | SIAV | Régie - SIAV |
| Pralognan-la-Vanoise | CCVV | Régie - CCVV | CCVV | Régie - CCVV | SIAV | Régie - SIAV |
| Les Allues | CCVV | DSP - SUEZ | CCVV | DSP - SUEZ | SMBD | DSP - VEOLIA |
| Brides-les-bains | SEMT | Régie - SEMT | CCVV | Régie - CCVV | SMBD * | DSP - VEOLIA |
| Courchevel La Perrière | SEMT | Régie - SEMT | Courchevel | DSP - SUEZ | SIBD | DSP - VEOLIA |
| Courchevel Saint Bon | Courchevel | DSP - SUEZ | Courchevel | DSP - SUEZ | SIAV | Régie - SIAV |

* sur une partie de ces communes, Val Vanoise est compétente et exploite en régie le transport et la dépollution des eaux usées :

- Champagny-le-Haut à Champagny-en-Vanoise,
- la Saulce à Brides-les-Bains.

Chaque collectivité exerçant la compétence doit rédiger et publier son RPQS.

Sur SISPEA, les compétences de Val Vanoise sont structurées en 5 entités de gestion en 2024 :

1. Eau potable régie : production et distribution d'eau à Bozel, Champagny, Feissons, Montagny, le Planay, Pralognan
2. Eau potable exploitation déléguée : production et distribution d'eau aux Allues
3. Assainissement collectif régie :
 - a. collecte des eaux usées à Bozel, Champagny, Feissons, Montagny, le Planay, Pralognan, Brides
 - b. transport et dépollution sur les mini stations d'épuration de Champagny le Haut, la Saulce et Montagny Chef-Lieu
4. Assainissement collectif exploitation déléguée : collecte des eaux usées aux Allues
5. Assainissement non collectif régie : Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) sur l'ensemble du territoire de Val Vanoise.

→ Ce RPQS concerne uniquement ces 5 entités de gestion, pour lesquelles Val Vanoise est compétente. Lorsque cela n'est pas mentionné, les données sont issues des services de Val Vanoise ou des rapports annuels du délégataire.

1.3. Population desservie

Le territoire de Val Vanoise est fortement touristique. Le recensement INSEE évalue la population permanente. Afin d'appréhender la population touristique, la direction générale des collectivités territoriales évalue une population "globale" pour la DGF (Dotation Général de Fonctionnement).

| Commune | Population INSEE | Population DGF |
|-------------------|------------------|----------------|
| Bozel | 2 000 | 2 477 |
| Champagny | 572 | 1 715 |
| Feissons | 176 | 219 |
| Montagny | 661 | 891 |
| Planay | 449 | 627 |
| Pralognan | 731 | 2 243 |
| Brides | 488 | 1 468 |
| Les Allues | 1 837 | 8 801 |
| Courchevel | 2386 | 9061 |
| TOTAL CCVV | 9 300 | 27 502 |

Source : DGCL 2024

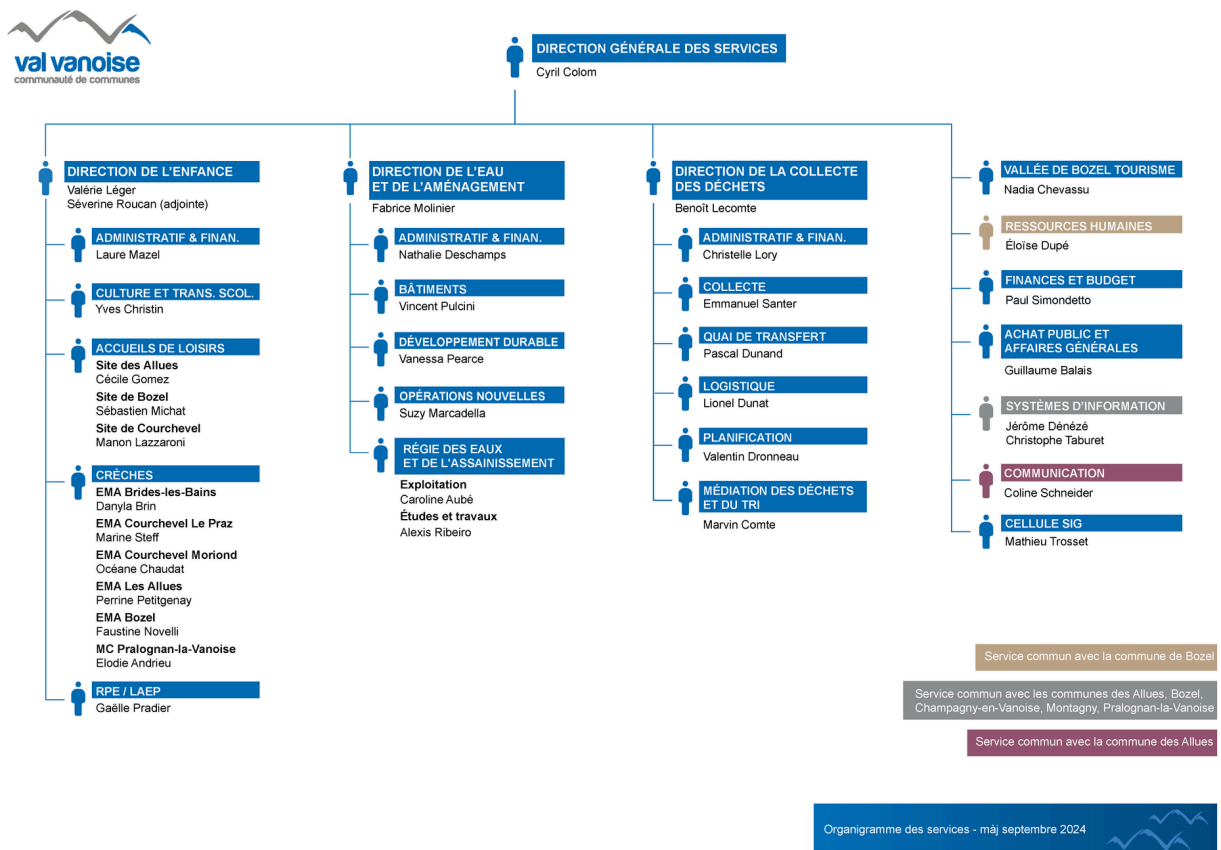
http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/criteres_repartition.php

1.4. Nombre d'abonnés

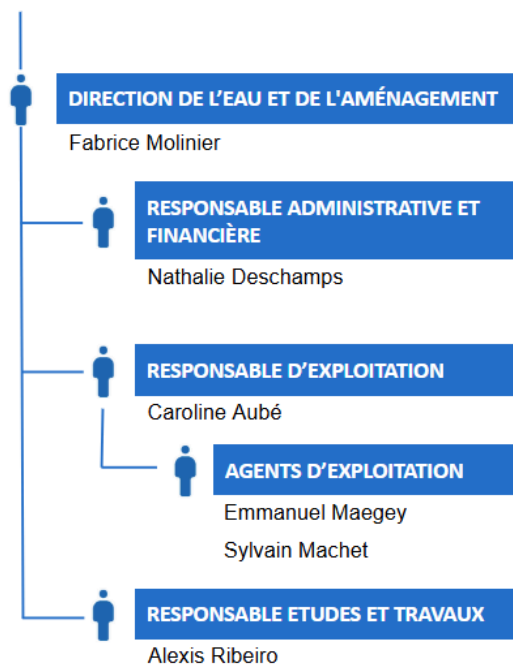
| Entité | Population INSEE | Population DGF | Abonnés |
|----------------------|------------------|----------------|---------|
| Eau potable régie | 4 589 | 8 172 | 4 814 |
| Eau potable DSP | 1 837 | 8 801 | 1 971 |
| Assainissement régie | 5 077 | 9 640 | 5 295 |
| Assainissement DSP | 1 837 | 8 801 | 1 948 |
| SPANC | 9 300 | 27 502 | NA |

1.5. Organisation des services

La régie d'eau potable et d'assainissement est soutenue par les services communs de Val Vanoise (marchés publics, finances, direction générale, communication, informatique, RH).



Les agents des régies travaillent sur l'eau et l'assainissement. Voici l'organigramme interne en 2024. Il est à noter que le suivi des contrats de DSP et les travaux non concédés aux Allues sont de la responsabilité de Val Vanoise.



Aux Allues, la DSP de Suez est soutenue par les services généraux de Suez.

L'équipe de Direction



Damien IGNACZAK
Directeur d'Agence
 06 77 69 96 87
 damien.ignaczak@suez.com



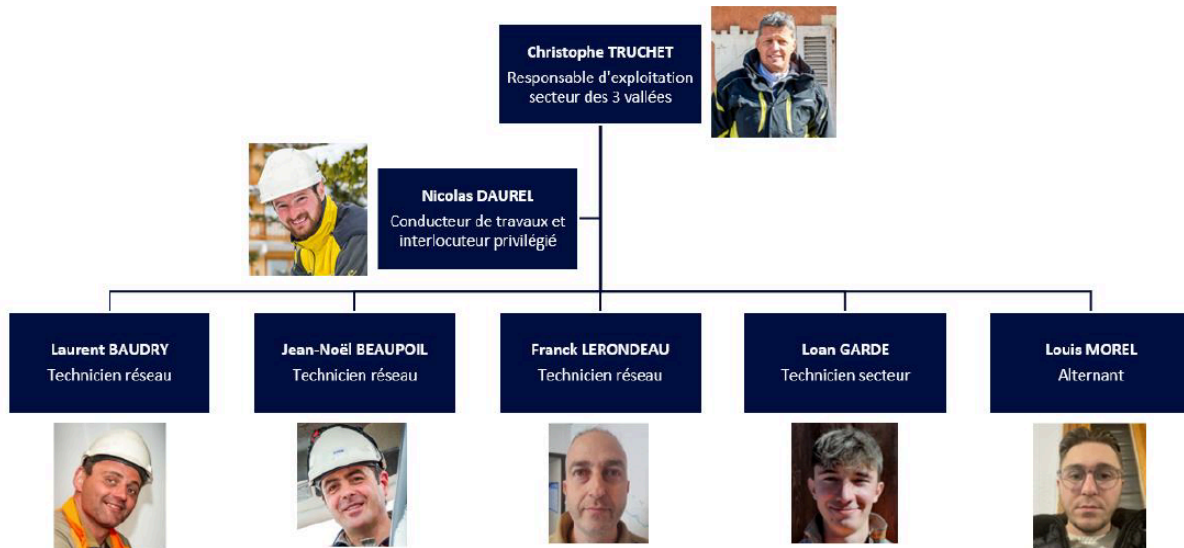
Dominique COLLIARD
Adjoint au Directeur d'Agence
 06 87 69 27 86
 dominique.colliard@suez.com



Bruno LEGROS
Responsable Commercial
 06 24 55 35 02
 bruno.legros@suez.com

Sur le terrain, l'équipe est également mixte eau et assainissement.

L'Equipe dédiée au contrat :

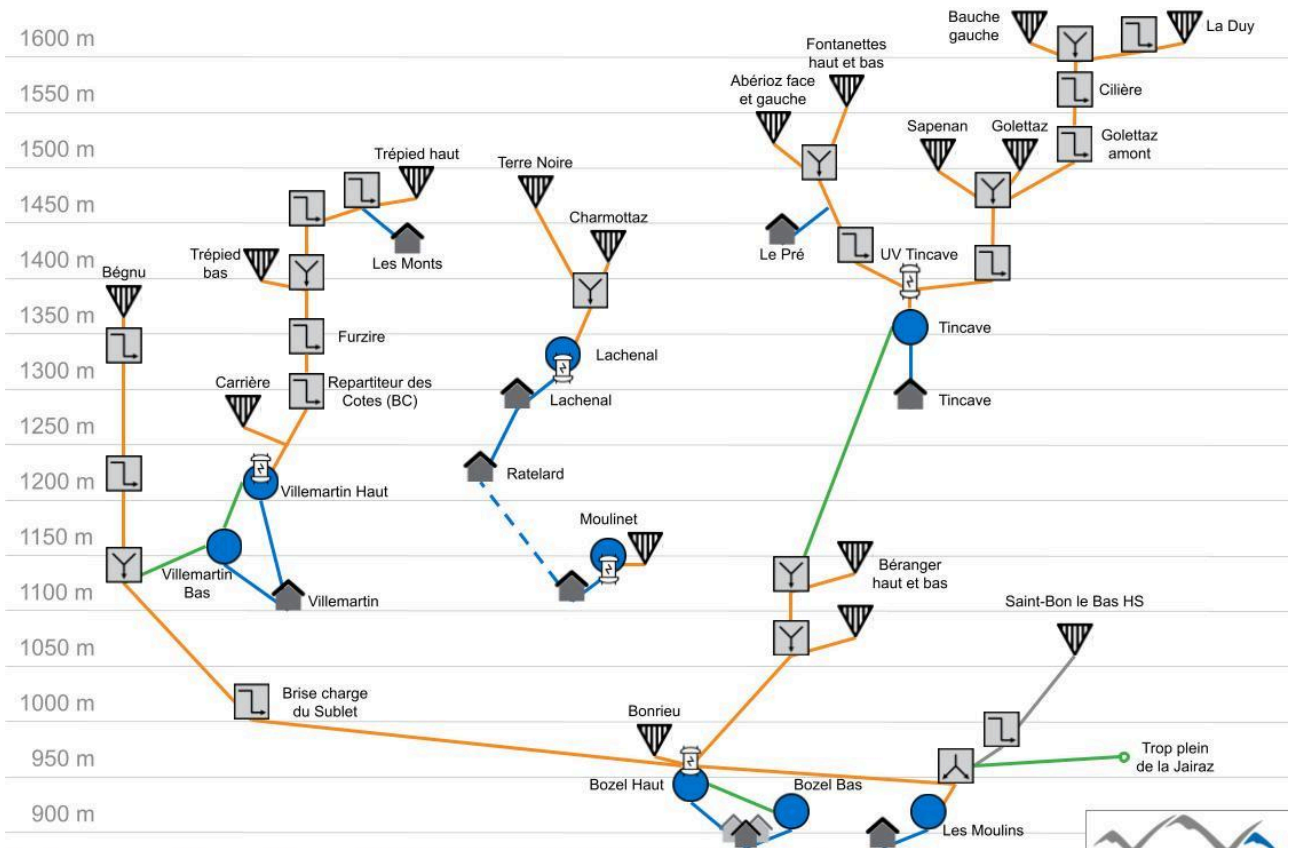


| | | | | | |
|--------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Répartition des moyens humains | 40% Eau | 90% Eau | 75% Eau | 75% Eau | 50% Eau |
| | 60% Assainissement | 10% Assainissement | 25% Assainissement | 25% Assainissement | 50% Assainissement |

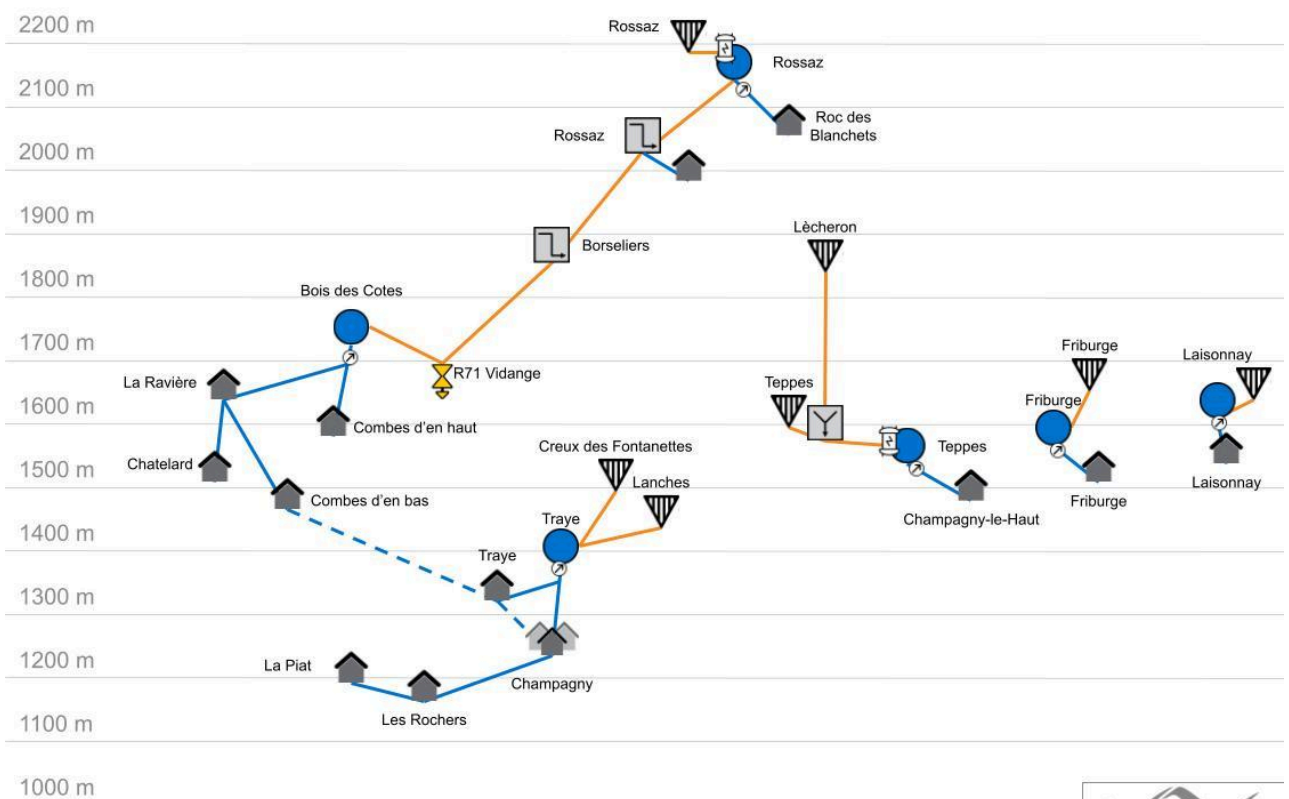
1.6. Eau potable

1.6.1. Synthèse des ouvrages

Historiquement, l'eau étant gérée par des communes indépendantes, le réseau en a l'image. Chaque village ou hameau dispose de son réservoir et de ses captages. Un synoptique du territoire commune par commune permet d'appréhender l'organisation globale de ce réseau de captages, d'adductions, de stockage et de distribution d'eau potable.

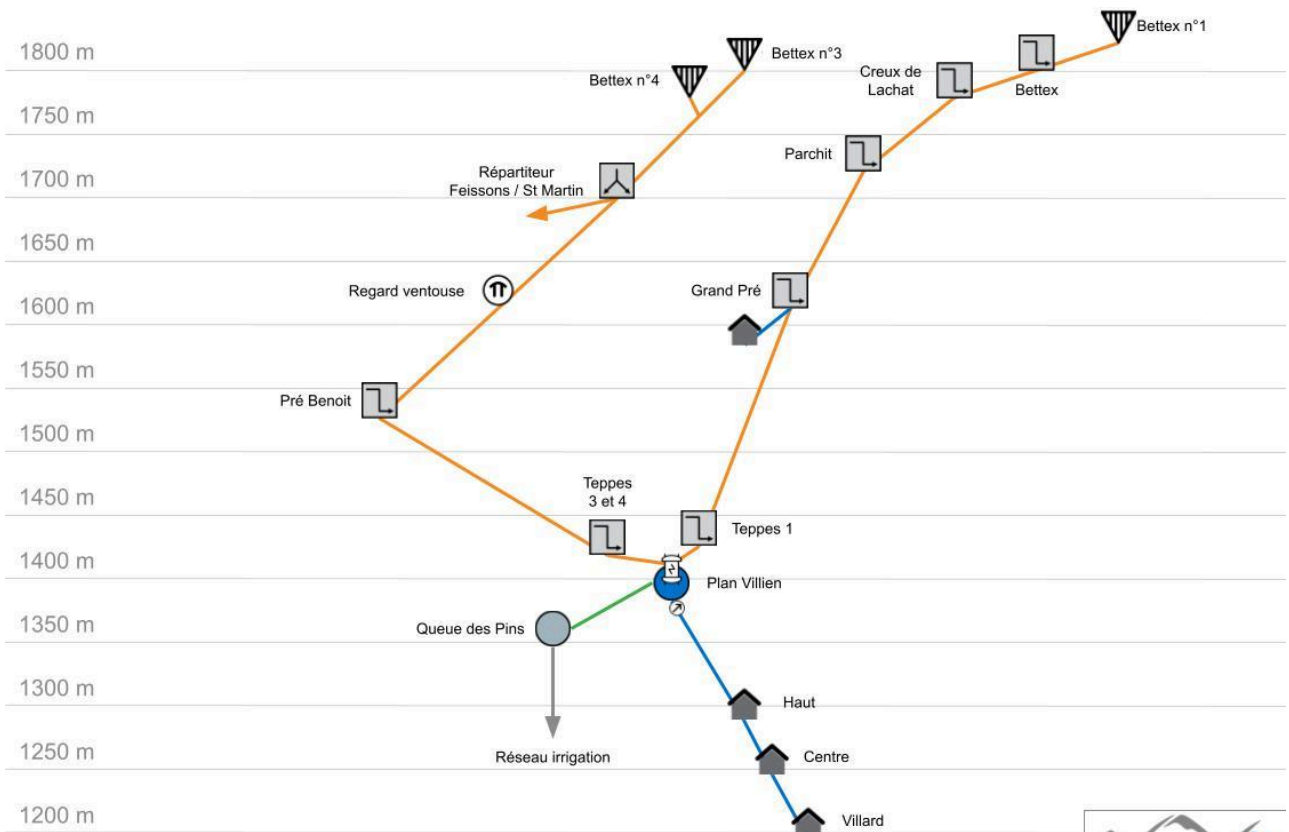


Commune de Bozel Mis à jour le 29 sept. 2023

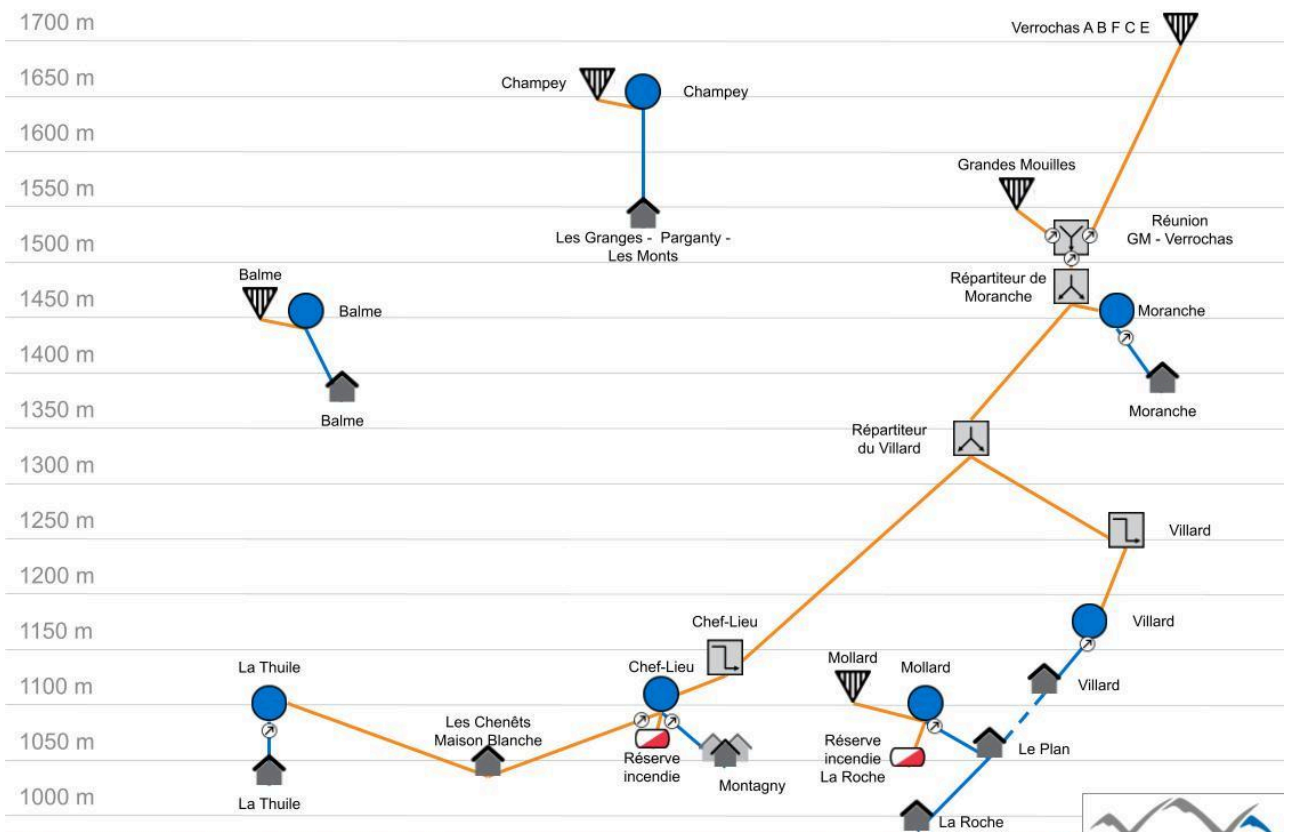


Commune de Champagny-en-Vanoise Mis à jour le 25 août 2025



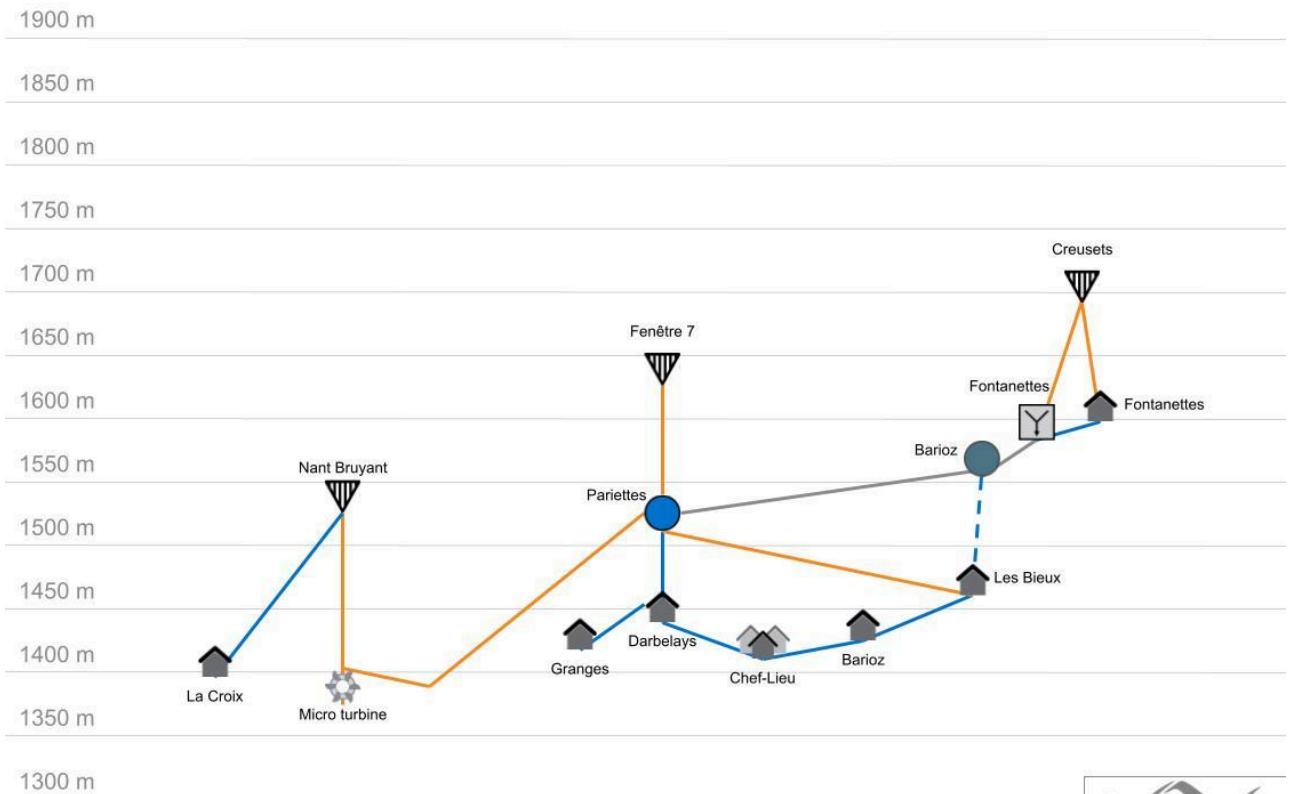


Commune de Feissons-sur-Salins Mis à jour le 18 nov. 2022



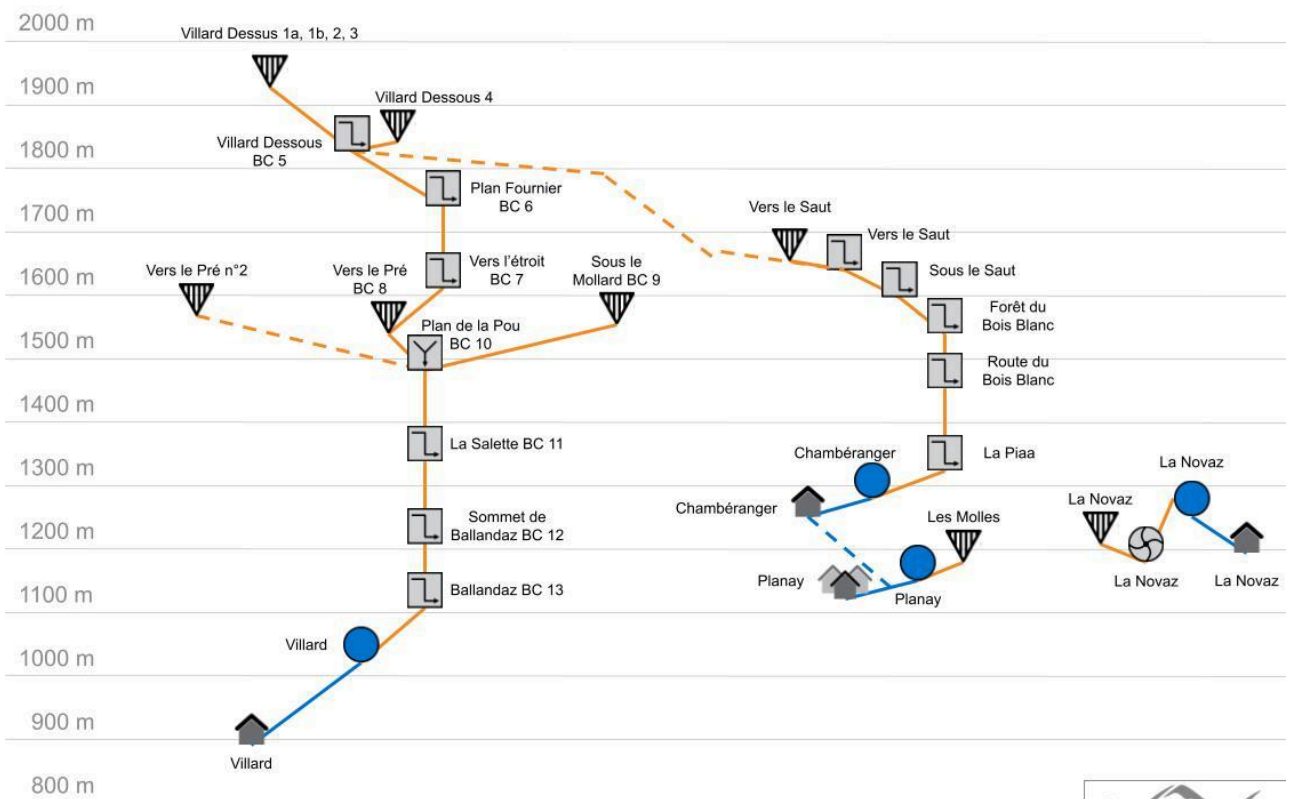
Commune de Montagny Mis à jour le 25 jan. 2025





Commune de Pralognan-la-Vanoise

Mis à jour le 31 mai 2023



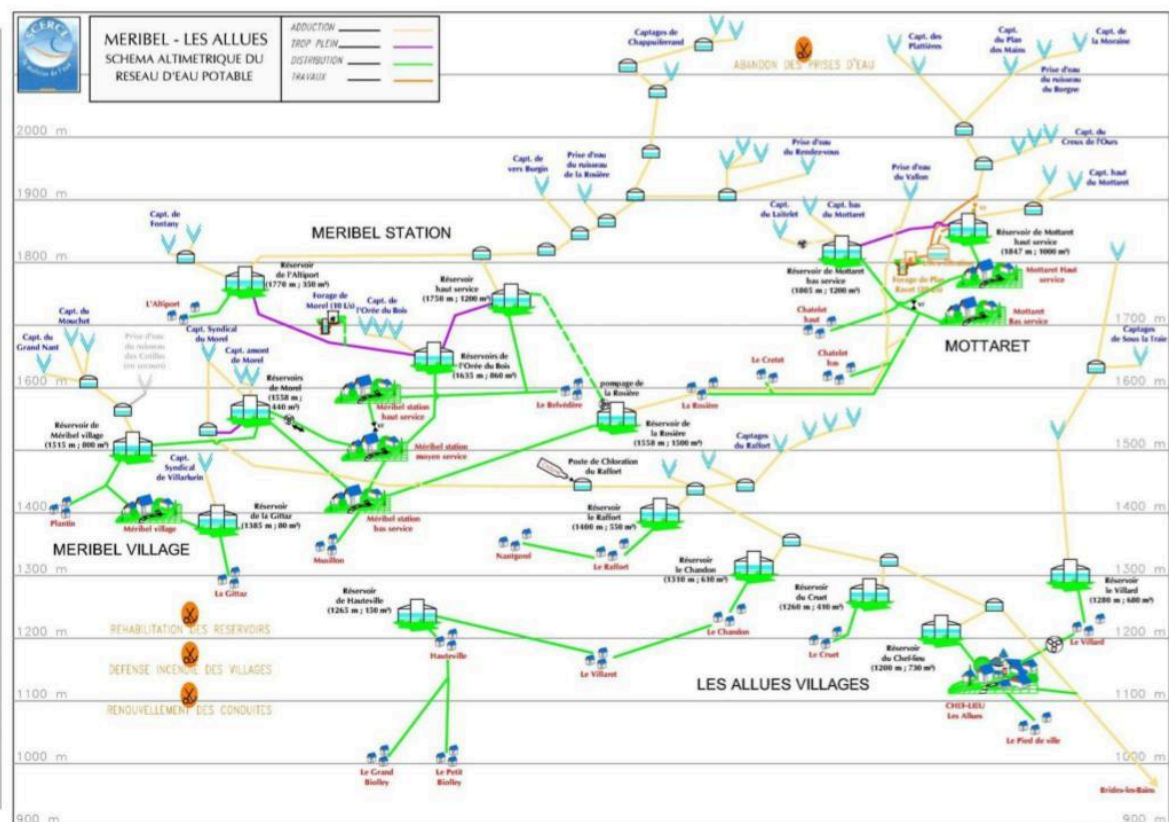
Commune du Planay

Mis à jour le 25 jan. 2023



| | | | |
|--|---------------------|--|---------------------|
| | Captage | | Conduites |
| | Brise Charge | | Adduction |
| | Chambre de réunion | | Distribution |
| | Répartiteur | | Trop plein |
| | Réservoir | | Secours |
| | Traitement UV | | Conduite abandonnée |
| | Réserve incendie | | |
| | Hameau, Village | | |
| | Pompage | | |
| | Turbinage | | |
| | Station d'épuration | | |
| | Compteur déclaré | | |

Légende



Commune des Allues



Voici quelques chiffres clés des équipements du service :

| | Régie AEP | DSP AEP |
|--|-----------|---|
| Captages [nombre] | 47 | 56 |
| Linéaire de réseau total hors branchement [km] | 108 | 106 |
| Réservoirs [nombre] | 28 | 15 |
| Capacité de stockage [m³] | 4 974 | 10 263 |
| Stations de pompage [nombre] | 1 | 4 |
| Traitements chlore | 1 | 7 |
| Traitements UV | 8 | 0 |
| Traitement spécifiques | 0 | 2 (Ultrafiltration et reminéralisation) |

A noter : AEP désigne l'eau potable, à ne pas confondre avec l'acronyme EP qui désigne souvent l'eau pluviale.

1.6.2. Volumes prélevés

Afin de produire de l'eau potable, le service prélève dans plusieurs ressources (captages, forages, rivières). Pour assurer une eau de qualité, ces ressources doivent être protégées. L'indicateur de protection de la ressource l'évalue ainsi :

- 0 % Aucune action
- 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % Dossier de DUP déposé en préfecture
- 60 % Arrêté préfectoral pris
- 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Pour la régie eau potable, voici le détail des prélèvements :

| Secteur | Captage | VOLUME ANNUEL [m³] | PROTECTION RESSOURCE [%] | PROTECTION MANQUANTE |
|---------------|-------------------|--------------------|--------------------------|----------------------|
| Bozel Tincave | ABERIOZ AMONT | 2 859 | 80 | |
| Bozel Tincave | ABERIOZ AVAL | 2 859 | 80 | |
| Bozel Tincave | FONTANETTES AMONT | 2 859 | 80 | |
| Bozel Tincave | FONTANETTES AVAL | 2 859 | 80 | |
| Bozel Tincave | SAPENAN | 476 | 60 | Foncier |
| Bozel Tincave | GOLETTAZ | 953 | 60 | Foncier |
| Bozel Tincave | BAUCHE | 476 | 60 | Foncier |
| Bozel Tincave | DUY | 953 | 80 | |
| Bozel Tincave | BERANGER HAUT | 2 859 | 80 | |

| | | | | |
|----------------------|------------------------------|---------------|-----------------|--------------------|
| Bozel Tincave | BERANGER BAS | 11 436 | 80 | |
| Bozel Tincave | BEGNU | 0 | 80 | |
| Bozel Tincave | BONRIEU | 0 | 80 | |
| Bozel Villemartin | CARRIERE | 104 720 | 80 | |
| Bozel Villemartin | TREPIED BAS | 10 472 | 60 | Travaux |
| Bozel Villemartin | TREPIED HAUT | 10 472 | 60 | Travaux |
| Lachenal Ratelard | TERRE NOIRE | 3 629 | 80 | |
| Lachenal Ratelard | CHARMOTTAZ | 3 629 | 80 | |
| Bozel Moulins | JAIRAZ | 50 550 | | |
| Moulinet | MOULINET | 7 782 | 60 | Cloture et travaux |
| Montagny | VERROCHAS AMONT | 6 362 | 60 | Travaux |
| Montagny | VERROCHAS AVAL | 6 362 | 60 | Travaux |
| Montagny | VERROCHAS INTERMEDIAIRE | 6 362 | 60 | Travaux |
| Montagny | GRANDES MOUILLES | 19 085 | 60 | Travaux |
| Montagny | GRANDES MOUILLES 3 | 19 085 | 60 | Travaux |
| La Roche | MOLLARD | 21 160 | 60 | Foncier |
| Balme | BALME | 3 000 | 60 | Travaux |
| Parganty Monts | CHAMPEY | 3 000 | 80 | |
| Feissons | BETTEX 1 | 19 781 | 80 | |
| Feissons | BETTEX 3 | 9 890 | | |
| Feissons | BETTEX 4 | 9 890 | | |
| Rossaz Combes | ROSSAZ | 14 823 | 80 | |
| Laisonnay | LAISONNAY | 1 815 | 60 | Cloture et travaux |
| Champagny Haut | TEPPES | 16 718 | 60 | Foncier |
| Champagny Haut | LECHERON | 16 718 | 60 | Cloture et travaux |
| Champagny | CREUX FONTANETTES | 11 045 | 60 | Cloture |
| Champagny | LANCHES | 99 401 | 60 | Cloture et travaux |
| Friburge | FRIBURGE | 5 000 | 60 | Cloture et travaux |
| Villard Planay | VILLARD DESSUS | 20 881 | 60 | Travaux |
| Villard Planay | VILLARD DESSOUS | 10 440 | 60 | Travaux |
| Villard Planay | SOUS LE MOLLARD | 3 480 | 60 | Travaux |
| Villard Planay | VERS LE PRE | 10 440 | 80 | |
| Novaz | NOVAZ | 7 741 | 80 | |
| Planay Chef Lieu | MOLLES | 24 681 | 80 | |
| Chambéranger | VERS LE SAUT | 28 496 | 80 | |
| Pralognan | FENETRE 7 | 364 822 | 60 | Travaux |
| La Croix | LA CROIX | 27 134 | 80 | |
| | VOLUME TOTAL ANNUEL : | 1 007 454 | moyenne : 69,30 | |

Toutes ces ressources sont exploitées en régie, sauf :

- Jairaz : il s'agit d'une convention historique entre les communes de Bozel et Courchevel. Le trop plein du réservoir de la Jairaz alimente en eau brute les réservoirs de Bozel et des Moulins,
- Bettex 3 et 4 : il s'agit de captages exploités par la commune de Saint Marcel, avec un droit d'eau pour la commune de Feissons.

Pour l'eau potable en gestion déléguée, le délégataire ne fournit pas le détail des prélèvements par captage. Sur les 44 ressources des Allues, 42 ont un indice de protection de 60%. Les deux forages (Plan Ravet et Morel), ont un indice de protection de 80%. L'ensemble des ressources des Allues ont produit 602 921 m³ en 2024.

1.6.3. Imports et exports d'eau

Val Vanoise a importé 70 330 m³ d'eau en 2024, dont :

- 50 550 m³ issus du trop plein de la Jairaz (Courchevel) pour Bozel
- 19 781 m³ issus des captages de Bettex 3 et 4 (Saint Marcel) pour Feissons

Val Vanoise exporte de l'eau issue du captage du syndicat aux Allues pour le SEMT à Brides les Bains. A ce jour, la convention est en cours de rédaction.

1.7. Assainissement

Sur le territoire de Val Vanoise, l'assainissement peut être collectif ou individuel (SPANC). Les réseaux de collecte sont majoritairement en séparatif. Certains secteurs n'ont pas encore d'unité de traitement. Ces écarts sont à régler au plus vite.

| Commune | Unité de collecte | Collecte majoritaire | Responsable du traitement | Traitement en place |
|-----------|--|----------------------|---------------------------|---------------------------|
| Bozel | Chef Lieu, Villemartin, Tincave, Moulins | Séparatif | SIAV | STEP du Carrey |
| Bozel | Lachenal, Ratelard, Moulinet | Unitaire | SIAV | STEP du Carrey |
| Bozel | Champs, Monts, Pré, Cour, Mirabozon | NA | SPANC | individuel |
| Brides | Chef Lieu | Séparatif | SMBD | STEP de Moutiers |
| Brides | Saulce | Séparatif | CCVV | STEP de la Saulce |
| Champagny | Chef Lieu | Séparatif | SIAV | STEP du Carrey |
| Champagny | Champagny-le-Haut | Séparatif | CCVV | STEP de Champagny le Haut |
| Champagny | Combes, Rossaz, Laisonnay d'en Haut | NA | SPANC | individuel |
| Champagny | Friburge, Laisonnay d'en Bas | Unitaire | CCVV | aucun |
| Feissons | Chef Lieu | Séparatif | CCVV | aucun |
| Montagny | Chef-Lieu | Unitaire | CCVV | STEP de Montagny |
| Montagny | Roche, Plan, Villard, Thuile | Unitaire | CCVV | aucun |
| Montagny | Moranche, Balme, Champey | NA | SPANC | individuel |
| Planay | Villard, Chef Lieu, Chambéranger | Séparatif | CCVV | STEP du Carrey |

| | | | | |
|-----------|--|-----------|-------|------------------|
| Planay | Novaz | Unitaire | CCVV | STEP du Carrey |
| Planay | Plan Fournier, Mollard, Vers le Saut, Rochette | NA | SPANC | individuel |
| Pralognan | Chef Lieu, Croix | Séparatif | CCVV | STEP du Carrey |
| Pralognan | Fontanettes | Unitaire | CCVV | aucun |
| Pralognan | Prioux | NA | SPANC | individuel |
| Allues | Toute la commune | Séparatif | SMBD | STEP de Moutiers |

Quatre stations d'épuration (STEP) sont situées sur le territoire de Val Vanoise. Voici leurs caractéristiques :

| Commune | Nom de la STEP | Équivalents Habitants | Type de traitement |
|---------------|-------------------|-----------------------|--------------------------|
| Brides | Saulce | 50 | Biodisque |
| Champagny | Champagny-le-Haut | 450 | Décanteur digesteur |
| Montagny | Chef-Lieu | 350 | Filtre planté de roseaux |
| Intercommunal | Carrey | 65000 | Biostyr |

A noter : Val Vanoise n'exploite en 2024 que les trois mini STEP, ce RPQS ne concerne pas la STEP du Carrey (SIAV).

| | Régie EU | DSP EU |
|--|----------|--------|
| Linéaire de réseau unitaire hors branchement [km] | 20 | 0 |
| Linéaire de réseau séparatif hors branchement [km] | 68 | 79 |
| Linéaire de réseau total hors branchement [km] | 88 | 79 |
| Nombre de postes de relèvement | 2 | 3 |

A noter : pour l'eau usée (EU) on distingue les réseaux unitaires (qui mélangent les eaux pluviales avec les eaux usées) des réseaux séparatifs. La compétence sur les réseaux d'eaux pluviales est restée communale après le transfert de compétence.

2. Tarification et recettes

Val Vanoise a décidé de maintenir les tarifs de chaque commune en 2024. Voici les prix du service :

| | EAU POTABLE | | | | | ASSAINISSEMENT | | | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------|--------------------|-----------------------|--------------------------------|----------------|--------------------|----------------------|----------------------|-------------------------------------|
| | Abonnement | Location compteur | Conso | Redevance prélèvement | Redevance Pollution domestique | Abonnement | Conso. | Traitement syndicats | Traitement syndicats | Redevance Modernisation des réseaux |
| Secteur | fixe annuel | fixe annuel | par m ³ | par m ³ | par m ³ | fixe annuel | par m ³ | fixe annuel | par m ³ | par m ³ |
| BOZEL | 56,87 | 10 à 41 selon diamètre | 1,33 | 0,0466 | 0,29 | 22,73 | 1,09 | 0 | 2,75 | 0,16 |
| FEISSONS | 80,57 | | 0,95 | 0,0466 | 0,29 | | | | | 0,16 |
| MONTAGNY | 56,87 | | 1,8 | 0,0466 | 0,29 | | 1,73 | | | 0,16 |
| CHAMPAGNY CHEF LIEU | 91 | | 1,00 | 0,0466 | 0,29 | | 0,27 | 0 | 2,75 | 0,16 |
| CHAMPAGNY LE HAUT | 91 | | 1,00 | 0,0466 | 0,29 | | 1 | | | 0,16 |
| LE PLANAY | 14,45 | | 1,18 | 0,0466 | 0,29 | 13,86 | 1,14 | 0 | 2,75 | 0,16 |
| PRALOGNAN | 34,12 | 11 à 195 selon diamètre | 0,86 | 0,0466 | 0,29 | 21,82 | 0,91 | 0 | 2,75 | 0,16 |
| LES ALLUES - part collectivité | 46,14 | | 0,2487 | 0,0466 | 0,29 | 15,84 | 0,1668 | 26,415 | 0,04 | |
| LES ALLUES - part Suez | 108,58 | | 1,0305 | | | 17,64 | 0,1717 | | | |
| BRIDES | SEMT | | SEMT | | | | 1,22 | 0,5824 | | |
| LA SAULCE | SEMT | | SEMT | | | | 1,6 | | | |

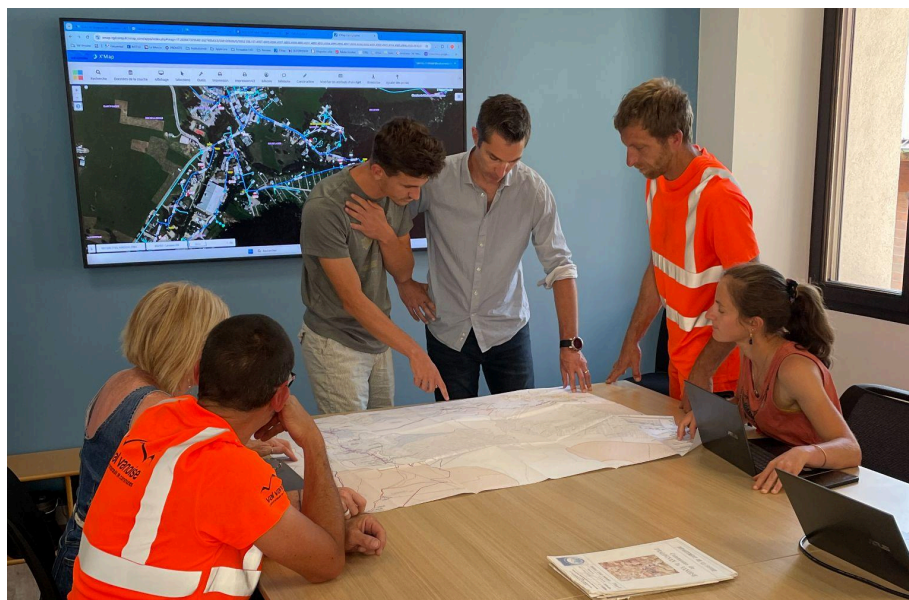
Voici les recettes en 2023 et 2024 :

| en € HT | Eau potable | Assainissement |
|-------------------------------|-------------|----------------|
| Régie 2023 | 763 731 | 383 420 |
| Régie 2024 | 769 406 | 365 566 |
| Part collectivité Allues 2023 | 602 600 | 257 630 |
| Part collectivité Allues 2024 | 633 330 | 271 420 |
| Part Suez Allues 2023 | 1 229 210 | 262 510 |
| Part Suez Allues 2024 | 1 347 180 | 224 620 |

3. Indicateurs de performance

3.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

Les réseaux d'eau potable et d'assainissement sont des ouvrages complexes, longs, dont le déploiement a été très étalé au cours du temps. Les informations sur ces derniers doivent être stockées avec soin afin d'en garantir un accès durable dans le temps.



Le système d'information géographique (SIG) permet de garder à jour et de partager la connaissance des réseaux

La connaissance du réseau est obligatoire afin de guider les actions d'un service. Un indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale (ICGP) est défini afin de pouvoir évaluer cette connaissance. Il est évalué sur un maximum de 120 points, en trois parties, dont l'obtention des points est déterminée par les parties précédentes.

Cet ICGP a un barème assez proche pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement. Trois indicateurs sont uniques pour l'eau potable (en bleu dans le tableau). Deux indicateurs sont uniques pour l'assainissement (en vert dans le tableau).

| ICGP | | Points maximum | Régie AEP | DSP AEP | Régie EU | DSP EU |
|-----------------------|---|----------------|-----------|---------|----------|--------|
| Partie A : Plan | Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs de mesures et autosurveillance | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 |
| Partie A : Plan | Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 |
| Sous-total - Partie A | Plan des réseaux | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 |

| | | | | | | |
|----------------------------------|---|------------|-------------|-------------|------------|-------------|
| Partie B : Inventaire | Existence d'un inventaire des réseaux avec mention,, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et procédure de mise à jour des plans des informations d'inventaire (linéaire, diamètre, date de pose) | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 |
| Partie B : Inventaire | Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres | 5 | 5 (98%) | 4 (92%) | 4 (94%) | 3 (89%) |
| Partie B : Inventaire | Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose | 15 | 11 (60%) | 15 (98%) | 0 (44%) | 13 (84%) |
| Sous-total - Partie B | Inventaire des réseaux (uniquement si au moins 15 points en partie A) | 30 | 26 | 29 | 14 | 26 |
| Partie C : Autres éléments | Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne l'altimétrie (assainissement) | 15 | NA | NA | 0 (13%) | 12 (79%) |
| Partie C : Autres éléments | Localisation des ouvrages annexes et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 |
| Partie C : Autres éléments | Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 |
| Partie C : Autres éléments | Localisation des branchements sur le plan des réseaux | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 |
| Partie C : Autres éléments | Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence et la date de pose du compteur (eau potable) | 10 | 10 | 10 | NA | NA |
| Partie C : Autres éléments | Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (eau potable) | 10 | 10 | 10 | NA | NA |
| Partie C : Autres éléments | Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, curages) | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 |
| Partie C : Autres éléments | Existence et mise en oeuvre d'un programme d'inspection et d'auscultation du réseau (assainissement) | 10 | NA | NA | 0 | 0 |
| Partie C : Autres éléments | Existence et mise en oeuvre d'un programme d'action ou plan pluriannuel de renouvellement des canalisations programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) | 10 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Partie C : Autres éléments | Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (eau potable) | 5 | 0 | 0 | NA | NA |
| Sous-total - Partie C | Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (uniquement si au moins 40 points en parties A+B) | 75 | 60 | 60 | 0 | 52 |
| TOTAL | Indice de connaissance et de gestion patrimoniale | 120 | 101 | 104 | 29 | 93 |

La connaissance des réseaux est bonne sur l'ensemble du territoire. Un effort doit être fourni sur l'assainissement, concernant la date de pose, l'altimétrie et les branchements. Par ailleurs, la géodéttection des réseaux en classe A, obligatoire en 2032, n'apparaît pas dans ces indicateurs réglementaires mais nous oblige dès à présent à entamer ce long travail.

3.2. Eau potable

3.2.1. Quantité

Afin d'évaluer la performance des réseaux de distribution d'eau potable, on dresse un bilan entre ce qui entre dans ce réseau et ce qui en sort.

On mesure l'eau mise en distribution au niveau du réservoir. On mesure l'eau facturée en faisant la somme des consommations des compteurs des abonnés.

| Commune | Réservoir | Distri 2024 | Distri 2023 | Facturé 2024 | Facturé 2023 |
|-----------------------------|-----------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Bozel | Moulinet | 7 782 | 9 383 | 1 135 | 1 436 |
| Bozel | Lachenal | 7 258 | 7 589 | 1 581 | 1 319 |
| Bozel | Villemartin Haut | 5 123 | 4 412 | 3 281 | 3 132 |
| Bozel | Tincave | 15 681 | 11 320 | 3 497 | 3 456 |
| Bozel | Villemartin Bas | 17 275 | 15 880 | 10 681 | 10 287 |
| Bozel | Bozel Haut | 73 079 | 47 276 | 25 580 | 25 387 |
| Bozel | Bozel Bas | 81 820 | 71 646 | 53 810 | 53 665 |
| Bozel | Moulins | 11 825 | 9 406 | 3 702 | 3 618 |
| Sous-total Bozel | | 219 843 | 176 912 | 103 267 | 102 300 |
| Champagny | Traye | 110 445 | 133 055 | 77 249 | 68 734 |
| Champagny | Laisonnay | 1 815 | | 589 | |
| Champagny | Bois des Cotes | 6 666 | 1 000 | 260 | 247 |
| Champagny | Rossaz Roc Blanchets | 8 157 | 4 443 | 1 431 | 1 385 |
| Champagny | Teppes (Lecheron) | 33 436 | 33 271 | 8 927 | 5 890 |
| Champagny | Friburge | 5 000 | | 493 | 575 |
| Sous-total Champagny | | 165 519 | 171 769 | 88 949 | 76 831 |
| Feissons | Plan Villien (Bettex) | 39 561 | 75 503 | 16 700 | 140 |
| Sous-total Feissons | | 39 561 | 75 503 | 16 700 | 140 |
| Montagny | Chenets Thuile | 18 230 | 18 630 | 3 981 | 6 472 |
| Montagny | Chef-Lieu | 24 472 | 21 931 | 15 745 | 11 414 |
| Montagny | Mollard | 21 160 | 24 228 | 5 428 | 5 438 |
| Montagny | Villard | 11 592 | 9 962 | 3 036 | 5 849 |
| Montagny | Moranche | 2 961 | 2 818 | 395 | 303 |
| Montagny | Balme | 3 000 | | 58 | 60 |
| Montagny | Champey | 3 000 | | 403 | 168 |
| Sous-total Montagny | | 84 415 | 77 569 | 28 585 | 29 476 |

| | | | | | |
|-----------------------------|-----------------------|------------------|-----------|----------------|---------|
| Planay | Villard | 45 242 | 64 268 | 13 345 | 13 723 |
| Planay | Chef lieu | 24 681 | 37 173 | 4 337 | 4 436 |
| Planay | Chambéranger | 28 496 | 37 532 | 2 267 | 2 331 |
| Planay | Novaz | 7 741 | 6 372 | 1 407 | 1 604 |
| Sous-total Planay | | 106 160 | 145 345 | 21 356 | 22 094 |
| Pralognan | Pariettes | 364 822 | 384 152 | 154 509 | 149 016 |
| Pralognan | Croix | 27 134 | 17 065 | 2 008 | 3 097 |
| <i>Pralognan</i> | <i>Fontanettes</i> | 0 | | 916 | 525 |
| Sous-total Pralognan | | 391 956 | 401 217 | 156 517 | 152 113 |
| TOTAL Régie | | 1 007 454 | 1 048 315 | 415 374 | 382 954 |
| Allues | Chadon | 25 166 | | | |
| Allues | Cruet | 8 722 | | | |
| Allues | Raffort | 15 166 | | | |
| Allues | Altiport | 12 220 | | | |
| Allues | Villard Allues | 18 798 | | | |
| Allues | Allues Chef Lieu | 57 526 | | | |
| Allues | Orée Bois | 46 192 | | | |
| Allues | Méribel Haut Service | 71 984 | | | |
| Allues | Méribel Village | 41 134 | | | |
| Allues | Mottaret Bas Service | 79 244 | | | |
| Allues | Mottaret Haut Service | 60 282 | | | |
| Allues | Pompape Rosière | 63 683 | | | |
| Allues | Pompape Morel | 104 834 | | | |
| TOTAL | Allues | 604 951 | 610 960 | 466 277 | 432 494 |

On calcule le **rendement brut** : eau facturée divisée par eau distribuée.

L'écart entre l'eau distribuée et l'eau facturée s'explique par :

1. Les volumes de service du réseau : toutes les consommations comptées mais non facturées nécessaires à l'exploitation : fontaines publiques, purges nécessaires à la protection contre le gel et au renouvellement de l'eau. Ce volume n'est pas considéré comme une perte pour les redevances.
2. Les volumes de soutirage en cas d'incendie exceptionnel (durant + de 24h) : ce volume est estimé. Il n'est pas considéré comme une perte pour les redevances. Sur le territoire de Val Vanoise en 2024, il est nul.
3. Les volumes consommés sans comptage : ces consommations sont identiques à celles précédentes, mais pour les points d'eau qui ne sont pas équipés de compteur. Leur débit est estimé (jaugeage, hypothèse). Ce volume est considéré comme une perte pour les redevances.
4. Les pertes d'origines inconnues. Ce volume est considéré comme une perte pour les redevances.

On calcule le **rendement net** : eau consommée comptée divisée par eau distribuée.

On calcule le **rendement supernet** : eau consommée (avec et sans comptage) divisée par eau distribuée.

| Commune | Distri 2024 | Facturé 2024 | 1. Volume de service compté | 3. Conso sans comptage | Rendement brut | Rendement net | Rendement supernet |
|---------------------|------------------|----------------|-----------------------------|------------------------|----------------|---------------|--------------------|
| Bozel | 219 843 | 103 267 | 45 139 | 24 090 | 47% | 68% | 78% |
| Champagny | 165 519 | 88 949 | 3 526 | 44 820 | 54% | 56% | 83% |
| Feissons | 39 561 | 16 700 | 0 | 6 570 | 42% | 42% | 59% |
| Montagny | 84 415 | 28 585 | 3 676 | 19 710 | 34% | 38% | 62% |
| Planay | 106 160 | 21 356 | 1 379 | 41 610 | 20% | 21% | 61% |
| Pralognan | 391 956 | 156 517 | 17 046 | 6 570 | 40% | 44% | 46% |
| TOTAL Régie | 1 007 454 | 415 374 | 70 766 | 143 370 | 41% | 48% | 62% |
| TOTAL Allues | 604 951 | 466 277 | 65 245 | 2 768 | 77% | 88% | 88% |

Ces indicateurs mettent en évidence la nécessité d'équiper chaque point d'eau d'un compteur et ce avant toute recherche de fuite approfondie.

Une autre méthode d'évaluation de la performance des réseaux peut être réalisée en prenant en compte le linéaire de réseau hors branchement. On définit ainsi l'indice linéaire de perte (ILP) en divisant les pertes (volumes consommés sans comptage et pertes pures) par le linéaire de réseau.

| Commune | Distri 2024 (m3) | Facturé 2024 | Volume de service compté | Linéaire réseau (m) | ILP (m3 / km / jour) |
|---------------------|------------------|----------------|--------------------------|---------------------|----------------------|
| Bozel | 219 843 | 103 267 | 45 139 | 18 429 | 10,6 |
| Champagny | 165 519 | 88 949 | 3 526 | 17 340 | 11,5 |
| Feissons | 39 561 | 16 700 | 0 | 4 891 | 12,8 |
| Montagny | 84 415 | 28 585 | 3 676 | 5 601 | 25,5 |
| Planay | 106 160 | 21 356 | 1 379 | 5 489 | 41,6 |
| Pralognan | 391 956 | 156 517 | 17 046 | 14 074 | 42,5 |
| TOTAL Régie | 1 007 454 | 415 374 | 70 766 | 65 824 | 21,7 |
| TOTAL Allues | 604 951 | 466 277 | 65 245 | 106 000 | 1,8 |

Pour prendre en compte les différences entre les réseaux ruraux et les réseaux urbains (densité d'abonnés faible pénalisant les rendements), on définit l'indice linéaire de consommation (ILC). Il est calculé en divisant la consommation comptée par le linéaire de réseau.

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 fixe le niveau minimum du rendement net de réseau à atteindre pour chaque collectivité en fonction de l'indice linéaire de consommation du réseau concerné. Cet objectif de rendement net est de 85% en milieu urbain. En milieu rural, il est calculé comme $65 + 0,2 * ILC$.

Si le rendement minimum défini par le décret n'est pas atteint, la collectivité devra établir un plan d'action pour la réduction des pertes en eau de son réseau de distribution. À défaut, une majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est appliquée.

Sur le territoire de Val Vanoise, seul le réseau des Allues est conforme :

| Commune | Distri 2024 (m3) | Facturé 2024 | Volume de service compté | ILC (m3 / km / jour) | Objectif de rendement [%] | Rendement net |
|-------------------------|---------------------|----------------|-----------------------------|-------------------------|------------------------------|------------------|
| Bozel | 219 843 | 103 267 | 45 139 | 22,1 | 69 | 68% |
| Champagny | 165 519 | 88 949 | 3 526 | 14,6 | 68 | 56% |
| Feissons | 39 561 | 16 700 | 0 | 9,4 | 67 | 42% |
| Montagny | 84 415 | 28 585 | 3 676 | 15,8 | 68 | 38% |
| Planay | 106 160 | 21 356 | 1 379 | 11,3 | 67 | 21% |
| Pralognan | 391 956 | 156 517 | 17 046 | 33,8 | 72 | 44% |
| TOTAL Régie | 1 007 454 | 415 374 | 70 766 | 20,2 | 69 | 48% |
| TOTAL Allues | 604 951 | 466 277 | 65 245 | 13,8 | 68 | 88% |

Cette mauvaise performance des réseaux est assumée. Le mode de calcul du rendement présenté ici est rigoureusement ce qui est exigé par les autorités. Suite au transfert en 2024, certains compteurs de fontaines n'ont pas été correctement intégrés dans notre base, pénalisant le rendement net en 2024. Depuis, l'amélioration de la connaissance de ces installations et le déploiement de compteurs sur les points d'eau, toujours en cours, permettra à court terme d'atteindre un rendement net proche du rendement supernet.

3.2.2. Qualité

La qualité de l'eau potable est contrôlée par :

- l'Agence Régionale de Santé, qui a missionné Savoie Analyse pour réaliser le contrôle réglementaire. La fréquence de contrôle dépend de la taille de l'unité de distribution.
- l'exploitant du réseau, soit Val Vanoise sur la régie et Suez pour la DSP aux Allues. La fréquence d'autocontrôle n'est pas encore réglementée.

De nombreux paramètres sont surveillés. On peut les regrouper en deux catégories :

- microbiologie (bactériologie) : coliformes, entérocoques, escherichia coli, ...
- physico-chimie : pH, conductivité, sulfates, nitrates, antimoine, arsenic, turbidité, HAP, ...

Certains paramètres sont uniquement informatifs, c'est le cas du titre hydrotimétrique (dureté de l'eau - calcaire). La plupart des paramètres sont cependant soumis à un seuil qui peut être de deux natures :

- limite de conformité : le dépassement engendre des risques pour l'ensemble de la population et conduit à une interdiction de consommer l'eau, sans dérogation possible selon la valeur de dépassement,
- référence de qualité : le dépassement engendre des risques pour certains habitants à risque et impose des actions (travaux ou changement de ressources) si ce dépassement est chronique.

Dans le tableau suivant, on présente le nombre d'analyses réalisées par l'ARS et l'exploitant dans chaque catégorie. On présente les résultats sous la forme :

nombre d'analyse réalisées / nombre d'analyses hors référence qualité / nombre de non conformités

| Type d'analyse Entité de gestion | Contrôle règlementaire ARS | | Autocontrôle exploitant | |
|-------------------------------------|----------------------------|----------------|-------------------------|----------------|
| | Microbiologie | Physico-chimie | Microbiologie | Physico-chimie |
| Régie | 246 / 50 / 15 | 246 / 24 / 1 | 37 / 9 / 1 | 0 / 0 / 0 |
| DSP | 78 / 1 / 0 | 84 / 36 / 0 | 19 / 0 / 0 | 88 / 3 / 0 |

Deux épisodes de pollution bactériologiques importants ont impacté la régie Val Vanoise : à Montagny Chef Lieu et à Villemartin. L'autocontrôle a été un outil essentiel pour suivre la dynamique du rétablissement de la non conformité et permettre de rétablir la consommation rapidement dans de bonnes conditions sanitaires.

3.3. Assainissement collectif

3.3.1. Collecte

La collecte des eaux usées était historiquement unitaire (un seul réseau pour les eaux usées et pluviales). Cela pose un problème de dimensionnement, car le débit augmente fortement lors d'orage. C'est pourquoi des points de rejets au milieu naturel, appelés déversoirs d'orage, existent sur ces réseaux. Ces points de rejets doivent être connus et surveillés afin de préserver le milieu naturel. De la même manière que pour la connaissance patrimoniale (ICGP), on définit un indicateur de connaissance des rejets au milieu naturel, noté sur 120 points.

| Connaissance rejets | | Points maximum | Régie EU | DSP EU |
|----------------------------------|---|----------------|-----------|-----------|
| Partie A : Pour tous les réseaux | Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...) | 20 | 20 | 20 |
| Partie A : Pour tous les réseaux | Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés) | 10 | 0 | 0 |
| Partie A : Pour tous les réseaux | Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement | 20 | 0 | 0 |
| Partie A : Pour tous les réseaux | Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015 | 30 | 0 | 0 |
| Partie A : Pour tous les réseaux | Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 juillet 2015 | 10 | 0 | 0 |
| Partie A : Pour tous les réseaux | Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur | 10 | 0 | 0 |
| Sous-total - Partie A | Pour tous les réseaux | 100 | 20 | 20 |
| Partie B : Réseaux séparatif | Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total | 10 | 0 | 0 |
| Sous-total - Partie B | Réseaux séparatifs ou mixtes | 10 | 0 | 0 |
| Partie C : Réseaux unitaires | Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage | 10 | 0 | 10 |
| Sous-total - Partie C | Réseaux unitaires ou mixtes | 10 | 0 | 10 |
| TOTAL | Indice de connaissance des rejets | 120 | 20 | 30 |

Le travail reste à faire sur la connaissance de ces points de rejets.

Les réseaux de collecte peuvent s'obstruer. Les lingettes, déchets de chantier, racines, graisse figée sont souvent à l'origine de ces bouchons. Certains endroits du réseaux sont propices à ce type de bouchons et nécessitent une attention particulière, on les appelle les "points noirs".

Le curage (préventif ou curatif) permet de prévenir ou de résoudre ces obstructions.

Le contrôle de conformité des branchements permet de vérifier la séparation eau usée / eau pluviale et les éventuels pré traitements obligatoires (bac à graisse) pour protéger le réseau de collecte.

| | Régie EU | DSP EU |
|------------------------------------|----------|--------|
| Nombre de points noirs du réseau | 5 | 9 |
| Linéaire de réseau curé [mètre] | 331 | 5 378 |
| Désobstructions réalisées | 6 | 13 |
| Contrôle de conformité branchement | 51 | 175 |

3.3.2. Traitement

Le traitement des eaux usées (épuration) permet de retirer la majeure partie des polluants d'origine humaine avant de rendre l'eau traitée au milieu naturel (souvent en rivière).

| STEP | EH | Conformité traitement | Charge entrante [kg DBO5 /j] |
|--------------------|-----|-----------------------|------------------------------|
| Champagny le Haut | 450 | 0% | 12 |
| Montagny Chef Lieu | 350 | 100% | 20 |
| La Saulce | 50 | 100% | 1,6 |

La charge entrante en DBO5 a été estimée à partir de la population DGF avec 60 g DBO5 / habitant / jour.

La STEP de Champagny le Haut n'est pas conforme. La cuve est dans un très mauvais état et ne permet plus d'assurer un traitement efficace. De plus, le type de traitement décanteur digesteur ne permet pas, de par sa conception, d'assurer des performances épuratoires conformes. Son renouvellement est obligatoire.

La STEP de Montagny Chef Lieu est en limite de capacité de traitement sur le volume. Le réseau de Montagny Chef Lieu est majoritairement unitaire.

Aucune boue n'a été évacuée en 2024. Aucun bilan d'autosurveillance n'a été réalisé en 2024.

A titre de rappel, l'arrêté du 21 juillet 2015 fixe les obligations d'autosurveillance des STEP :

- Capacité < 200 EH : Vérification de l'existence de déversements, estimation du débit en entrée ou en sortie, nature et quantité des déchets évacués, estimation des quantités de boues, consommation d'énergie, quantité de réactifs consommés, volumes d'eau usées traitées réutilisés et destination, cahier de vie tenu à disposition des autorités.
- Capacité entre 200 EH et 500 EH : toutes les règles précédentes, plus : mesure ponctuelle de qualité (remplace le bilan 24h pour les STEP antérieures à 2015), transmission du cahier de vie de la STEP aux autorités.

Le SATESE est venu visiter les trois STEP et a réalisé des mesures en sortie de traitement. Elles sont conformes pour Montagny Chef Lieu et la Saulce.

3.4. Assainissement non collectif

L'assainissement non collectif est peu répandu sur le territoire de Val Vanoise. Suite au transfert de compétence et aux autres missions de la régie, il a été proposé que le service public d'assainissement non collectif ne serait pas proactif dans ses missions de contrôle.

Le contrôle réglementaire de conception a été réalisé, mais pas le contrôle périodique. Val Vanoise a prévu de travailler sur un inventaire des installations d'assainissement individuel à partir de 2027.

En 2024, seul un contrôle de conception a été réalisé. Par ailleurs, Val Vanoise a pris part aux études sur les mises en conformité de l'assainissement de deux refuges d'altitude : le refuge de Péclet Polset et le refuge du Col de la Vanoise.

4. Investissements

Le transfert de compétence a été anticipé de sorte à préparer des études en 2022 / 2023 pour qu'il n'y ait pas de temps perdu pour les investissements en 2024. Ainsi de nombreux chantiers nécessaires à la mise à niveau des réseaux ont pu démarrer dès 2024.

| Commune | Nom | Coût AEP 2024 [k€ HT] | Coût EU 2024 [k€ HT] | Linéaire AEP 2024 [m] | Linéaire EU 2024 [m] |
|---------------|---|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|
| Montagny | Renouvellement adduction Verrochas | 916 | | 3000 | |
| Bozel | VRD Hameaux Cote : Moulinet | 210 | 356 | 406 | 564 |
| Pralognan | Réfection réseaux Cavin | 126 | 105 | 207 | 160 |
| Allues | Cuvelage Villard | 70 | | | |
| Intercommunal | Mise à niveau Adductions : détection et deboisement | 120 | | | |
| Intercommunal | Télégestion | 50 | | | |
| Intercommunal | Gestion de la pression en distribution | 100 | | | |
| Champagny | Réseaux Laisonnay | 10 | | | |
| Intercommunal | Télérelève | 100 | | | |
| Brides | Voirie VRD centre | | 130 | | 631 |
| Allues | AEP Route des Chalets | 100 | | 240 | 40 |
| Feissons | Séparatif et réfection réseaux | | 50 | 100 | 250 |
| Allues | EU Chemin des Cornettes Durupt chemisage | | 65 | | 250 |
| Bozel | Clôture Béranger | 6 | | | |
| Montagny | Chemisage EU la Roche | | 27 | | 50 |

Au total en 2024, ont été renouvelés :

- 3,95 km de réseaux d'eau potable soit 3,66 % du linéaire total,
- 1,95 km de réseaux d'assainissement soit 2,22 % du linéaire total.

De nombreux investissements sont d'ailleurs mal représentés par le taux de renouvellement : la télégestion, l'étanchéité des cuves, la télérelève, la géodétection, permettent de faciliter l'exploitation et de se mettre en conformité.

5. Relation abonnés

Les abonnés disposent de plusieurs modalités de contact :

- accueil physique et téléphonique au siège de Val Vanoise (ou au Raffort pour la DSP Suez) en semaine.
- numéro de téléphone d'astreinte technique en cas d'urgence (Val Vanoise ou Suez), joignable 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.
- portail abonné "Tout sur mon eau" pour les abonnés aux Allues (uniquement DSP Suez)

Aux Allues, les rapports annuels ne présentent aucune particularité sur la relation abonné en 2024. Aucune interruption non programmée du service ni restriction du service n'a été subie.

Concernant la régie, les bases abonnés des communes ont été transférées à Val Vanoise en 2023 en anticipation du transfert. En 2024 la consolidation de la base abonnés a été au centre des préoccupations du service, en lien avec les abonnés pour vérifier l'exactitude des données. Les abonnés ont été invités à fournir un numéro de téléphone mobile au service eau et assainissement de Val Vanoise. Ces numéros de téléphone sont une pièce maîtresse de la relation abonnés, permettant de faire de la communication ciblée efficace par sms en cas d'interruption ou de modification du service (coupure d'eau, pollution, ...). A titre d'exemple, 24 modèles de message ont été envoyés en 2024. En 2024, il y a eu 2 interruptions de service non programmées (pollutions bactériologiques).